

Etude d'Impact de l'offre d'accès aux Marchés sur les Pays de l'Afrique de l'Ouest dans le Cadre de l'Accord de Partenariat Economique

ETUDE RÉALISÉ PAR LE CONSORTIUM POUR
LA RECHERCHE ECONOMIQUE ET SOCIALE

CRES
CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE
ECONOMIQUE ET SOCIALE

Juillet 2011



Référence de Publication

ISBN 978-3-86872-895-8

Publié par:

Friedrich-Ebert-Stiftung
Bureau de Cotonou
08 B.P 0620 Tri Postal
Cotonou - Benin

Enda Tiers Monde/Syspro
73 rue Carnot, BP 6879
Dakar, Sénégal

Juillet 2011

Coordonnateurs:

Uta Dirksen (FES)
Cheikh Tidiane DIEYE (Enda)

Conception:

Werbestudio Zum weissen Roessl, Schäpe, Germany

Crédit de Photo:

©Norebbo - istockphoto.com

Impression:

Imprimerie COPEF
Tél.: +229 21 30 16 04 / 90 03 93 32
E-Mail: imprimerie_copef2006@yahoo.fr
Cotonou – Benin

Copyright 2011 par Friedrich-Ebert-Stiftung/Enda Tiers Monde

«free copy»

Etude d'Impact de l'offre d'accès aux Marchés sur les Pays de l'Afrique de l'Ouest dans le Cadre de l'Accord de Partenariat Economique

ETUDE RÉALISÉ PAR LE CONSORTIUM POUR
LA RECHERCHE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Juillet 2011



Impact de l'offre d'accès aux Marchés sur les Pays de la CEDEAO

Introduction

Dans le cadre de la Convention de Lomé IV et de celles l'ayant précédée, la Communauté européenne (CE) avait offert des préférences commerciales non réciproques aux produits originaires des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). L'Accord de Cotonou conclu en juin 2000 entre la communauté européenne et les pays d'ACP met fin aux régimes successifs de Lomé et permet de conclure, à l'échéance du 31 décembre 2007, un accord de Partenariat Economique (APE) conforme aux règles¹ de l'OMC.

L'APE vise la création d'une zone de libre échange (ZLE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne. Ainsi, les pays de la sous-région devront désormais ouvrir leurs marchés domestiques à la quasi-totalité des produits de l'UE au cours d'une période de 25 ans.

En dehors d'une suppression progressive des obstacles aux échanges vis-à-vis des importations provenant de l'UE, les principaux objectifs de l'APE sont, entre autres, l'amélioration de l'accès au marché de l'UE en faveur des pays ACP, les négociations sur le commerce des services, le renforcement du processus d'intégration régionale entre les pays ACP, et l'amélioration de la coopération dans les domaines liés au commerce tels que la compétitivité et les investissements.

Le schéma de libéralisation proposé par l'AO a été établi en distinguant les quatre groupes de produits suivants :
Groupe A : produits à libéraliser très rapidement, c'est-à-dire juste après la signature de l'accord.

Groupe B : produits dont la libéralisation porte sur 10 ans après un moratoire partiel de cinq ans.

Groupe C : produits dont la libéralisation porte sur 10 ans à la fin du processus du groupe B.

Groupe D : produits sensibles, exclus de la libéralisation.

1. Les préférences commerciales non réciproques qui étaient à la base des relations commerciales UE/ACP étaient contraires au principe NPF de l'OMC. En 2001 à Doha, l'UE et les pays ACP ont obtenu de justesse une dérogation pour le maintien des préférences jusqu'en 2007. L'APE a pour objectif d'adapter les relations commerciales UE/ACP aux exigences juridiques de l'OMC.

Pour chaque groupe de produit, le rythme de réduction des tarifs douaniers est différencié en fonction de la capacité à affronter la concurrence et en fonction du niveau de droits de douane de départ. Le rythme de démantèlement tarifaire a été conçu en tenant compte de trois critères : i) le niveau de droit de douane de départ (20, 10 ou 5%) ; ii), le nécessaire phasage entre la libéralisation du commerce extérieur et l'adaptation des secteurs productifs à la concurrence ; iii) la simplicité (réduction de 5 points tous les 5 ans) afin de faciliter la lisibilité par les opérateurs et la mise en œuvre par les services des douanes.

Ce schéma de libéralisation ne pourra être achevé que lorsque le TEC sera définitivement adopté par la CEDEAO.

L'APE constituera un défi majeur que doivent relever les gouvernements des Etats membres de la CEDEAO. Même si les pays membres de la CEDEAO pourraient bénéficier d'une plus grande garantie d'accès aux marchés de l'UE, la suppression des droits de douane sur les produits provenant de l'UE aura d'importantes conséquences sur les recettes publiques, la concurrence de la production locale par des importations européennes, le pouvoir d'achat et la pauvreté. Par conséquent, il est important pour chaque pays et pour l'ensemble de la sous-région d'évaluer l'impact que pourrait avoir l'ouverture de leurs marchés domestiques, et étudier les options politiques possibles.

Les négociations sur le niveau d'ouverture du marché ouest africain aux importations en provenance d'Europe n'ont pas toujours fait l'objet d'un consensus entre l'UE, l'AO et la société civile. De 60% en 2009, l'offre d'accès au marché faite par l'Afrique de l'Ouest à l'Union européenne est passée à 69.69% en 2010 et 70% en 2011. Se fondant sur l'étude régionale sur les produits sensibles effectuée en 2008 et les réalités économiques de l'Afrique de l'Ouest, la société civile a quant à elle proposé une ouverture à 65% au plus. Ce sont ces trois options d'ouverture de l'OAM qui font l'objet de notre analyse.

L'objectif de la recherche est d'évaluer l'impact à court, moyen et long terme de l'OAM sur la croissance économique, les échanges extérieurs, les finances publiques, la pauvreté. Notre approche est celle en modélisation d'équilibre général calculable dynamique.



Méthodologie

En raison de l'interdépendance économique et des effets de rétroactions des comportements des agents économiques, l'analyse des impacts macro et microéconomiques de l'APE s'insère idéalement dans un contexte d'équilibre général, lequel prend en compte d'une part la structure de l'économie dans son ensemble, et d'autre part les interrelations entre les différents agents économiques. Ce type de modélisation offre un certain nombre d'avantages dans l'analyse des impacts de l'APE. Premièrement, la signature d'un APE aura par rapport au régime antérieur de Cotonou un impact direct sur les prix des importations et sur les flux de commerce et exercera des pressions sur l'équilibre des relations extérieures. Mais, en même temps une modification des tarifs douaniers a des répercussions multiples directes sur les finances publiques, la compétitivité des entreprises, la structure économique, l'emploi et le bien-être des ménages de chacun des pays de la région. Il est donc essentiel lorsque l'on souhaite évaluer son impact global d'utiliser un instrument qui permet de tenir compte de ces interactions.

Deuxièmement, les APE s'adressent à l'ensemble des pays ACP et visent une réorientation générale des relations commerciales de ces pays avec l'UE. Dans le cas de l'Afrique de l'Ouest les pays concernés n'ont pas la même structure économique. Par conséquent, les impacts macroéconomiques et microéconomiques n'auront pas les mêmes ampleurs d'un pays à un autre. Les trajectoires de croissance et de réduction de la pauvreté des pays se modifiant, il est important de savoir quels seront ceux d'entre eux qui seraient négativement affectés par le changement de la politique et ceux qui en seraient plutôt bénéficiaires. Dès lors, il est important de mesurer l'impact de l'APE en prenant en considération cette diversité des économies. En utilisant les Matrices de Comptabilité sociale comme cadre comptable pour les données de base, notre modèle multi pays prend en compte la structure de chacune des économies ainsi que l'ensemble des interactions qui existent entre les pays de la zone.

Troisièmement, le désarmement tarifaire et la mise en œuvre des nouveaux accords de partenariat économique se feront d'une manière progressive et sur une période qui pourrait s'échelonner sur 25 ans. De ce fait, les impacts se produisent non seulement dans le court terme mais aussi dans le moyen voire long terme. Un des avantages de l'utilisation du modèle dynamique est la possibilité de

générer un sentier d'évolution qui permet d'apprécier les effets de la réforme au cours de sa mise en œuvre. L'approche en équilibre général permet à chaque étape du processus de faire des comparaisons avec le scénario tendanciel pour mesurer les conséquences des accords sur la croissance économique, les allocations sectorielles, les finances publiques et sur le bien-être des populations.

Outre les avantages qu'offre la modélisation en EGC, notre modèle présente des particularités par rapport aux MEGC utilisés pour analyser l'impact de l'APE. La première réside dans la prise en compte de 12 économies de l'espace CEDEAO pour lesquelles des informations macroéconomiques étaient disponibles. A ces économies, se sont ajoutées trois régions ou partenaires économiques que sont : les trois autres pays de la CEDEAO, l'UE et le reste du monde (RDM). Un modèle d'EGC a été élaboré pour chacun des 12 économies de la CEDEAO. Celui-ci a répliqué de manière détaillée les activités de production, d'échange et de consommation à l'intérieur de chaque économie et les interrelations avec les autres entités économiques à travers les flux commerciaux, la mobilité des facteurs productifs (travail et capital) et les transferts privés. Une seconde particularité de l'étude est l'analyse des conséquences sur la pauvreté grâce à l'intégration de modules microéconomiques aux modèles d'EGC pour 10 pays dont nous disposons d'informations microéconomiques. Les modules microéconomiques qui présentent les informations économiques de plusieurs milliers de ménages réels issus d'enquêtes représentatives des populations des pays concernés ont servi à évaluer les conséquences sur la pauvreté. Ainsi, le modèle prend en compte d'une part les effets sur les ménages des changements dans les prix des biens et des facteurs de production suite à la mise en place de l'APE, d'une part, les impacts de la politique adoptée par le gouvernement pour compenser les pertes de recettes fiscales suite à la suppression des taxes sur les importations en provenance de l'UE.

La troisième particularité de l'étude porte sur la simulation de trois scénarios réalistes d'offre d'accès au marché de la CEDEAO. Le premier scénario consiste en une libéralisation de 70% des importations en provenance de l'UE sur une période de 25 ans, dont 45% au cours des 15 premières années. Le deuxième scénario suppose la libéralisation de 70% des importations en provenance de l'UE sur une période de 25 ans, dont 64% au cours des 15 premières années. Enfin, le troisième scénario porte sur une libéralisation de 65% des importations en

provenance de l'Union Européenne sur une période de 25 ans, dont 45% au cours des 15 premières années.

A l'instar des autres modèles, la modélisation en EGC se fonde sur des hypothèses dont la mise en relief permet de faciliter la lecture des résultats auxquels elle parvient. Parmi ces hypothèses, la compétitivité des marchés de produits, inhérente à ce type de modèle, aboutit à des résultats et des conclusions optimistes. L'analyse assume que la marge commerciale des intermédiaires ne change pas avec une plus grande ouverture des marchés de la CEDEAO aux produits de l'EU ; dans le cas échéant les conclusions de l'étude sur la distribution des revenus et la réduction de la pauvreté pourraient s'avérer optimistes. En revanche, il faut noter qu'une plus grande libéralisation des échanges contribue à l'accélération de l'adoption de technologies plus efficaces avec pour conséquence une amélioration de la productivité des facteurs. Avec l'omission des effets de l'offre d'accès au marché sur la productivité des facteurs, l'étude parvient à des résultats et conclusions plutôt pessimistes.

Résultats de simulation des scénarios

Les résultats des simulations sont comparés à ceux du scénario de continuité, c'est-à-dire en absence d'offre d'accès au marché. Ce dernier servant de référence postule des taux de croissance moyens des économies de la sous-région identiques à ceux observés au cours de la dernière décennie.

Le taux spécifique de tarif douanier – ratio des recettes douanières et de la valeur des importations – appliqué aux produits importés est initialement estimé à 7,3% pour l'ensemble de la sous-région.

L'ensemble de la période de libéralisation peut être présentée en trois phases correspondant au rythme de démantèlement des produits des groupes A, B et C.

■ **La phase 1** s'échelonne sur les 5 premières années de libéralisation avec une réduction des taux effectifs de tarif douanier appliqués aux produits européens² comprise entre 0,8 et 0,9 point de pourcent. Les trois scénarios ne présentent pas de différences significatives dans le rythme de libéralisation. Dans cette phase, la baisse des

2. Le terme « produits européens » fait référence aux produits en provenance de l'Union Européenne.

tarifs douaniers concerne principalement les produits du groupe A.

■ **La phase 2** s'étend de la 6^e à la 15^e année de libéralisation et se caractérise par un écart remarquable dans le rythme de démantèlement des tarifs douaniers entre les scénarios 1 et 3, et le scénario 2. Rappelons que 64% des importations de la sous-région en provenance de l'UE devraient être libéralisées au cours des 15 premières années du processus dans le scénario 2, contre 45% dans les scénarios 1 et 3. En outre, la libéralisation des produits du groupe B, plus protégés que ceux du groupe A, devraient entrer en vigueur au cours de cette période et contribuerait à marquer une différence significative entre les scénarios 1 et 3, et le scénario 2.

■ **La phase 3** se situe au delà de l'année 15 et se poursuit jusqu'à l'année 25 du processus de libéralisation. Elle reste marquée par un écart important dans le schéma de démantèlement des tarifs douaniers dans les scénarios 1, 2 et 3. Alors que le processus de libéralisation s'accélère dans le scénario 1, il reste à peu près identique au rythme de la période précédente dans le scénario 3. Enfin, le rythme de libéralisation est légèrement ralenti dans le scénario 2, mais reste tout de même important. C'est au cours de cette période que les produits du groupe C sont libéralisés. Ces produits sont nettement plus protégés que ceux des groupes A et B et contribuent de manière importante aux importations des pays de la sous-région.

Fondés sur les hypothèses du modèle, les principaux enseignements auxquels parvient l'étude sont résumés en ces différents points :

1. La libéralisation d'au plus 65% des importations de la sous-région devrait contribuer à accélérer la croissance économique de la sous-région. Au delà de ce seuil, il y a un risque de ralentissement de la croissance économique globale de la sous-région.
2. Toutefois, cet impact positif global de l'offre d'accès au marché sous-régional cache d'importantes disparités entre les économies : Quatre pays dont la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Niger et le Bénin ressortent être les gagnants ; cinq pays dont le Nigéria, le Sénégal, le Togo, le Cap-Vert et la Guinée-Bissau ressortent être les perdants ; tandis que l'effet est quasi-neutre dans les trois autres pays qui ont été couverts par l'analyse, à savoir le Burkina Faso, le Mali et la Guinée.



3. L'économie nigérienne paierait le lourd tribut d'une ouverture plus importante aux produits de l'EU, c'est-à-dire le passage de 65% à 70% de libéralisation. Une accélération du rythme de démantèlement de 45% à 65% au cours des 15 premières années de libéralisation sous le scénario d'ouverture à 70% creuserait les disparités entre les économies gagnantes et celles perdantes.
4. La libéralisation des produits du groupe A contribuerait à accélérer légèrement la croissance économique dans la sous-région. La libéralisation des produits du groupe B reste globalement favorable à la sous-région mais crée une disparité entre les économies. La libéralisation des produits du groupe C entraîne un ralentissement de la croissance économique dans la sous-région et amplifie les disparités entre économies.
5. L'analyse montre que la détérioration de la balance commerciale serait la principale cause de ralentissement du PIB dans la sous-région. L'amélioration de la balance commerciale par un renforcement de la compétitivité de l'économie sous-régionale devrait être un enjeu majeur du programme de compensation de la sous-régionale. L'augmentation des importations suite à une plus grande ouverture du marché sous-régional aux produits européens, en particulier ceux du groupe C, engendrerait un accroissement de la compétition avec la production locale, et très peu avec les importations non européennes.
6. En cas de ralentissement important de la croissance économique, la perte de revenu de l'Etat engendrée par les autres formes de fiscalité (taxe directe, taxe de consommation, taxe de production, etc.) pourrait être tout aussi importante que celle causée par les recettes douanières. Une libéralisation d'au plus 65% des importations de la sous-région devrait profiter aux consommateurs à travers un accroissement de leur pouvoir d'achat. En revanche, cet impact positif devient quasi-nul lorsque la pression concurrentielle des importations européennes croît en passant à une libéralisation à 70%.
7. La libéralisation des produits des groupes A et B serait profitable à la réduction de la pauvreté dans la sous-région dans les 15 premières années et cela dans les trois scénarios de l'offre d'accès aux mar-

chés ; en revanche, celle des produits du groupe C pourrait entraîner une hausse de la pauvreté à partir de la 20^e année en cas de la libéralisation de 70% des importations. Cette augmentation de la pauvreté est plus importante lorsque le rythme de libéralisation est plus soutenu.

Au regard des enseignements résumés ci-dessus, les principales recommandations auxquelles le travail parvient sont :

1. L'offre d'accès au marché serait favorable à la sous-région Ouest africaine si la libéralisation se limitait aux produits des groupes A et B et ceux aussi bien sur une période de 15 que 25 ans ; elle ne devrait pas inclure les produits du groupe C.
2. Dans le cas où les produits du groupe C doivent faire l'objet d'une libéralisation, une mise à niveau des industries concernées par ces produits doit être entamée le plus tôt possible afin de leur permettre de faire face à une plus grande concurrence des produits européens plus tard.
3. La mise à niveau des industries concernées par les produits du groupe C exigeant des ressources et du temps aux Etats de la sous-région, l'accélération du rythme de démantèlement des importations est un scénario fortement déconseillé.

1. Introduction

L'Accord de Cotonou signé en juin 2000 entre la communauté européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) met fin aux régimes successifs de Lomé et permet de conclure, à l'échéance du 31 décembre 2007, un accord de Partenariat Economique (APE) conforme aux règles¹ de l'OMC.

L'APE vise la création d'une zone de libre échange (ZLE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne. Ainsi, les pays de la sous-région devront désormais ouvrir leurs marchés domestiques à la quasi-totalité des produits de l'UE au cours d'une période de 25 ans.

En dehors d'une suppression progressive des obstacles aux échanges, l'UE et la sous-région ont convenu dans le cadre de l'APE de concevoir des programmes de développement destinés à permettre à la région de s'adapter au nouvel environnement commercial induit par la libéralisation des échanges avec l'Europe.

Le schéma de libéralisation proposé par l'AO a été établi en distinguant les quatre groupes de produits suivants :

Groupe A : produits à libéraliser très rapidement, c'est-à-dire juste après la signature de l'accord.

Groupe B : produits dont la libéralisation porte sur 10 ans après un moratoire partiel de cinq ans.

Groupe C : produits dont la libéralisation porte sur 10 ans à la fin du processus du groupe B.

Groupe D : produits sensibles, exclus de la libéralisation.

Pour chaque groupe de produit, le rythme de réduction des tarifs douaniers est différencié en fonction de la capacité à affronter la concurrence et en fonction du niveau de droits de douane de départ. Le rythme de démantèlement tarifaire a été conçu en tenant compte de trois critères : i) le niveau de droit de douane de départ (20, 10 ou 5 %) ; ii), le nécessaire phasage entre la libéralisation du commerce extérieur et l'adaptation des secteurs productifs à la concurrence ; iii) la simplicité (réduction de 5 points tous les 5 ans) afin de faciliter la lisibilité par les opérateurs et la mise en œuvre par les services des douanes.

1. Les préférences commerciales non réciproques qui étaient à la base des relations commerciales UE/ACP étaient contraires au principe NPF de l'OMC. En 2001 à Doha, l'UE et les pays ACP ont obtenu de justesse une dérogation pour le maintien des préférences jusqu'en 2007. L'APE a pour objectif d'adapter les relations commerciales UE/ACP aux exigences juridiques de l'OMC.

L'APE constituera un défi majeur que doivent relever les gouvernements des Etats membres de la CEDEAO. Même si les pays membres de la CEDEAO pourraient bénéficier d'une plus grande garantie d'accès aux marchés de l'UE, la suppression des droits de douane sur les produits provenant de l'UE aura d'importantes conséquences sur les échanges commerciaux, les recettes publiques, la concurrence de la production locale vis-à-vis des importations européennes, le pouvoir d'achat et la pauvreté. Par conséquent, il est important pour chaque pays et pour l'ensemble de la sous-région d'évaluer l'impact que pourrait avoir l'ouverture de leurs marchés domestiques, et étudier les options politiques possibles.

L'objectif de la recherche est d'évaluer l'impact à court, moyen et long terme de l'OAM sur la croissance économique, les échanges extérieurs, les finances publiques, la pauvreté. Notre approche est celle en modélisation d'équilibre général calculable dynamique.

Nous rencontrons dans la littérature, deux approches méthodologiques pour analyser les impacts des APE. La première approche est celle en équilibre partiel (Busse et al (2004)). Elle se focalise sur les impacts sectoriels et ne prend pas en compte les interrelations entre les secteurs et les agents. La seconde est en équilibre général qui a l'avantage de présenter une vue d'ensemble à la fois des économies nationales et de l'économie régionale, et les canaux de transmission des chocs sur les agents microéconomiques tout en tenant compte des contraintes macroéconomiques à l'intérieur desquels ils opèrent.

Busse et al (2004) analysent dans un cadre d'équilibre partiel l'impact de l'APE sur les économies des pays membres de la CEDEAO. Les auteurs mettent particulièrement l'accent sur les effets commerciaux et budgétaires qui pourraient se produire si les pays de l'Afrique de l'Ouest ouvrent leurs marchés domestiques aux importations provenant de l'Union Européen (UE). Pour l'analyse des effets commerciaux, leur modèle distingue les importations bénéficiant d'un régime préférentiel et ceux n'en bénéficiant pas. Le changement global intervenu dans les importations bénéficiant d'un régime de faveur est ainsi décomposé en effet de création commerciale et en effet de diversion commerciale. Par ailleurs, les auteurs ont fait l'hypothèse d'une libéralisation tarifaire complète vis-à-vis des importations provenant de l'UE vers les pays de l'Afrique de l'Ouest lors de l'année de référence mettant ainsi l'accent sur l'étape finale du processus de l'APE. Ainsi, les résultats des simulations sont des estimations de la borne



supérieure des effets commerciaux et budgétaires statiques. Or le désarmement tarifaire est fait d'une manière progressive et sur une période qui pourrait s'échelonner sur 25 ans. Il est donc également important de mesurer les conséquences que peut avoir sur l'économie le calendrier de mise en œuvre des nouveaux accords de partenariat économique ainsi que la vitesse avec laquelle les réformes seront implantées.

En raison de l'interdépendance économique et des effets de rétroactions des comportements des agents économiques, l'analyse des impacts macro et microéconomiques de l'APE s'insère idéalement dans un contexte d'équilibre général, lequel prend en compte d'une part la structure de l'économie dans son ensemble, et d'autre part les interrelations entre les différents agents économiques. Ce type de modélisation offre un certain nombre d'avantage. Premièrement, la signature d'un APE aura par rapport au régime antérieur de Cotonou un impact direct sur les prix des importations et sur les flux de commerce et exercera des pressions sur l'équilibre des relations extérieures. Mais, en même temps une modification des tarifs douaniers a des répercussions multiples directes sur les finances publiques, la compétitivité des entreprises, la structure économique, l'emploi et le bien-être des ménages de chacun des pays de la région. Il est donc essentiel lorsque l'on souhaite évaluer son impact global d'utiliser un instrument qui permet de tenir compte de ces interactions.

Deuxièmement, les APE s'adressent à l'ensemble des pays ACP et visent une réorientation générale des relations commerciales de ces pays avec l'UE. Dans le cas de l'Afrique de l'Ouest les pays concernés n'ont pas la même structure économique. Par conséquent, les impacts macroéconomiques et microéconomiques n'auront pas les mêmes ampleurs d'un pays à un autre. Les trajectoires de croissance et de réduction de la pauvreté des pays se modifiant, il est important de savoir quels seront ceux d'entre eux qui seraient négativement affectés par le changement de la politique et ceux qui en seraient plutôt bénéficiaires. De ce fait, il est important de mesurer l'impact de l'APE en prenant en considération cette diversité des économies. En utilisant les Matrices de Comptabilité sociale comme cadre comptable pour les données de base, notre modèle multi pays prend en compte la structure de chacune des économies ainsi que l'ensemble des interactions qui existent entre les pays de la zone.

Troisièmement, le désarmement tarifaire et la mise en œuvre des nouveaux accords de partenariat économique se

feront d'une manière progressive et sur une période qui pourrait s'échelonner sur 25 ans. De ce fait, les impacts se produisent non seulement dans le court terme mais aussi dans le moyen voire long terme. Un des avantages de l'utilisation du modèle dynamique est la possibilité de générer un sentier d'évolution qui permet d'apprécier les effets de la réforme au cours de sa mise en œuvre. L'approche en équilibre général permet à chaque étape du processus de faire des comparaisons avec le scénario tendanciel pour mesurer les conséquences des accords sur la croissance économique, les allocations sectorielles et sur le bien-être des populations.

Les travaux portant sur l'impact économique des APE utilisant le modèle d'équilibre général calculable sont encore peu nombreux. Les seuls à notre connaissance sont ceux de Stéphane Calipel et alii (2006) et de Decaluwé, Laborde, Robichaud et Maisonnave (2008). Ces études ont été menées, cependant, bien avant la finalisation de la liste des produits de l'OAM. De ce fait, elles ne prennent pas en compte l'OAM actuelle dans la définition de leurs scénarios. De plus, ces auteurs ont privilégié l'analyse des impacts macroéconomiques, les impacts sur la distribution et la pauvreté de la réforme tarifaire n'étant pas pris en compte dans leur analyse. Par ailleurs, Calipel et alii (2006) limitent leur analyse au cas spécifique de l'économie sénégalaise. Les impacts sur chacun des 14 autres pays de la sous région ne sont pas pris en compte spécifiquement dans leur analyse. Dans une étude plus récente, Decaluwé, Laborde, Robichaud et Maisonnave (2008) utilisent un modèle d'équilibre général multi sectoriel, multi pays et dynamique pour analyser les impacts macroéconomiques et sectoriels de l'APE. Leur modèle distingue explicitement 11 pays de la sous région et dans chacun des pays, 14 branches de production sont identifiées. Les auteurs ont simulé deux scénarios de libéralisation tarifaire. Le premier scénario est la non-signature de l'APE. Sous cette hypothèse la politique commerciale des pays d'Afrique de l'Ouest ne change pas et les préférences tarifaires liées aux accords de Cotonou disparaissent. Les produits africains rentreront sur le marché européen en étant soumis au régime Système Généralisé de Préférences (SGP), incluant l'Initiative Tout Sauf les Armes (TSA) pour les Pays les Moins Avancés (PMA). La seconde suppose la signature de l'APE. De ce fait, au 1^{er} Janvier 2008 l'ensemble des produits africains deviendront exemptés de droits de douane sur le marché européen. Les résultats de leur analyse montrent qu'à l'exception du Nigéria qui affiche un comportement atypique avec une baisse de ses besoins financiers vers la fin de la période, tous les autres pays ont besoin d'une neutralisa-

tion fiscale c'est-à-dire de transferts nécessaires pour permettre aux gouvernements de maintenir leurs revenus aux niveaux qu'ils auraient atteints sans désarmement tarifaire. Cette neutralisation fiscale a des effets bénéfiques sur le solde de la balance des opérations courante, l'investissement et la croissance des différents pays. Toutefois, leur analyse révèle que l'amélioration de la situation économique provoquée par une neutralisation des impacts fiscaux du désarmement tarifaire accroît la performance des exportations vers les autres pays d'Afrique et diminue en revanche celle vers l'Europe.

Outre les avantages qu'offre la modélisation en EGC, notre modèle présente ses spécificités par rapport aux MEGC utilisés pour analyser l'impact de l'APE. La première est qu'il prend en compte explicitement 12 économies de l'espace CEDEAO pour lesquelles des informations macroéconomiques étaient disponibles. Ainsi les résultats du modèle permettent d'avoir une analyse détaillée des résultats des simulations sur chacun de ces pays.

La deuxième spécificité est que notre modèle met l'accent sur les impacts microéconomiques de la réforme tarifaire. Ainsi, les changements qui vont intervenir dans les prix des biens et des facteurs de production suite à la mise en place des APE, affecteront les ménages. De plus, la politique adoptée par le gouvernement pour compenser les pertes de recettes fiscales suite à la suppression des taxes sur les importations en provenance de l'UE aura des impacts différenciés sur les ménages. Ces effets vont différer d'un ménage à un autre selon ses dotations factorielles et sa structure de consommation. Il est donc important en particulier lorsque l'on souhaite évaluer l'impact global de l'APE de mettre l'accent sur les impacts microéconomiques pour savoir si l'effet sera une amélioration ou une dégradation des conditions de vie des ménages. L'effet sur les taux de pauvreté variera dans le temps et d'un pays à un autre. Pour ce faire, nous avons utilisé l'approche en micro simulation.

La troisième particularité est la simulation de trois scénarios réalistes d'offre d'accès au marché de la CEDEAO reflétant le contenu des négociations entre les l'UE et la sous-région. Le premier scénario consiste en une libéralisation de 70% des importations en provenance de l'UE sur une période de 25 ans, dont 45% au cours des 15 premières années. Le deuxième scénario suppose la libéralisation de 70% des importations en provenance de l'UE sur une période de 25 ans, dont 64% au cours des 15 premières années. Enfin, le troisième scénario porte sur une

libéralisation de 65% des importations en provenance de l'Union Européenne sur une période de 25 ans, dont 45% au cours des 15 premières années. Cette dernière simulation traduit la position initiale de la sous-région lors de la négociation sur le niveau d'OAM avec l'UE.

Les résultats des simulations sont comparés à ceux du scénario de continuité qui sert de référence, c'est-à-dire en absence d'offre d'accès au marché. Sur la base des hypothèses du modèle, les principaux enseignements auxquels parvient l'étude sont résumés en ces différents points.

La libéralisation d'au plus 65% des importations de la sous-région devrait contribuer à accélérer la croissance économique de la sous-région. Au delà de ce seuil, il y a un risque de ralentissement de la croissance économique globale de la sous-région. Toutefois, cet impact positif global de l'offre d'accès au marché sous-régional cache d'importantes disparités entre les économies : quatre pays dont la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Niger et le Bénin ressortent être les gagnants ; cinq pays dont le Nigéria, le Sénégal, le Togo, le Cap-Vert et la Guinée-Bissau ressortent être les perdants ; tandis que l'effet est quasi-neutre dans les trois autres pays qui ont été couverts par l'analyse, à savoir le Burkina Faso, le Mali et la Guinée.

L'économie nigériane paierait le lourd tribut d'une ouverture plus importante aux produits de l'EU, c'est-à-dire le passage de 65% à 70% de libéralisation. Une accélération du rythme de démantèlement de 45% à 65% au cours des 15 premières années de libéralisation sous le scénario d'ouverture à 70% creuserait les disparités entre les économies gagnantes et celles perdantes.

La libéralisation des produits du groupe A contribuerait à accélérer légèrement la croissance économique dans la sous-région sans une disparité importante entre les pays. La libéralisation des produits du groupe B reste globalement favorable à la sous-région mais crée une disparité entre les économies. La libéralisation des produits du groupe C entraîne un ralentissement de la croissance économique dans la sous-région et amplifie les disparités entre économies.

La libéralisation des produits des groupes A et B serait profitable à la réduction de la pauvreté dans la sous-région dans les 15 premières années et cela dans les trois scénarios de l'offre d'accès aux marchés ; en revanche, celle des produits du groupe C pourrait entraîner une hausse de la pauvreté à partir de la 20^e année en cas de la libé-



ralisation de 70% des importations. Cette augmentation de la pauvreté est plus importante lorsque le rythme de libéralisation est plus soutenu.

Le reste du document est organisé comme suit. La section 2 rappelle les objectifs de l'APE et les enjeux pour la sous-région. La section 3 présente le cadre macroéconomique des pays de la sous-région. La section 4 décrit la méthodologie. Enfin, les principaux résultats sont donnés dans la section 5.

2. Rappel des objectifs de l'APE et des enjeux de la réforme des règles commerciales entre la CEDEAO et l'UE

2.1. Principes et objectifs de l'APE

Parmi les 16 pays que compte l'Afrique de l'Ouest, 4 pays sont des pays en développement (PED) et 12 sont classés parmi les pays les moins avancés (PMA). Pour les pays en développement, les concessions commerciales dont ils bénéficiaient dans les précédents accords sont en contradiction avec le principe de la Nation la Plus Favorisée (NPF) de l'OMC. Aux termes de ce principe, les avantages accordés à un pays doivent être étendus à l'ensemble des pays en développement, ou s'inscrire dans une logique de réciprocité entre les deux pays ou régions, dans le cadre des accords commerciaux régionaux (ACR).

L'instauration de la ZLE permet de ne pas étendre à l'ensemble des partenaires commerciaux les concessions accordées par l'UE aux pays ACP, en introduisant la réciprocité entre l'UE et les pays ACP. La finalité de la coopération commerciale définie dans l'Accord de Cotonou étant de favoriser l'intégration régionale au sein des communautés économiques, la création de la ZLE est envisagée à l'échelle de l'ensemble de la région incluant les deux catégories de pays, PMA et non PMA.

La définition de la ZLE et sa conformité avec les règles de l'OMC est traité par l'article XXIV du GATT relatif aux accords commerciaux régionaux. Cet article précise que pour que l'accord commercial puisse être considéré comme une zone de libre échange, les deux régions doivent procéder à une libéralisation portant sur « l'essentiel des échanges commerciaux » et doit intervenir dans un « délai raisonnable ». L'OMC et la jurisprudence ne donne pas d'interprétation précise de ces deux notions. Elles doivent donc faire l'objet de négociations entre les deux parties.

La Commission européenne interprète ces deux notions de la façon suivante : la libéralisation doit porter sur 80% de l'ensemble des échanges et intervenir dans un délai de 25 ans. Les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ont raisonné cette question en fonction de deux paramètres principaux : la prise en compte des enjeux de développement et la priorité accordée à l'intégration régionale des économies et des échanges ; la nécessité d'assurer un traitement spécial et différencié, notamment au regard des enjeux spécifiques liés à l'ouverture des importations pour les PMA.

2.2. Les différentes dimensions de l'APE

L'Afrique de l'Ouest a toujours défendue l'importance de construire un accord axé sur les enjeux de développement et de lutte contre la pauvreté. Dans cette perspective la région et la CE se sont accordés sur la nécessité de (i) concevoir un schéma de libéralisation au service des politiques sectorielles régionales et au processus d'intégration, et (ii) concevoir simultanément des programmes de développement destinés à permettre à la région de s'adapter au nouvel environnement commercial induit par la libéralisation des échanges avec l'Europe, accompagner la réforme fiscale et prendre en compte les pertes de recettes dans cette phase de transition.

Le volet commercial constitue la pierre angulaire des accords de partenariat économique. Il constitue en un désarmement tarifaire des pays de la région vis à vis de l'UE. Il s'agit de définir les produits exclus de la libéralisation (ce sont les produits jugés sensibles à l'ouverture commerciale et qui par conséquent ne seront pas libéralisés), ainsi que le rythme de démantèlement tarifaire pour les produits soumis à la libéralisation. Ce volet comporte aussi la définition des règles d'origine ainsi que la détermination des clauses de sauvegarde mobilisées lorsque l'évolution conjoncturelle des volumes d'importations en provenance de l'une des deux parties à l'accord, ou des prix de ces importations met en danger les secteurs de production.

La dimension développement

Les programmes de développement de l'APE sont conçus dans une logique de mise à niveau et d'accompagnement de la mise en œuvre de l'accord commercial. Trois axes ont été définis pour organiser la préparation des programmes :

- la prise en compte des coûts d'ajustement : cet aspect concerne principalement la prise en charge des coûts d'ajustement fiscaux et l'accompagnement de la réforme fiscale ;
- l'amélioration de la compétitivité et développement des capacités de production : diversifier et accroître les capacités de production ; développer le commerce intra-régional et faciliter l'accès aux marchés internationaux ; améliorer les infrastructures nationales et régionales liées au commerce afin de réduire les coûts de transaction ;
- la mise en œuvre des règles : cet axe concerne l'appropriation des réformes commerciales, l'application des règles, ainsi que le suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'APE.

Dans l'approche de la région visant la conception d'un « APE développement », les deux dimensions – commerciale et programmes de développement- sont intimement liés et doivent être conçus en synergie.

2.3. Enjeux des APE pour la région

Les instances communautaires ont précisé à de multiples reprises les enjeux de l'APE pour la région en lui fixant des objectifs conforme à sa vision. Se référant à l'Accord de Cotonou, la région considère que l'intégration régionale des économies et des échanges et une bonne insertion de la région dans l'économie mondiale sont la finalité de l'APE. Ces deux aspects étant des éléments cruciaux pour son développement économique et sa stratégie de réduction de la pauvreté. Dans ce contexte la libéralisation n'est qu'un des moyens mis au service de la stratégie de développement.

Renforcer l'intégration régionale

Les pays de la région sont depuis longtemps engagés dans la construction d'un espace régional intégré à l'échelle de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Elle mise sur l'APE comme un outil permettant d'accélérer ce processus et contribuant à lever les multiples obstacles à cette intégration effective. La libéralisation effective des échanges au sein de la région et la mise en place de l'Union douanière dotée d'un tarif extérieur commun à l'ensemble de la région s'inscrivent dans cette perspective. Mais il existe de multiples obstacles à la réalisation de ces objectifs qui conduisent à considérer l'intégration comme un processus. Cette intégration est difficile à construire car,

au-delà de la volonté politique clairement affichée par la région, de multiples fragmentations déstructurent l'espace régional et doivent être surmontées les unes après les autres. Dans ce contexte la question du phasage entre la construction du marché intérieur et la libéralisation des échanges aux frontières de l'espace est déterminante. Par exemple, la construction du marché régional des viandes ou du bétail-viandes peut être brutalement remise en cause par des importations intempestives de produits concurrents. La promotion de filières efficaces, compétitives nécessite une certaine protection des investissements intérieurs, au moins jusqu'à ce que ces filières soient compétitives, avec des coûts de transaction réduits. C'est sur cette base, en donnant la priorité absolue à une intégration régionale des économies fondée sur les complémentarités entre les structures économiques et productives nationales, que le schéma de libéralisation a été conçu.

Assurer une meilleure insertion dans l'économie internationale

La région a amélioré ses performances apparentes à l'exportation au cours des dernières années, notamment en raison de la hausse des prix des matières premières, au premier rang desquels le pétrole. Mais la région dans son ensemble reste handicapée par une faible diversification de ses exportations et une forte concentration sur les matières premières peu ou pas transformées, d'origine agricole ou minière. La région dispose d'atouts considérables pour diversifier sa base d'exportation et accroître la valeur ajoutée des produits exportés. Elle doit aussi parvenir à tirer partie de la dynamique de la demande des pays émergents en Asie, en Europe (nouveaux membres de l'UE), en Amérique Latine, mais aussi en Afrique. Les rapports fournis par les pays dans le cadre du processus de définition des produits sensibles font régulièrement référence à des produits stratégiques pour déployer les exportations, aux côtés des produits sensibles à la concurrence des importations. L'amélioration de la compétitivité mais plus largement le développement de filières d'exportations de produits transformés à forte valeur ajoutée, répondant aux préférences des consommateurs et aux réglementations internationales est un enjeu au cœur de la stratégie commerciale de l'APE. Cet enjeu est pris en considération au niveau du schéma de libéralisation, dans le cadre de la libéralisation des intrants et des biens d'équipements importés. Il est aussi traité au niveau des programmes de développement.



Crédibiliser ses politiques intérieures, renforcer ses politiques de développement et ses options sectorielles

L'APE développement s'appuie sur les politiques et programmes sectoriels existants ou en cours de définition dans la région. Dans le cas de l'agriculture, la politique agricole régionale constitue la référence. Alors que dans le cas de l'industrie, la politique industrielle de l'UEMOA et la politique industrielle de la CEDEAO en cours d'élaboration ont servi de référence. Les programmes d'investissement dans les domaines de l'énergie, des communications, etc. ont été pris en considération comme des éléments structurants de la construction du marché régional, de la compétitivité interne et internationale des secteurs de production. Le schéma de libéralisation s'appuie ainsi sur les priorités dégagées dans ces politiques sectorielles et l'appui à la mise en œuvre de ces politiques fait partie intégrante des programmes de développement de l'APE. Ceci est essentiel car la volonté de réaliser l'intégration régionale se heurte au quotidien à des divergences d'intérêt à court terme entre les pays. L'APE doit donc servir à lever ces difficultés et contribuer à la convergence des politiques et stratégies nationales.

2.4. L'offre d'accès aux marchés

Outre la conception d'ensemble du processus de libéralisation des échanges entre l'Union européenne et la CEDEAO, l'OAM comporte le schéma de libéralisation des importations en provenance de l'Union européenne, incluant par conséquent la liste des produits exclus du champ de la libéralisation ; les propositions en matière de règles d'origine et de clause de sauvegarde.

Les produits sensibles et la liste d'exclusion

La liste d'exclusion (appelée Groupe D) comporte les produits que la région exclue du champ de la libéralisation. Cette liste comporte quatre types de produits :

- des produits concurrents des exportations européennes et qui seraient menacés par une ouverture commerciale, soit parce qu'ils ne sont pas suffisamment compétitifs mais représentent des secteurs essentiels de l'économie, soit parce que les conditions de concurrence avec l'Europe sont déloyales ;

- des produits qui ne font pas l'objet d'une production intérieure mais dont la sensibilité est essentiellement fiscale. Ils représentent une part significative des recettes douanières et leur libéralisation mettrait à mal l'équilibre des finances publiques ;
- les produits sensibles produits dans la région et sensibles sur les deux plans : au plan économique et social d'une part ; et au plan fiscal d'autre part ;
- enfin des produits porteurs, dont la production agricole ou industrielle est faible aujourd'hui, mais qui représentent des leviers de croissance dans la période à venir, soit sur le marché régional, soit sur le marché international.

Le calendrier de démantèlement tarifaire

Le schéma de libéralisation proposé par l'AO a été établi en distinguant les quatre groupes de produits suivants :

Groupe A : produits à libéraliser très rapidement, c'est-à-dire juste après la signature de l'accord.

Groupe B : produits dont la libéralisation porte sur 10 ans après un moratoire partiel de cinq ans.

Groupe C : produits dont la libéralisation porte sur 10 ans à la fin du processus du groupe B.

Groupe D : produits sensibles, exclus de la libéralisation.

Pour chaque groupe le rythme de réduction des tarifs douaniers est différencié en fonction de la capacité à affronter la concurrence et en fonction du niveau de droits de douane de départ. Le rythme de démantèlement tarifaire a été conçu en tenant compte de trois critères : i) le niveau de droit de douane de départ (20, 10 ou 5 %) ; ii), le nécessaire phasage entre la libéralisation du commerce extérieur et l'adaptation des secteurs productifs à la concurrence ; iii) la simplicité (réduction de 5 points tous les 5 ans) afin de faciliter la lisibilité par les opérateurs et la mise en œuvre par les services des douanes.

Ce schéma de libéralisation ne pourra être achevé que lorsque le TEC sera définitivement adopté par la région. Il sera alors nécessaire de procéder à certains ajustements dans la liste des produits sensibles et dans la catégorisation des produits au sein du TEC afin de renforcer la cohérence de la politique commerciale extérieure de la région. Cette harmonisation devra en particulier porter sur les produits pour lesquels il serait judicieux de transformer les droits de douane en droits d'accise.

3. Situation économique

La Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un espace d'intégration régionale qui regroupe quinze pays d'Afrique occidentale, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra-Léone et le Togo. Les pays de l'espace ont généralement des économies très dépendantes de l'agriculture avec des niveaux importants de production de céréales (mil, riz, maïs, ...) généralement consommées mais aussi de fruits et légumes dont une bonne partie est exportés (mangues, bananes, ananas, ...). Avec un Produit intérieur brut moyen par habitant inférieur à 900 dollars US en 2008, les pays de la CEDEAO sont en majorité classés parmi les sous-développés. Leurs populations vivent en majorité dans la pauvreté. Leurs économies se sont caractérisées, au cours des dix dernières années, par le développement rapide du secteur des services porté par des investissements importants dans le secteur des télécommunications. Cependant cette situation cache d'énormes disparités.

Avec des PIB par habitant de respectivement 3439 et 1450 dollars US, le Cap-Vert et le Nigéria sont les pays les plus nantis et sont classés parmi les pays à revenu intermédiaire. Le Nigéria est aussi un des pays les plus peuplés du monde (plus de 151 millions d'habitants), mais aussi un des plus grands producteurs de pétrole. La Côte d'Ivoire

et le Ghana sont respectivement premier et troisième producteurs mondiaux de cacao nonobstant leur importante production de café et autres produits agricoles. Tandis que le Mali et le Burkina Faso sont de gros producteurs de coton. Alors que le Liberia et la Sierra-Léone sont des producteurs de diamants.

3.1. Tendances macroéconomiques

a) Structure du PIB en volume par pays de l'espace CEDEAO

L'examen de la structure du PIB montre la prépondérance de l'économie nigériane. Ce dernier est, de manière constante, le plus gros contributeur au PIB de la sous-région. Toutefois, son poids chute sensiblement de 63.3% au cours des années 70 à 58.9% dans les années 80 correspondant aux premières années d'ajustement structurel. Par la suite, le Nigéria a vu son poids moyen se stabiliser à (58,1%) au cours de la période 1991-1994 précédant l'ajustement monétaire dans la Zone franc pour atteindre 60.9% dans la période post dévaluation du franc cfa en 1995-2009. Après le Nigéria, viennent la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal. Toutefois, si le Ghana et le Sénégal améliorent légèrement leur part tendancielle dans la contribution au PIB régional au cours des différentes périodes, la Côte d'Ivoire connaît une baisse sensible de sa contribution au cours de la période 1995-2009.

Tableau 1 : Structure du PIB* en volume de la CEDEAO (base 100 en 2005)

Pays	1970 – 1979	1980 – 1990	1991 – 1994	1995 – 2009
Bénin	1,7%	2,3%	2,5%	2,6%
Burkina Faso	2,1%	2,5%	2,7%	3,1%
Cap-Vert	0,3%	0,4%	0,4%	0,6%
Côte d'Ivoire	10,0%	12,7%	13,1%	10,9%
Gambie	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%
Ghana	5,8%	5,3%	6,3%	6,4%
Guinée	1,4%	1,6%	1,8%	1,8%
Guinée-Bissau	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%
Liberia	1,9%	1,6%	0,3%	0,3%
Mali	2,0%	2,6%	3,0%	3,2%
Niger	2,6%	2,5%	2,2%	2,0%
Nigéria	63,3%	58,9%	58,1%	60,9%
Sénégal	4,6%	5,2%	5,3%	5,1%
Sierra Leone	1,6%	1,8%	1,6%	0,8%
Togo	1,8%	1,8%	1,7%	1,4%
CEDEAO	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Nos calculs à partir des données du département des statistiques des Nations Unies (UNSD).
*PIB au prix constant de 2005 et en dollar américain.



b) Evolution de l'activité globale

Le PIB en volume agrégé de l'espace CEDEAO a connu une croissance moyenne de 6,7% au cours des dix dernières années (2000-2009) reflétant un certain dynamisme économique par rapport aux performances enregistrées à travers le monde. Toutefois, il est noté une décélération sensible de l'activité économique dans l'espace communautaire, au cours des années récentes, avec une croissance moyenne globale de 5,6% sur les cinq dernières années puis 4,9% en 2009.

Cette tendance à la décélération de la croissance économique est principalement imputable au Nigéria (5,6% en 2009 après avoir atteint 9,1% en 2008), mais aussi à des pays comme le Sénégal (2,2% en 2009 contre 3,3%

en 2008), le Bénin (2,7% en 2009 après 5,0% en 2008), le Burkina Faso (3,2% en 2009 et 4,5% en 2008) et, dans une moindre mesure, la Sierra-Léone dont l'augmentation de l'activité a sensiblement chuté entre 2007 (6,4%) et 2009 (4,4%).

Pour le reste des pays la tendance est plutôt aux fluctuations des performances économiques. Ainsi, pour le Niger par exemple, il est enregistré un taux de croissance économique de 5,4% en 2002, puis -0,8% en 2004 avant d'atteindre immédiatement 8,4% en 2005. Enfin, les pays sortant de long conflit et donc en reconstruction comme le Libéria et la Sierra-Leone affichent des taux moyen de croissance économique relativement élevé (plus de 6%) au cours des cinq dernières années.

Tableau 2 : Taux de croissance du PIB des pays de la CEDEAO (base 100 en 2005)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bénin	4,9%	6,2%	4,4%	3,9%	3,1%	2,9%	3,8%	4,6%	5,0%	2,7%
Burkina Faso	1,9%	7,1%	4,7%	8,0%	4,6%	7,1%	5,5%	3,6%	4,5%	3,2%
Cap-Vert	7,3%	6,1%	5,3%	4,7%	4,3%	6,5%	10,1%	8,6%	5,9%	4,1%
Côte d'Ivoire	-2,7%	0,1%	-1,6%	-1,7%	1,6%	1,8%	1,2%	1,5%	2,3%	3,8%
Gambie	6,1%	5,8%	0,5%	2,3%	-0,6%	2,1%	6,7%	6,3%	6,1%	4,6%
Ghana	3,7%	4,2%	4,5%	5,2%	5,6%	5,9%	6,4%	6,2%	6,7%	4,7%
Guinée	2,9%	3,8%	3,8%	5,5%	1,2%	2,4%	1,0%	1,8%	4,7%	4,9%
Guinée-Bissau	7,5%	3,7%	1,8%	-3,5%	3,1%	5,0%	2,2%	0,3%	3,5%	3,0%
Libéria	22,3%	2,9%	3,7%	-31,3%	2,6%	5,3%	7,8%	9,4%	7,1%	4,6%
Mali	-3,3%	11,9%	4,3%	7,6%	2,3%	6,1%	5,3%	4,3%	5,0%	4,4%
Niger	-2,6%	7,5%	5,3%	3,4%	-0,8%	8,4%	5,8%	3,3%	5,9%	-0,9%
Nigéria	5,3%	4,4%	3,8%	10,4%	33,7%	3,4%	7,5%	6,9%	9,1%	5,6%
Sénégal	3,2%	4,6%	0,7%	6,7%	5,9%	5,6%	2,5%	4,9%	3,3%	2,2%
Sierra Leone	3,8%	18,2%	18,2%	10,9%	9,6%	7,5%	7,5%	6,4%	4,3%	4,4%
Togo	-1,0%	-1,3%	-1,3%	4,8%	2,5%	1,2%	3,9%	2,1%	2,4%	3,3%
CEDEAO	3,3%	4,3%	3,1%	7,2%	20,9%	3,8%	6,2%	5,9%	7,5%	4,9%

Source : Nos calculs à partir des données du département des statistiques des Nations Unies (UNSD).
*PIB au prix constant de 2005 et en dollar américain.

c) Contribution des pays à la croissance économique dans l'espace CEDEAO

Sur les dix dernières années (2000 à 2009) le Nigéria est le plus gros contributeur à la croissance de l'espace. Cette contribution tourne autour de 2 points entre 2000 et 2002 pour atteindre 6 points en 2008 et redescendre à 5,7 points en 2009 (tableau 3). En revanche, la

Côte d'Ivoire contribue négativement à la croissance de la zone ou de manière négligeable par rapport à son poids avec au maximum, moins de 0,3 point. Le Ghana contribue régulièrement et positivement à la croissance économique (entre 0,3 et 0,4 point). Si le Sénégal atteint des performances semblables, au cours de la période, celles-ci sont moins régulières et tombent parfois entre 0 et 0,1 point.

Tableau 3 : Contribution des pays à la croissance globale de la CEDEAO

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bénin	0,001	0,002	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
Burkina Faso	0,001	0,002	0,002	0,003	0,002	0,002	0,002	0,001	0,001	0,001
Cap-Vert	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
Côte d'Ivoire	- 0,004	0,000	- 0,002	-0,002	0,002	0,002	0,001	0,001	0,002	0,003
Gambie	0,000	0,000	0,000	0,000	- 0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Ghana	0,003	0,003	0,003	0,004	0,004	0,004	0,004	0,004	0,004	0,003
Guinée	0,001	0,001	0,001	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001
Guinée-Bissau	0,000	0,000	0,000	- 0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Liberia	0,001	0,000	0,000	- 0,002	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mali	- 0,001	0,004	0,002	0,003	0,001	0,002	0,002	0,001	0,002	0,001
Niger	- 0,001	0,002	0,001	0,001	- 0,000	0,002	0,001	0,001	0,001	- 0,000
Nigéria	0,029	0,025	0,021	0,058	0,195	0,022	0,048	0,045	0,060	0,037
Sénégal	0,002	0,003	0,000	0,004	0,003	0,003	0,001	0,002	0,002	0,001
Sierra Leone	0,000	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,000	0,000
Togo	- 0,000	-0,000	- 0,000	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CEDEAO	0,033	0,043	0,031	0,072	0,209	0,038	0,062	0,059	0,075	0,049

Source : Nos calculs à partir des données du département des statistiques des Nations Unies (UNSD).
*PIB au prix constant de 2005 et en dollar américain.

d) Evolution des activités sectorielles

Une croissance régulière dans le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire représente en moyenne 31% du Pib global dans l'espace CEDEAO. Toutefois ce poids modeste est le fait du Nigéria (26%) qui, avec le Libéria (24%), sont les seuls pays en deçà de cette moyenne). Au contrario, le Cap-Vert (68%), la Gambie (54%) et le Sénégal (53%) ont les plus importants secteurs tertiaires.

Après une phase de croissance contenue (3,6% en moyenne) sur la période 2000-2003, le secteur tertiaire a connu une forte croissance à partir de 2004 (9,3% en moyenne entre 2004-2009) dans l'espace CEDEAO. Les principaux pays responsables de cette croissance vigoureuse au cours des cinq dernières années (à partir de 2009) sont respectivement le Nigéria (12,1%), le Libéria (9,4%), la Sierra-Léone (7,8%) et le Ghana (7,5%). Le Mali est le premier pays francophone avec 5,9%.

Le contexte ouest africain a été marqué ces dernières années par le développement des services de télécommunication à travers l'Internet et la téléphonie mobile qui ont mobilisé des investissements considérables pour faire face aux exigences d'innovations technologiques et

de développement inhérentes à ce secteur. Aussi, c'est sans surprise qu'il est noté que, dans l'espace CEDEAO, le secteur des transports, poste et télécommunication est celui qui affiche le plus fort taux moyen de croissance au cours des six dernières années (13,6%). Ce taux est constamment à deux chiffres au cours de cette période avec un pic de l'activité en 2004 (23,2%). Toutefois, cette situation résulte de performances disparates selon les pays et les secteurs. Dans les télécommunications, poste et transport les performances sont imputables au Nigéria, la Sierra-Leone, le Mali et le Sénégal avec des taux moyen de croissance respectifs de 17,2%, 16,5%, 12,7% et 9,2% au cours des six dernières années. A un degré moindre, la Gambie (8,8%), le Ghana (8,1%), le Burkina Faso (7,6%) et le Cap-Vert (6,8%) sont dans la même dynamique de croissance que les pays précédents pour ce secteur.

A l'opposé, certains pays ont connu au cours de la même période des performances mitigées dans le secteur des télécommunications, poste et transport. C'est le cas de la Côte d'Ivoire qui enregistre un taux moyen d'à peine 0,4% avec au moins quatre années de récessions sur les six. En Guinée ce secteur semble structurellement en souffrance avec un taux moyen de croissance de 2,8% obtenu en réalisant de manière régulière des



performances comprises entre 1% et 3% de croissance. La Guinée-Bissau alterne des années de bonnes performances à celles de récession pour finalement réaliser un taux moyen de 3,2% pour le secteur au cours des six dernières années. Enfin le Niger fait à peine mieux avec un taux moyen de 3,3% malgré une amélioration de ses performances en fin de périodes (5,1% et 3,7% respectivement en 2008 et 2009).

Le commerce, restauration et hôtellerie est aussi un secteur particulièrement dynamique avec un taux moyen global de croissance économique de 12,3% au cours des six dernières années consécutif à la réalisation de taux de croissance annuel à deux chiffres (à l'exception de 2005 avec 9,4%). Il est aussi noté un pic de la croissance de l'activité dans ce secteur en 2004. Ces performances sont d'avantage le fait du Nigéria, Cap-Vert, Ghana, Sierra Léone et Mali avec des taux moyens de croissance du secteur respectifs de 13,8%, 8,0%, 8,0%, 7,9% et 7,3%. En revanche le Togo enregistre une récession pendant cinq années sur six au cours de la période considérée et établit une performance moyenne de -3,7% des activités dudit secteur. La Côte d'Ivoire (1,6%), la Guinée (2,0%), la Guinée-Bissau (2,4%) et le Sénégal (2,8%) enregistrent des performances mitigées traduisant l'essoufflement du secteur notamment au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Les performances du Ghana (7,1%), du Nigéria (6,9%), du Cap-Vert (6,1%) et dans une moindre mesure de la Sierra-Léone (5,3%) semblent s'inscrire dans leur dynamique de croissance économique globale. Le Togo réalise aussi une performance non négligeable dans ce secteur (7,2%).

En résumé il s'est amorcé à partir de 2004, dans l'espace CEDEAO, un processus de développement des activités de services notamment les télécommunications, l'hôtellerie et la restauration et le commerce. Ceci a entraîné une croissance régulière et importante du secteur jusqu'en 2009.

Un développement mitigé dans le secondaire à l'exception de la construction

Le secteur secondaire a un poids non négligeable dans les activités économiques dans l'espace CEDEAO avec en moyenne 31% du PIB au cours de ces cinq dernières années. Toutefois ce poids s'effrite un peu chaque année passant de 35% en 2005 à 28% en 2009. L'importance relative du secondaire est tributaire du Nigéria, soit 37%

du PIB en moyenne les cinq dernières années. Tous les autres pays ont des parts relatives du secondaire inférieures ou égales à la moyenne, notamment la Guinée (31%), le Ghana et la Côte d'Ivoire (26% chacun).

Dans le secteur secondaire, il est noté à partir de 2005 une croissance régulière et relativement vigoureuse du sous secteur de la construction avec 9,6% en moyenne dans tout l'espace CEDEAO au cours des cinq dernières années. Avec la particularité des projets de construction qui s'inscrivent généralement dans des durées de deux à trois ans, on peut bien conclure que ce sous secteur a accompagné le développement du tertiaire (télécommunication et hôtellerie notamment). Nonobstant cela, il a été aussi noté la mise en place et la conduite des politiques publiques volontaristes de construction d'infrastructures (routes, ponts, systèmes d'éclairage public, etc.) dans certains Etats de l'espace CEDEAO. Toutefois, même si l'augmentation de l'activité y est encore importante (4,8% en 2009) ce secteur a subi une forte décélération.

Il est noté des taux de croissance moyens à deux chiffres au Nigéria (12,7%), Côte d'Ivoire (10,5%), Togo (12,7%), Liberia (11,9%) et Gambie (11,8%). La croissance du secteur secondaire est également importante au Cap-Vert (9,9%), Ghana (8,8%), Burkina Faso (8,8%) et Sénégal (6,0%).

A l'opposé du sous secteur de la construction, l'industrie connaît des résultats très mitigés marqués par une quasi stagnation de l'activité en affichant une croissance globale moyenne de 0,2% au cours des cinq dernières années dans l'espace CEDEAO. En effet, ce secteur est globalement en récession chaque année entre 2006 et 2008. La faiblesse des secteurs de transformation notamment dans l'agro-alimentaire n'a pas permis de bénéficier de l'embellie des prix en 2008 contrairement à l'extractive notamment.

Un certain nombre de pays n'ayant pas une tradition minière avérée (à l'exception d'un seul produit comme les phosphates, l'uranium, etc.) et/ou un secteur industriel soumis à un certain nombre de contraintes comme le Sénégal (0,4%), le Togo (0,0%), le Niger (0,1%), la Guinée-Bissau (0,7%) ont une activité tendanciellement stagnante dans ce secteur.

Les pays pétroliers comme le Nigéria (-0,5%), ou subissant des embargos comme la Sierra-Léone (-4,6%) avec

le processus de Kimberley connaissent tendanciellement une récession dans ce secteur.

De manière globale l'activité industrielle incluant l'extractive est globalement en difficulté dans l'espace CEDEAO du fait de contraintes structurelles pesant dans ce secteur. Il y a aussi l'absence de diversification des produits miniers conduisant à une situation qui ne favorise légèrement que les producteurs d'or. Parallèlement, l'activité de construction réalise des taux moyen de croissance supérieurs à 5% dans chaque pays de l'espace CEDEAO dénotant du dynamisme économique dans ce sous secteur.

Une croissance encore insuffisante du secteur primaire

Le secteur primaire représente environ 31% du PIB global de l'espace CEDEAO. Ce rapport est quasi constant au cours des cinq dernières années. Ici aussi, cette structure épouse bien celle du Nigéria (32%). La plupart des pays sont largement au dessus de la moyenne, notamment le Liberia (62%), la Sierra-Léone (48%), la Guinée-Bissau (42%), le Togo (41%), En revanche le poids du primaire

est très faible au Cap-Vert (8%) et au Sénégal (14%).

Au cours des cinq dernières années, le secteur primaire a connu une croissance globale moyenne de 5,9% consécutive à une augmentation régulière de l'activité économique avec un maximum de 6,5% en 2008 et un minimum de 5,3% en 2009. Un examen des performances par pays montrent que, sur les cinq dernières années, seuls quelques pays sont tendanciellement au-dessus de la moyenne. Il s'agit du Liberia (7,3%), du Nigéria (6,8%), du Sénégal (6,8%), du Mali (6,5%) et de la Sierra-Léone (6,2%). D'un autre côté, le Cap-Vert (2,3%), la Côte d'Ivoire (2,7%) et le Togo (2,9%) sont les pays qui sont tendanciellement nettement en deçà de la moyenne au cours des cinq dernières années. Pour les deux derniers pays cela montre l'essoufflement de l'agriculture malgré les potentialités surtout dans le domaine de l'arboriculture.

Quoique le niveau de l'activité primaire notamment culturale dans l'espace CEDEAO soit acceptable, il est encore insuffisant pour impulser le développement par ce secteur. Il est aussi noté que les aléas pesant dans ce secteur semblent se compenser au niveau consolidé de l'espace CEDEAO.

Tableau 4 : Taux de croissance des principaux secteurs de la CEDEAO (base 100 en 1990)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Secteur primaire (agriculture, élevage, chasse, foresterie et pêche)	1.9%	1.8%	30.3%	5.9%	3.7%	6.4%	5.6%	5.9%	6.5%	5.3%
Secteur secondaire	7.2%	9.5%	-0.6%	15.4%	5.1%	3.8%	-0.3%	0.2%	-0.3%	1.5%
Industrie (y c Extractives)	7.4%	10.3%	-0.9%	16.3%	5.3%	3.1%	-1.2%	-0.8%	-1.3%	1.1%
Construction	5.0%	1.2%	3.6%	5.5%	2.1%	12.4%	10.1%	11.5%	9.4%	4.8%
Secteur tertiaire	2.4%	3.1%	6.2%	2.8%	13.9%	7.3%	8.5%	9.7%	8.3%	8.1%
Commerce, restauration et Hôtellerie	1.5%	1.2%	3.6%	4.2%	22.6%	9.4%	10.5%	12.1%	10.4%	8.8%
Transport, poste et communication	2.7%	10.9%	4.1%	7.7%	23.2%	9.8%	11.7%	12.4%	13.1%	11.5%
Autres services	3.0%	2.9%	8.9%	0.4%	4.1%	4.5%	5.4%	6.2%	4.2%	5.8%

Source : Nos calculs à partir des données du département des statistiques des Nations Unies (UNSD).



e) Contribution des secteurs à la croissance du PIB

Le secteur tertiaire contribue le plus à la croissance économique (3 points sur toute la période) dans l'espace CEDEAO pris globalement. Cette contribution est uniformément répartie entre les télécommunications, poste et transport (1 point), le commerce, la restauration et l'hôtellerie (1 point) et les autres services (1 point).

Il s'avère que malgré ses performances élevées, le secteur des télécommunications, poste et transport ne contribue pas plus d'un point de croissance. C'est le cas du Nigéria, la Sierra Léone, la Gambie et le Cap-Vert du fait de leur poids relativement modeste dans le PIB global.

Quant au secteur du commerce, la restauration et l'hôtellerie, il contribue à hauteur de 2 points à la croissance économique du Nigéria alors que cette performance est de 1 point pour le groupe des pays constitué par le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, le Libéria, le Mali, le Niger et le Sénégal. Pour le Togo cette contribution est de -1 point.

Dans l'espace CEDEAO pris globalement, le secteur primaire est le deuxième contributeur à la croissance économique (2 points sur toute la période). En 2009, Cette caractéristique est plus prononcée au Togo et au Libéria avec une contribution de 4 points de croissance dans chacun des deux pays. Cependant, cette situation pour ces deux pays est récente car la contribution du primaire n'était que de 1 point en 2005.

La contribution du secteur primaire à la croissance est nulle pour la Côte d'Ivoire et le Cap-Vert, Tandis qu'elle est négative de 3 points pour le Niger. La contribution du secteur secondaire (à travers celle de la construction et des Industries) à la croissance de l'activité économique est globalement nulle pour les pays de la CEDEAO. Pour le secteur de la construction, seule la Gambie enregistre, en 2009, une contribution à la croissance positive de 1 point alors que partout ailleurs, elle est significativement nulle. Quant aux activités industrielles et extractives, elles contribuent positivement de 1 point à la croissance économique de la Guinée, la Guinée-Bissau et le Liberia. A l'opposé, elles contribuent négativement de 1 point à la croissance économique de la Sierra Léone. Partout ailleurs, leur contribution à la croissance est significativement nulle.

Tableau 5 : Contribution des principaux secteurs à la croissance de la valeur ajoutée globale

	Principaux secteurs	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CEDEAO	Secteur primaire (agriculture, élevage, chasse, foresterie et pêche)	0,01	0,01	0,09	0,02	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
	Industrie (y compris Extractives)	0,02	0,04	-0,00	0,06	0,02	0,01	-0,00	-0,00	-0,00	0,00
	Construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Commerce, restauration et Hôtellerie	0,00	0,00	0,00	0,01	0,03	0,01	0,01	0,02	0,02	0,01
	Transport, poste et communication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01
	Autres services	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01

Source : Nos calculs à partir des données du département des statistiques des Nations Unies (UNSD).
*PIB au prix constant de 2005 et en dollar américain.

f) L'affectation de la croissance du PIB : consommation privée, consommation publique, investissement, exportations nettes

En considérant l'espace CEDEAO globalement, ce sont les dépenses privées des ménages qui s'accaparent le plus de la croissance économique réalisée en 2009 (9 points) contrairement à 2005 où c'était plutôt la Formation Brute de Capitale Fixe (2 points). Par contre, les ex-

portations nettes (-4 points) et la consommation publique (-1 point) contribuent négativement à la croissance économique.

Selon les pays et les agrégats des dépenses, les affectations à la croissance économique sont réparties de manière différentes et sont d'ampleurs différentes résumé dans le tableau « Tableau 3 : Contribution des principaux agrégats à la croissance de la valeur ajoutée globale ».

Tableau 6 : affectation de la croissance aux principaux agrégats de dépense

CEDEAO	Principaux agrégats	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	Dépenses de Consommation privée*	0,01	0,25	0,02	0,12	- 0,02	- 0,01	- 0,10	0,26	- 0,07	0,09
	Dépenses de consommation publique	0,00	0,00	0,00	- 0,00	0,04	0,01	0,02	0,02	0,04	- 0,01
	FBCF	- 0,01	- 0,01	- 0,00	0,01	0,03	0,02	0,02	- 0,00	0,00	0,01
	Exportation nette de Biens et Services	0,03	- 0,13	0,02	- 0,02	0,04	- 0,01	0,10	- 0,13	0,06	- 0,04

Source : Nos calculs à partir des données du département des statistiques des Nations Unies (UNSD).

* (y c celle des Institutions sans but lucratif aux services des ménages (ISBLSM) (associations, partis politiques, ONG, syndicats, fondations)

g) Evolution du PIB par tête de 2000 à 2007

Le Cap-Vert a le PIB par tête le plus élevé de l'espace CEDEAO avec 3439 \$US en 2008. Suit de très loin le

Nigéria avec 1450 \$US pour la même année, Côte d'Ivoire (1137 \$US) et le Sénégal (1088 \$US). Le Libéria (219 \$US) et la Guinée-Bissau (257 \$US) ont les PIB par tête les plus faibles de l'espace CEDEAO.

Tableau 7 : Distribution du PIB par tête dans les pays de la CEDEAO

Pays	2004	2005	2006	2007	2008
Bénin	532	554	579	657	767
Burkina Faso	378	395	406	459	522
Cap-Vert	1 967	2 108	2 479	2 962	3 439
Côte d'Ivoire	833	850	883	983	1 137
Gambie	356	412	440	509	636
Ghana	414	489	568	663	709
Guinée	444	353	349	420	505
Guinée-Bissau	188	204	204	232	257
Libéria	145	153	193	180	219
Mali	431	464	505	576	677
Niger	229	257	268	300	354
Nigéria	639	797	1 008	1 123	1 450
Sénégal	731	772	808	949	1 088
Sierra Leone	288	291	313	360	418
Togo	331	347	358	403	446

Source : Nos calculs à partir des données du département des statistiques des Nations Unies (UNSD).

*PIB par tête au prix courant en dollar américain.



3.2. Tendances actuelles par rapport à certains critères de convergence des pays de la CEDEAO ET DE L'UEMOA

Les critères de convergence sont des critères basés sur des indicateurs économiques que doivent respecter les pays membres d'une union monétaire. Les pays membres doivent continuer à respecter ces critères, sous peine d'avertissements puis de sanctions. Le respect de ces critères est jugé nécessaire pour renforcer l'assainissement du cadre macroéconomique et éviter les phénomènes de « passager clandestin » que les zones monétaires favorisent.

Dans les développements qui suivent, nous examinons quelques critères (ratio solde budgétaire rapporté au PIB, la masse salariale rapportée aux recettes fiscales ou encore le taux de pression fiscal) au sein des pays de la CEDEAO.

Ratio solde budgétaire de base/PIB

Le solde budgétaire de base (la différence entre d'une part, les recettes totales hors dons et d'autre part les

dépenses totales et les prêts nets) est en effet celui qui correspond le mieux en pratique à la normalisation d'une politique budgétaire soutenable. Le solde budgétaire de base intègre le versement des intérêts, si bien qu'en première approximation un solde de base nul correspond à un excédent qui couvre intégralement le paiement des intérêts sur la dette publique.

En 2010, ce critère est négatif pour tous les pays de la CEDEAO. A l'exception du Nigéria, la même tendance est constatée en 2011 dans tous les autres pays. A l'aune de ce constat, le critère d'un solde budgétaire positif ne semble pas pertinent pour les pays de la CEDEAO. En effet, le solde budgétaire doit être borné par un critère incontournable qui suppose à la fois une définition adaptée et un niveau adéquat prenant en compte plusieurs contraintes. Car, si la norme retenue est trop ambitieuse, elle risque de ne pas être crédible et, trop souvent, de ne pas être respectée. Toutefois, la norme retenue doit être assez ambitieuse pour prévenir la survenance de déficits excessifs qui pourraient mettre en péril la cohésion de la zone ou le maintien de la stabilité monétaire.

Tableau 8 : Ratio solde budgétaire de base/PIB dans les pays de la CEDEAO (en pourcentage)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Burkina Faso	-11,3	-12,2	-8,4	-8,9	-9,5	-10,0
Côte d'Ivoire	-0,6	-1,6	-1,1	-2,1	-2,2	-2,7
Cap-Vert	-10,3	-5,6	-6,1	-11,9	-13,5	-11,7
Ghana	-12,6	-14,9	-18,8	-14,4	-12,3	-7,9
Bénin	-2,8	-1,4	-3,4	-4,8	-	-
Gambie	-8,4	-1,0	-4,7	-8,1	-6,9	-8,7
Guinée	-1,9	-0,9	-1,7	-4,0	-8,4	-8,7
Guinée-Bissau	-21,0	-25,8	-21,9	-22,7	-24,3	-23,8
Mali	-8,5	-7,9	-5,6	-4,2	-5,1	-5,0
Libéria	2,5	4,8	0,6	-4,4	-4,6	-4,7
Togo	-4,2	-1,4	-2,3	-2,5	-3,4	-3,4
Niger	-5,9	-6,7	-5,8	-7,0	-6,5	-6,6
Sierra Leone	-11,0	-6,8	-9,6	-8,9	-9,1	-8,8
Nigéria	7,5	-1,1	3,8	-5,2	-2,8	0,2
Sénégal	-7,6	-6,2	-7,2	-7,6	-7,8	-7,8

Source : OCDE.

La masse salariale rapportée aux recettes fiscales

Les frais du personnel absorbent l'essentiel des ressources de l'Etat. La masse salariale englobe les salaires et autres traitements plus les cotisations à la sécurité sociale supportés par l'Etat pour le compte de ses employés. Etant donné que cet Etat doit faire face à d'autres obligations (dépenses de fonctionnement, investissement...), la part des salaires doit être plafonnée. Un ratio de 35% est fixé par la Commission de la CEDEAO inspiré des pratiques dans le secteur privé.

Tendanciellement le Bénin, la Gambie, la Guinée, le Mali, le Niger et le Sénégal respectent le critère en affichant plus souvent des ratios Masse salariale rapportée aux recettes fiscales inférieurs ou égal à 35% sur la période 2006-2011. Toutefois, il est noté, en fin de période, une détérioration du critère pour la plupart des pays. En 2011 très peu de pays respectent ce critère, à savoir le Ghana, le Mali, le Niger et le Sénégal.

Tableau 9 : Ratio masse salariale/recettes fiscales dans les pays de la CEDEAO

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Burkina Faso	44,1%	46,3%	44,7%	46,2%	46,7%	46,4%
Côte d'Ivoire	43,3%	44,1%	44,7%	48,0%	48,4%	48,1%
Cap-Vert	50,6%	47,3%	45,7%	50,0%	49,3%	45,6%
Ghana	49,0%	50,2%	56,8%	49,3%	42,3%	34,5%
Bénin	35,7%	32,0%	35,5%	44,2%	-	-
Gambie	24,5%	22,6%	31,3%	33,7%	36,0%	37,3%
Guinée	20,4%	25,9%	27,9%	44,7%	60,6%	60,0%
Guinée-Bissau	110,9%	116,5%	106,7%	92,3%	91,4%	83,6%
Mali	31,5%	29,7%	31,7%	31,7%	32,5%	32,7%
Libéria	40,1%	29,0%	40,3%	48,1%	48,6%	48,6%
Togo	37,7%	40,0%	42,0%	43,5%	44,8%	44,8%
Niger	33,6%	31,0%	30,7%	32,1%	32,4%	32,1%
Sierra Leone	56,6%	58,3%	52,8%	51,5%	49,5%	49,4%
Nigéria	78,3%	81,5%	76,3%	77,4%	73,8%	68,9%
Sénégal	31,1%	31,6%	32,2%	33,0%	33,0%	33,0%

Source : OCDE.

Le taux de pression fiscal

Cet indicateur vise à amener les Etats à mettre davantage l'accent sur la mobilisation des recettes intérieures du fait que la situation financière de l'Etat est fortement influencée par les performances de son administration fiscale. Les recettes fiscales sont constituées des paiements sans contrepartie et non remboursables, effectués au profit des administrations. Elles comprennent également les droits et frais perçus par les administrations n'ayant aucune com-

mune mesure avec le coût ou l'ampleur du service fourni au payeur. Les tendances des performances sur ce critère au cours de la période 2006-2011 révèlent que très peu de pays sont en mesure de dépasser un taux de pression fiscale de 20%, il s'agit du Cap-Vert, Ghana et Libéria. Toutefois, la Gambie qui a rempli ce critère en 2011 affiche une tendance évolutive qui semble révéler que cette situation pourrait s'installer dans la durée. Les pays de l'espace UEMOA ainsi que le Nigéria sont encore loin de remplir ce critère. A ce niveau aussi et pour les mêmes



raisons liées à la viabilité de l'intégration mais aussi à sa fiabilité il est proposé de revoir les bornes de ce critère de manière à ce qu'il soit à la portée des pays tout en restant ambitieux au regard du double principe des contraintes. Notamment pour prévenir des contreperformances dans la mise en œuvre de la politique fiscale au risque de créer des déséquilibres préjudiciables à l'optimalité de la zone d'intégration de la CEDEAO.

Tableau 10 : Taux de pression fiscale dans les pays de la CEDEAO (en pourcentage)

	2001	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Burkina Faso	10.44	12.01	12.51	12.15	11.50	11.42	11.39
Côte d'Ivoire	15.10	15.00	15.20	15.20	15.20	15.30	15.60
Cap-Vert	18.72	21.61	21.90	22.64	22.04	21.90	21.78
Ghana	17.20	20.20	20.50	20.60	20.70	21.30	22.60
Bénin	13.50	15.40	16.90	17.20	16.50	-	-
Gambie	13.00	18.80	19.00	19.20	19.30	19.70	20.40
Guinée	11.00	14.20	13.50	14.70	14.10	13.20	12.50
Guinée-Bissau	9.38	11.16	10.28	10.17	11.24	10.85	11.03
Mali	14.33	14.69	15.99	14.98	14.45	14.54	14.55
libéria	8.77	18.10	27.65	28.60	22.12	26.83	26.16
Togo	12.03	13.56	13.25	11.73	11.45	11.49	11.38
Niger	9.40	10.70	11.30	11.40	11.20	11.10	10.90
Sierra leone	12.70	11.30	10.30	10.80	10.30	10.70	10.61
Nigéria	9.30	4.60	5.40	5.90	6.20	6.10	6.10
Sénégal	16.10	19.00	19.30	18.30	18.20	18.20	18.20

Source : OCDE.

Le taux d'inflation annuel moyen

Le taux d'inflation annuel moyen, correspondant à la variation de l'indice annuel des prix à la consommation, est calculé de manière harmonisée pour les pays de l'UEMOA. Les autres pays de la CEDEAO ont chacun,

en ce qui le concerne, sa propre méthode de calcul de l'indice annuel des prix à la consommation. Ceci pourrait expliquer quelques aspects liés à la qualité des données. Aucun pays n'a respecté la norme associée à ce critère (3% ou moins) de manière continue entre 2007 et 2011.

Tableau 11 : Taux d'inflation annuel moyen dans les pays de la CEDEAO (en pourcentage)

	2007	2008	2009	2010	2011	2010	2011
Bénin	1.3	7.9	4.1	3.3	3.0	11.42	11.39
Burkina Faso	-0.2	10.7	2.8	2.6	2.5	15.30	15.60
Cap-Vert	4.3	6.8	2.2	2.5	2.7	21.90	21.78
Côte d'Ivoire	1.9	6.3	1.4	2.5	2.2	21.30	22.60
Ghana	10.7	18.1	18.8	12.2	10.1	-	-
Guinée	2.8	6.0	5.5	2.9	2.5	19.70	20.40
Guinée-Bissau	5.4	4.5	4.2	5.1	5.5	13.20	12.50
Libéria	11.4	17.5	7.8	5.0	5.3	10.85	11.03
Mali	1.4	9.2	2.2	1.9	1.8	14.54	14.55
Niger	0.1	11.3	4.3	3.3	3.1	26.83	26.16
Nigéria	5.4	11.6	12.0	9.3	8.5	11.49	11.38
Sénégal	5.9	5.4	-1.1	2.2	2.6	11.10	10.90
Sierra Leone	12.1	10.5	10.7	9.1	7.5	10.70	10.61
Togo	1.0	8.7	1.9	2.4	2.3	6.10	6.10

Source : OCDE.

Toutefois, compte tenu de leur particularité liée à l'environnement économique international, l'examen des performances va occulter les années 2007 et 2008. Sous cet angle, il est constaté qu'à l'exception du Niger et de la Guinée-Bissau, l'ensemble des pays de l'UEMOA respecte ce critère. L'explication est liée à l'action de la BCEAO dont un des objectifs de la politique monétaire est de veiller à la stabilisation des prix. Le Cap-Vert est le seul pays à respecter continument ce critère sur 2009-2011 parmi les autres pays de la CEDEAO.

4. Méthodologie

La modélisation en équilibre général calculable (EGC) est utilisée pour simuler l'impact de l'offre d'accès au marché (AOM) de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre des accords de partenariat économique avec l'Union Européenne. Un modèle EGC est une représentation simpli-

fiée du fonctionnement d'une économie de marché. A travers des équations mathématiques, le modèle spécifie des comportements microéconomiques d'offre et de demande des agents et des contraintes macroéconomiques à l'intérieure desquelles ils opèrent.

A l'instar de la plupart des modèles EGC, le modèle développé dans le cadre de cette étude n'intègre pas d'informations détaillées sur les revenus et les dépenses des ménages permettant une évaluation des implications des différents scénarios d'OAM sur la pauvreté. Pour pallier cette insuffisance, un modèle de micro-simulation est élaboré pour les pays dont nous disposons d'informations statistiques afin de simuler l'impact des APE sur la pauvreté.

Les prochaines sections décrivent successivement les structures et fonctionnements de ces modèles économiques.



4.1. Le Modèle d'EGC

Le modèle EGC élaboré pour simuler l'impact de l'OAM de l'AO se présente sous forme de plusieurs modules-pays liés entre eux principalement par des flux commerciaux de biens et services : Le commerce intra-régional.

Les modules-pays sont d'abord spécifiés (ou calibrés) aux économies de la sous-région Ouest africaine à l'aide des Matrices de Comptabilité Sociale (MCS) des pays membres de cette entité géographique. Le document présente successivement les principales caractéristiques du modèle et l'analyse des principales données macroéconomiques qui ont servi à son calibrage aux économies sous-régionales.

a) Les modules-pays

Les modules-pays suivent la structure standard des modèles EGC basée sur la théorie néoclassique de l'équilibre général. Les producteurs maximisent leur profit selon des technologies et des prix donnés. Les consommateurs maximisent leur bien-être selon des préférences et des prix donnés. Les marchés compétitifs déterminent les prix d'échanges qui équilibrent l'offre des producteurs et la demande des consommateurs. Cette formulation théorique est complétée par une vision structuraliste qui prend en compte les spécificités des économies de la sous-région. Les prochaines sections discutent successivement de ces spécificités.

La production sectorielle de biens et services (S) se présente sous la forme d'une fonction mathématique imbriquée² à deux niveaux dans laquelle les facteurs travail (L) et capital (K), d'une part, cet ensemble des facteurs et les biens et services marchands (D), de l'autre, sont combinés selon une substitution imparfaite.

La consommation privée des produits (C) découle d'un système de demande linéaire, alors que celle publique (G) est, par hypothèse, exogène au cours d'une période. L'investissement total (I) est constitué de la formation brute de capital fixe et des changements de stocks. Alors que ces derniers sont fixes pour une période, la deman-

de de produits pour la formation brute de capital est étroitement liée au niveau de l'épargne nationale et au ratio bénéfice-coût-de l'investissement.

Les échanges de produits avec l'extérieur se présentent sous forme d'importations (M) et d'exportations (X). Les importations découlent de l'hypothèse de substitution imparfaite entre les produits locaux et étrangers (hypothèse d'Armington) ; les exportations de la transformation imparfaite entre le marché local et celui extérieur.

Les prix d'équilibre des produits sont ceux qui égalisent simultanément les offres et demandes locales de produits sur tous les marchés.

Le travail ne constituant pas un facteur contraignant dans les économies de la sous région, son offre est supposée parfaitement élastique. Ce facteur est donc contraint par la demande des entreprises. Par conséquent, son prix est supposé exogène en terme réel, c'est à dire indexé sur le niveau général des prix à la consommation.

Le capital est spécifique à chaque branche productive, par conséquent sa demande et son offre sont supposées exogènes.

Le solde du compte courant des échanges avec l'extérieur est maintenu fixe afin que l'équilibre soit assuré par le taux de change réel.

Les dépenses publiques – services, transferts et investissements – étant exogènes et les revenus endogènes, le solde budgétaire de l'Etat est financé par l'épargne privée (effet d'éviction).

La dynamique de l'économie est principalement expliquée par les règles d'accumulation du capital et de la main d'œuvre. L'accumulation du capital suit la spécification néoclassique présentée par Thorbecke et Junk (2001). La main d'œuvre est supposée croître à un taux fixe. L'analyse postule que les dépenses publiques – services, transferts et investissements – sont exogènes par habitant ; par conséquent, elles augmentent au rythme de la croissance démographique, ainsi que les consommations minimales. Les autres variables exogènes telles que les transferts privés augmentent au rythme de la croissance économique dans les pays de la sous région.

2. En particulier, une fonction à élasticité de substitution constant ou CES (de l'anglais Constant Elasticity of Substitution).

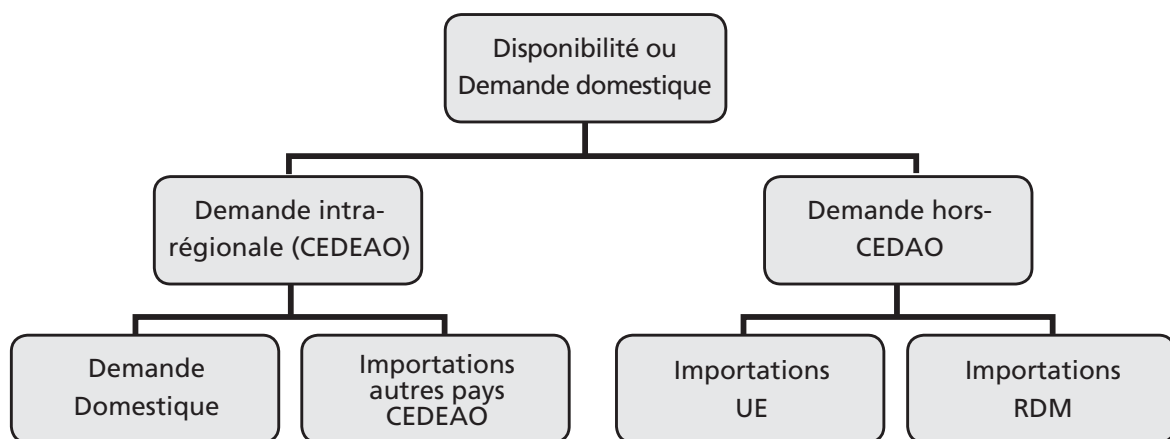
b) Modélisation des échanges intra-régionaux

Le modèle EGC élaboré dans cette étude est une juxtaposition de 12 modules pays fonctionnant de manière indépendante selon la description faite dans la section précédente. Toutefois, ces sous-modèles sont liés entre eux par les échanges intra-régionaux de biens et services.

Les échanges intra-régionaux de biens et services

Chaque pays de la sous-région entretient des relations commerciales – importations et exportations – avec trois entités géographiques distinctes : les autres pays de la sous-région (CEDEAO), l'UE et le reste du monde (RDM). Ainsi, les consommateurs locaux substituent de manière imparfaite les produits en provenance de ces régions selon le schéma ci-dessous. Ainsi, l'analyse postule que la compétition entre les produits des pays de la CEDEAO, de l'UE et du RDM se fait principalement au niveau de la demande.

Graphique 1 : Schéma descriptif des importations de produits des pays de la CEDEAO



Source : Auteurs

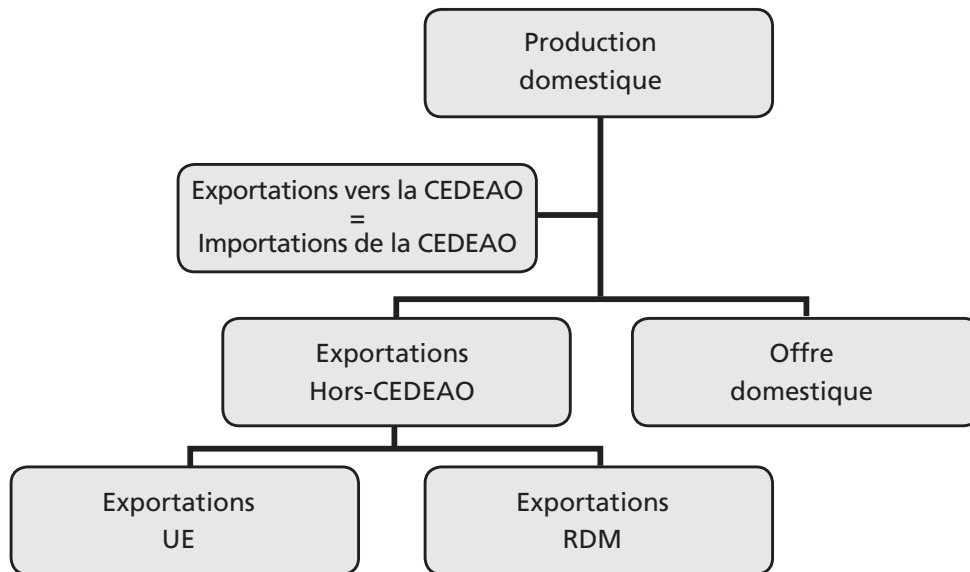
Légende : CEDEAO : Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest ; UE : Union européenne ; RDM : Reste du monde.

L'offre de produits en direction de l'UE et du RDM est supposée faire face à une demande parfaitement élastique, donc des prix frontières d'exportation exogènes traduisant les accords préférentiels des pays de la sous-région avec ces régions. En d'autres termes, les produits de la sous-région ne trouvent pas de difficulté d'écoulement dans l'UE et le RDM, c'est à dire que la disponibilité des produits de la sous-région est surtout contrainte par l'offre des pays de cette entité géographique.

En revanche, l'offre en direction de la CEDEAO est supposée être contrainte par la demande des pays de la sous-région pour les produits sous-régionaux. Par conséquent, l'offre globale du pays est d'abord déduite des exportations en direction de la CEDEAO ; l'offre restante est ensuite allouée entre le marché domestique et ceux de l'UE et du RDM selon une transformation imparfaite.



Graphique 2 : Schéma descriptif des exportations de produits des pays de la CEDEAO



Source : Auteurs

Légende : CEDEAO : Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest ; UE : Union européenne ; RDM : Reste du monde.

La somme des importations des pays de la sous-région constituent la demande d'exportation totale qui s'adresse à la sous-région. Cette demande globale d'exportation est ensuite distribuée aux économies de la sous-région selon une substitution imparfaite pour constituer l'offre d'exportation nationale du pays.

A l'instar de l'UE et du RDM, régions pour lesquelles les prix d'exportations restent exogènes, les prix des produits destinés au commerce intra-régional sont une moyenne des prix domestiques pondérés par les parts distributives des exportations intra-régionales.

Les échanges de facteurs productifs et les autres transferts intra-régionaux

Il n'existe pas de traitement spécifique pour les échanges de facteurs. L'hypothèse d'une abondance de facteur travail et par conséquent d'une offre de travail non contraignante (ou parfaitement élastique) dans tous les

pays rend l'analyse de la mobilité infrarégional du travail peu pertinente.

En effet, la migration intra-régionale a bel et bien lieu dans notre analyse. Toutefois, nous postulons que les nouveaux arrivants viennent s'ajouter à une masse importante de travailleurs inoccupés dans le pays d'accueil. Par conséquent, la probabilité pour que les nouveaux arrivant trouvent du travail est relativement faible comparés aux autochtones de tel sorte que la conséquence économique de la mobilité interrégionale est relativement faible.

Quant au capital, l'analyse postule que l'épargne endogène des résidents est essentiellement investie dans le pays d'origine. En revanche, la variation de l'épargne des non résidents ou des investissements étrangers est étroitement liée à la performance économique du pays, c'est-à-dire à la variation du PIB.

Les transferts infrarégionaux sont indexés au taux de croissance du PIB de la sous-région. En d'autres termes, plus l'espace CEDEAO crée de la richesse économique,

plus les transferts entre les ménages d'une part, et entre eux et les autres entités économiques de l'autre, sont importants dans cet espace.

Les autres aspects du modèle macroéconomique sont présentés et discutés dans le document technique disponible sur demande.

4.2. Le module de micro-simulation

Les modèles standards d'équilibre général calculable (MEGC) intègrent généralement un nombre restreint de catégories de ménages (ménages représentatifs), limitant ainsi leur utilisation dans l'analyse de la pauvreté et la distribution de revenu (voir Savard, 2004). De plus en plus d'analystes choisissent d'établir un lien entre le modèle d'équilibre général (MEGC) et les données des ménages d'une enquête nationale représentative pour analyser les impacts microéconomiques des politiques macroéconomiques.

Savard, 2010 présente trois principales approches pour étudier les impacts des réformes macro-économiques sur la répartition des revenus et la pauvreté. La première et la plus couramment est une approche du ménage représentatif, la seconde est l'approche top-down, ou en micro simulation séquentielle, et la troisième dénommée approche multi-ménages intègre directement dans le MEGC l'ensemble des ménages d'une enquête (voir Davies (2009) pour une description détaillée de ces approches).

Selon la première approche, dont les premiers travaux remontent à Dervis, de Melo et Robinson (1982) dans les années 80, l'on peut approximer les impacts des chocs macroéconomiques sur la pauvreté en postulant que chaque catégorie de ménage identifiée dans le MEGC est en fait un agrégat de ménages hétérogènes dont on peut saisir l'hétérogénéité si l'on connaît la forme fonctionnelle de distribution des revenus intra-catégorie. Ainsi plusieurs formes de fonction de distribution ont été proposées (distribution normale, Pareto, Bêta, etc.) afin de capter l'hétérogénéité intra-catégorie des ménages. Postulant que cette distribution reste inchangée avant et après le choc, il est alors possible de calculer les variations dans les indicateurs de pauvreté usuels.³ Malgré

3. Voir par exemple : Dervis, de Melo et Robinson (1983) ; De Janvry, Sadoulet et Fargeix (1991) ; Decaluwé, Savard et Thorbecke (1999) ; et Boccanfuso, Savard, Decaluwé (2003). Dans cette dernière étude, les auteurs font une comparaison des résultats obtenus en utilisant sept formes fonctionnelles différentes.

ses nombreuses applications dans l'analyse de la distribution, l'approche en ménages représentatifs a été fortement critiquée pour son incapacité à saisir les changements intra-groupe dans la distribution (Savard (2005) et Robilliard et al. (2008)).

La deuxième approche de micromutation est appelée « top-down » : Il consiste à appliquer les résultats des simulations du MEGC standard, notamment les impacts sur les prix des biens et services et des facteurs de productions aux informations des enquêtes ménages pour estimer les vecteurs de revenu (ou dépense de consommation) après un choc afin de calculer les nouveaux taux de pauvreté. Toutefois, cette méthode, même si elle considère l'hétérogénéité des ménages du point de vue de leurs dotations factorielles et de leurs préférences de consommation, ne prend pas en compte, dans le MEGC, les effets de rétroaction des comportements des ménages (Hertel et Reimer (2005) et Bourguignon et Spadaro (2006)).

Pour palier cet inconvénient, de récentes études (entre autres, Cogneau et Robillard, 2000, Cockburn, 2001, suivant les propositions présentées dans Decaluwé, Savard et Dumont, 1999⁴) ont choisi l'approche consistant à intégrer dans un MEGC standard chacune des ménages d'une enquête-ménages. Cette approche revient à construire un MEGC avec un nombre de catégories de ménages équivalent au nombre de ménages d'une enquête nationale représentative, contournant ainsi l'hypothèse de l'agent représentatif. De ce fait les comportements microéconomiques des agents sont directement pris en compte dans le cadre macroéconomique et les effets d'interdépendance et de rétroaction sont complètement intégrés à la résolution du MEGC (Fofana et al, 2004).

Cette approche présente cependant quelques défis. Premièrement, elle exige un important travail de conciliation des données des micro-ménages avec les données des comptes nationaux de la MCS. En outre, il peut se poser des problèmes de convergence si le MEGC est assez grand, complexe ou intègre des fonctions non linéaires (Rutherford et al. (2005), Chen et Ravallion (2004) et Bourguignon et Savard (2008)).

4. Dans leur étude, Decaluwé, Dumont et Savard (1999) utilisent des données fictives d'une enquête-ménages pour comparer les résultats d'un modèle MEGC microsimulé (avec 150 ménages) avec ceux d'un modèle standard ayant trois catégories de ménages. Au contraire, les travaux de Cogneau et Robillard et de Cockburn portent sur des données réelles observées au Madagascar et au Népal, respectivement.



Pour contourner ces problèmes, Savard (2010) utilise une autre variante de l'approche top-down appelée Top-down-Button-Up. Cette dernière offre une plus grande flexibilité dans la modélisation du comportement des ménages par rapport à l'approche multi-ménages-intégrée par l'introduction d'un lien bidirectionnel entre les modèles EGC et de microsimulation pour obtenir une solution convergente. L'idée de base de l'approche consiste à utiliser le modèle EGC pour générer un vecteur de prix (y compris les taux de salaire), et un modèle de microsimulation des ménages pour reproduire le comportement des ménages (consommation et offre de travail) en réponse à ces variations de prix. Ces micro-réponses des ménages sont agrégées de nouveau et réinjectées dans le modèle EGC et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il y ait convergence. Le principal défi de cette approche est que la convergence n'est pas garantie et doit être vérifiée pour chaque simulation.

S'inspirant des travaux de Cabral, Cissé et Diagne, 2009, Fofana et alii, 2004, notre analyse a privilégié l'approche Top-down qui s'avérait plus appropriée dans le cadre de ce travail du fait de la difficulté à concilier les données micro-ménages avec celles de la Matrice de comptabilité sociale (MCS) pour trois raisons principalement. D'abord, les enquêtes ménages des pays de la CEDEAO ne donnent pas généralement les informations sur les revenus, ce qui rend impossible la réconciliation entre les données de l'enquête et celles de la MCS. Ensuite, il peut exister un décalage entre les années de l'enquête ménage et celle de la MCS. Enfin, l'harmonisation des comptes des MCS des différents pays pour les besoins du modèle multi pays ne permet pas toujours de concilier la structure des dépenses des enquêtes avec celle des MCS.

Nous privilégions les indices usuels P_α de Foster, Greer et Thorbecke (1984) (FGT). Ces indices ont l'avantage d'être décomposables et additifs. Ils permettent de prendre en compte plusieurs dimensions de la pauvreté selon le degré d'aversion (mesuré par la valeur de α) attribué aux pauvres. Il s'agit de l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté.

$$\text{Soit } P_\alpha = \frac{1}{n} * \sum_{i=1}^p \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^\alpha \text{ où } n \text{ représente}$$

le nombre total de ménages ; p le nombre de pauvres ; i le sous-groupe de population disposant d'un niveau de

dépense inférieure au seuil de pauvreté z ; α mesure le degré d'aversion pour la pauvreté. Lorsque $\alpha = 0$, P_α est la mesure du taux de pauvreté ; $\alpha = 1$ reflète la profondeur de la pauvreté et $\alpha = 2$ mesure la sévérité de cette pauvreté.

Pour chaque pays, nous avons répliqué le profil de pauvreté monétaire à l'année de base en considérant la ligne de pauvreté nationale officielle. Après chaque simulation, les changements dans les prix et les dépenses de consommation sont utilisés pour d'estimer les nouveaux seuils et vecteurs de dépenses et par conséquent les nouveaux taux de pauvreté.

4.3. Méthodologie de calcul des taux de taxe pour la simulation

Traitement des lignes tarifaires

La base de données⁵ contenant les informations relatives aux importations et les taxes douanières est celle utilisée dans le cadre de l'élaboration de l'offre d'accès au marché de l'Afrique de l'Ouest. Cette base contient l'ensemble des lignes tarifaires de la nomenclature du système Harmonisé SH version 2007, désagrégué jusqu'au niveau dix digits. Elle contient également les volumes et les valeurs des importations, les recettes douanières par ligne tarifaire de chaque pays de la CEDEAO. Dans la dite base, une correspondance a été établie entre le système Harmonisé et la nomenclature NOPEMA⁶ de la comptabilité nationale. Les différentes données sont une moyenne de 2000-2004.

Calcul des pertes fiscales occasionnées par le démantèlement tarifaire :

En utilisant les taux de droits de douanes spécifiques

Pour chaque produit de la MCS, le calcul des pertes fiscales occasionnées par le démantèlement tarifaire selon le schéma de libéralisation adopté par la commission de la CEDEAO sont estimées comme suit :

5. Cette base est obtenue après passage des lignes tarifaires des versions 1988,1996,2002 de la nomenclature SH à six digits, vers la version SH2007 à six digits, puis vers la même version désagréguée de dix digits.

6. Cette correspondance est établie grâce à une table de passage entre les deux nomenclatures SH et NOPEMA. La table de passage est fournie par l'Agence Nationale de la Statistique et de la démographie (ANSD).

1. On prend en compte le passage des branches de la nomenclature NOPEMA de la comptabilité nationale aux produits de la MCS. Le tableau A1 en annexe montre la correspondance entre les produits de la MCS et ceux des branches NOPEMA.
2. Le taux spécifique (ts) de droit de douane est calculé selon la formule suivante :

$ts = \text{valeur des droits de douanes nationale du produit en provenance de l'Union Européenne} / \text{valeur des importations nationales du produit en provenance de l'Union Européenne}$

3. Si ? Le démentèlement tarifaire (est fait) se fait de 2011 à 2032, les produits appartenant au groupe A seront tous libéralisés en 1^{er} janvier 2011. Un moratoire de 4 ans sera observé. A partir du 1^{er} janvier 2015, on libéralise progressivement les produits appartenant au groupe B sur 10 ans puis ceux du groupe C à partir du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2032. La libéralisation progressive se traduit par une baisse régulière du taux de droits de douanes jusqu'au niveau zéro. Pour chaque produit, on projette jusqu'en 2032 la valeur annuelle des droits de douanes qui seraient collectés si le processus de démentèlement tarifaire est appliqué et que les conditions de déperdition fiscale restent inchangées. Cette valeur correspond à : $ts_j \times vimp_j$ avec t correspondant à l'année.
4. La valeur des droits de douanes (v_i^t) pour chaque produit de la MCS i et l'année t , est obtenue suivant la formule suivante : $v_i^t = \frac{\sum_j ts_j \times vimp_j}{\sum_j vimp_j}$, $vimp_j$ correspond à la valeur des importations nationales en provenance de l'UE du produit j . L'évolution de la valeur projetée des droits de douanes est présentée par produit MCS et par pays dans le tableau A2 en annexe.
5. En suivant le schéma de libéralisation, le taux de perte fiscale pour chaque produit i de la MCS est obtenu par la formule suivante : $\frac{v_i^t - v_i^{t-1}}{v_i^{t-1}}$

En élargissant le TEC à tous les pays

En supposant que tous les pays de la région adoptent le TEC de l'UEMOA, les pertes fiscales changeraient de structure. Dans ce cas, pour évaluer les pertes fiscales suite au démentèlement tarifaire, on calcule d'abord le gap entre la valeur des droits de douane si on applique le tarif national et celle si on applique le TEC de l'UEMOA. Ce gap est ensuite exprimé en pourcentage des droits de douanes si on applique le tarif national. A partir de ce taux, on applique la progression du taux de perte fiscale évaluée dans le premier cas. Les pays concernés sont le Nigéria, le Ghana et la Cap Vert.

5. Résultats des simulations

Nous avons réalisé les trois scénarios d'offre d'accès aux marchés suivants :

Scénario 1 : Libéralisation de 70% des importations en provenance de l'Union Européenne sur une période de 25 ans, dont 45% au cours des 15 premières années (soit 64% des importations à libéraliser).

Scénario 2 : Libéralisation de 70% des importations en provenance de l'Union Européenne sur une période de 25 ans, dont 64% au cours des 15 premières années (correspondant à 85% des importations à libéraliser).

Scénario 3 : Libéralisation de 65% des importations en provenance de l'Union Européenne sur une période de 25 ans, dont 45% au cours des 15 premières années (soit 69% des importations à libéraliser).

Résultats de simulation des scénarios de l'offre d'accès au marché régional

Les résultats des scénarios présentés dans la précédente section sont comparés à ceux du scénario de continuité, c'est-à-dire en absence d'offre d'accès au marché. Ce dernier servant de référence postule des taux de croissance moyens des économies de la sous-région⁷ identiques à ceux observés au cours de la dernière décennie.

7. Nous utilisons de manière interchangeable les expressions sous-région, CEDEAO et Afrique de l'Ouest pour désigner les douze pays de cette entité géographique couverts par cette étude.



Le taux spécifique de tarif douanier – ratio des recettes douanières et de la valeur des importations – appliqué aux produits importés est initialement estimé à 7,3% pour l'ensemble de la sous-région (Annexe 1, Graphique 22). Le graphique 1 retrace son rythme de démantèlement dans les trois scénarios décrits antérieurement. L'ensemble de la période de libéralisation peut être présentée en trois phases correspondant au rythme de démantèlement des produits des groupes A, B et C.

■ **La phase 1** s'échelonne sur les 5 premières années de libéralisation avec une réduction des taux effectifs de tarif douanier appliqués aux produits européens⁸ comprise entre 0,8 et 0,9 point de pourcent. Les trois scénarios ne présentent pas de différences significatives dans le rythme de libéralisation. Dans cette phase, la baisse des tarifs douaniers concerne principalement les produits du groupe A.

■ **La phase 2** s'étend de la 6^e à la 15^e année de libéralisation et se caractérise par un écart remarquable dans le rythme de démantèlement des tarifs douaniers entre les scénarios 1 et 3, et le scénario 2. Rappelons que 64%

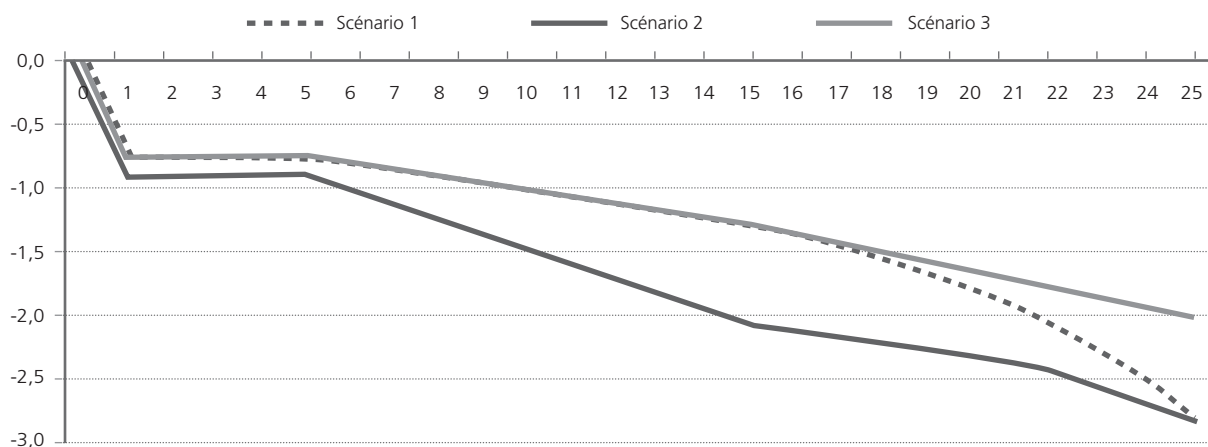
des importations de la sous-région en provenance de l'UE devraient être libéralisées au cours des 15 premières années du processus dans le scénario 2, contre 45% dans les scénarios 1 et 3. En outre, la libéralisation des produits du groupe B, plus protégés que ceux du groupe A, devraient entrer en vigueur au cours de cette période et contribuerait à marquer une différence significative entre les scénarios 1 et 3, et le scénario 2.

■ **La phase 3** se situe au delà de l'année 15 et se poursuit jusqu'à l'année 25 du processus de libéralisation. Elle reste marquée par un écart important dans le schéma de démantèlement des tarifs douaniers dans les scénarios 1, 2 et 3. Alors que le processus de libéralisation s'accélère dans le scénario 1, il reste à peu près identique au rythme de la période précédente dans le scénario 3. Enfin, le rythme de libéralisation est légèrement ralenti dans le scénario 2, mais reste tout de même important. C'est au cours de cette période que les produits du groupe C sont libéralisés. Ces produits sont nettement plus protégés que ceux des groupes A et B et contribuent de manière importante aux importations des pays de la sous-région.

En général, les résultats macroéconomiques décrits ci-dessus reflètent ces phases, auxquelles nous ferons régulièrement référence.

8. Le terme « produits européens » fait référence aux produits en provenance de l'Union Européenne.

Graphique 1 : Taux effectifs de tarif douanier appliqués aux produits de l'UE, variation par rapport au scénario de continuité (point de pourcent)



Source : Résultats de simulations

5.1. Produit intérieur brut régional

Enseignement 1 : La libéralisation d'au plus 65% des importations de la sous-région devrait contribuer à accélérer la croissance économique de la sous-région. Au delà de ce seuil, il pourrait y avoir un risque de ralentissement de la croissance économique globale de la sous-région.⁹

Enseignement 2 : La libéralisation des produits des groupes A et B serait profitable à l'accélération de la croissance économique de la sous-région ; en revanche, celle des produits du groupe C pourrait causer son ralentissement.

Enseignement 3 : La préparation (mise à niveau) des industries liées aux produits du groupe C à faire face à une plus grande concurrence des produits européens contribuerait à réduire les effets néfastes d'une plus grande ouverture du marché sous-régional aux produits de l'UE.

La simulation des scénarios d'offre d'accès au marché sous-régional ressort que le PIB global de la CEDEAO augmente légèrement de près de 0,2% dans la phase 1 correspondant à la libéralisation des produits du groupe A (Graphique 2). En effet, les produits locaux appartenant à ce groupe ne représentent pas actuellement des concurrents directs aux produits européens et restent peu protégés. Par conséquent, leur libéralisation profite aux éco-

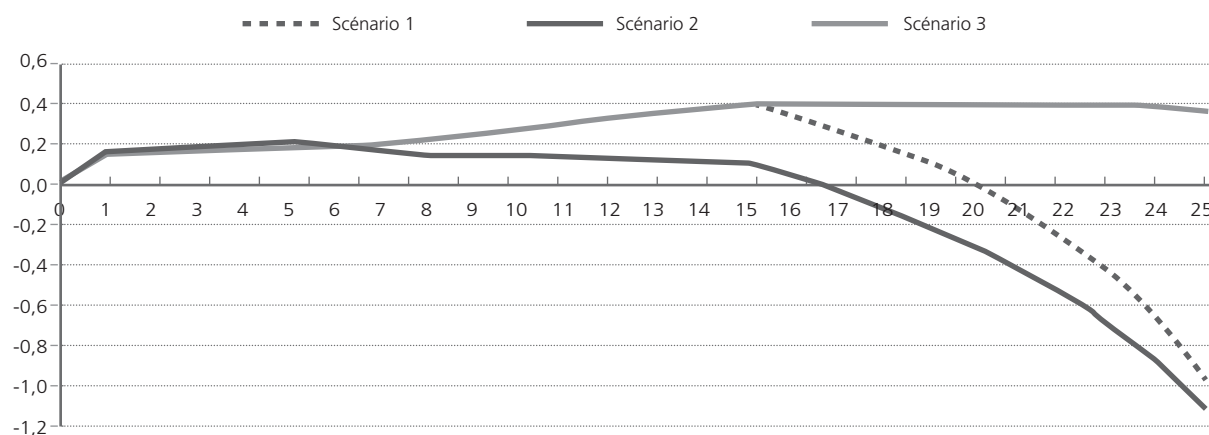
nomies de la sous-région à travers une baisse des prix. Ce résultat est à peu près identique pour les trois scénarios.

Le PIB est toujours en hausse dans la phase 2 (Graphique 2). Ce résultat témoigne une fois encore de la faible concurrence des produits locaux à ceux européens jusqu'ici libéralisés et de leur faible incidence fiscale comparés à la réduction de coût dont bénéficient les consommateurs de la sous-région. Alors que la progression du PIB par rapport à la continuité se renforce pour atteindre 0,4% à la 15^e année de libéralisation dans les scénarios 1 et 3, elle se ralentit dans le scénario 2 pour se situer autour de 0,1% au cours de la même période. Rappelons que dans ce dernier scénario, le rythme de démantèlement est plus important que dans les deux premiers.

La libéralisation des produits du groupe C rentre en vigueur à la phase 3, c'est-à-dire à partir de l'année 15. Ces produits sont plus protégés que ceux des groupes A et B et représentent une part importante des importations et des recettes fiscales dans la sous-région. En outre, les produits locaux appartenant au groupe C représentent des concurrents directs aux importations européennes. Une réduction importante du PIB dans les scénarios 1 et 2, respectivement de 1,0 et 1,5% est à noter dans la phase 3 (Graphique 2). Le rythme de démantèlement important et, par conséquent, la pression concurrentielle accrue est à l'origine de la baisse du PIB. En revanche, un rythme de démantèlement moins important permet de garder une croissance annuelle positive de 0,4% dans le scénario 3 par rapport au scénario de continuité.

9. Ces résultats seront confirmés par une analyse de sensibilité avec un seuil de libéralisation plus bas de 60% et un autre plus important de 75%.

Graphique 2 : PIB régional, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)



Source : Résultats de simulations

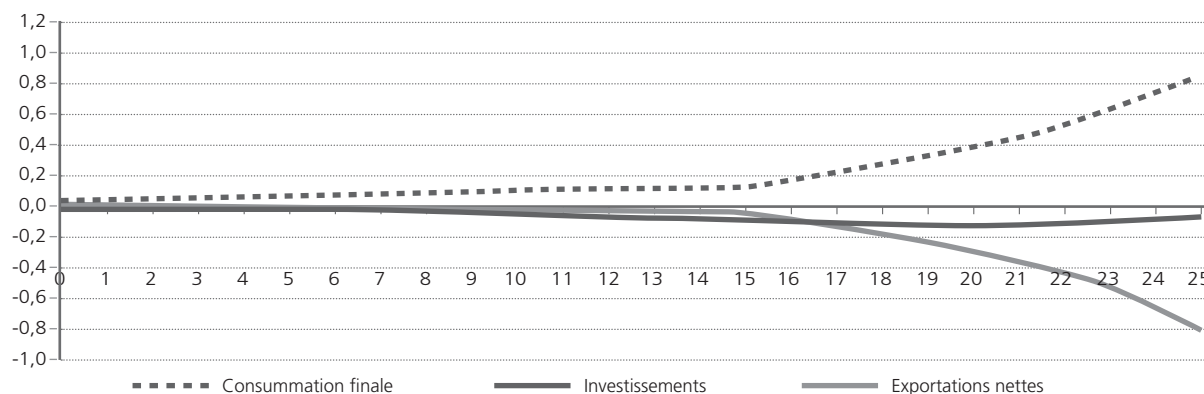


Les graphiques 3 à 5 retracent les modifications annuelles des composantes du PIB. Ces dernières sont d'abord mesurées en pourcentage du PIB, puis les différences entre les ratios mesurés dans les scénarios 1, 2 et 3 et celui de la continuité sont représentées. Il ressort que la perte de richesse subie par les économies de la sous-région passe principalement par un accroissement du déficit commercial ou une baisse des exportations nettes et, dans une moindre mesure, par un recul des investissements suite à la baisse de l'épargne nationale. C'est ainsi que l'accroissement du PIB dans le scénario 3 est essentiellement

imputable à l'amélioration de la balance commerciale, alors que cette dernière baisse considérablement dans les scénarios 1 et 2 pendant que la baisse des investissements reste relativement stable d'un scénario à l'autre.

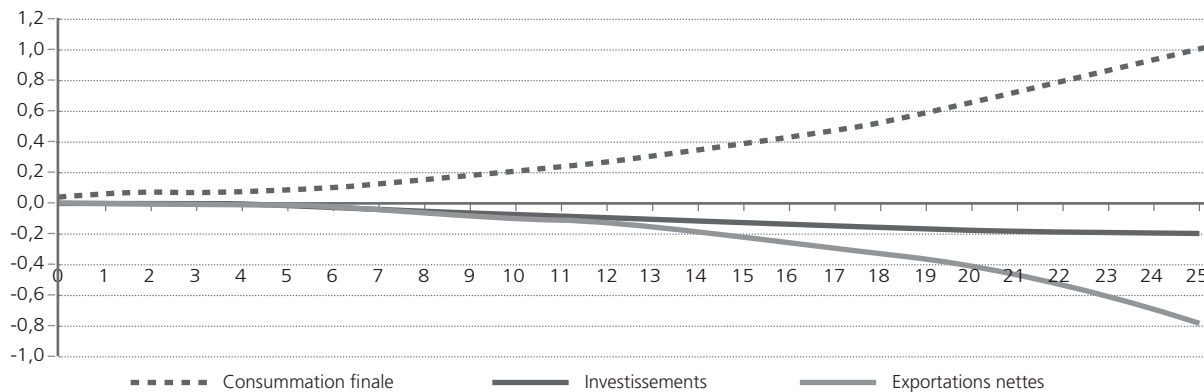
Enseignement 4 : la détérioration de la balance commerciale serait la principale cause de ralentissement du PIB. L'amélioration de la balance commerciale par un renforcement de la compétitivité de l'économie sous-régionale devrait être un enjeu majeur du programme de compensation de la sous-régionale.

Graphique 3 : Composantes du PIB, variation des ratios par rapport au PIB dans le scénario 1 par rapport à la continuité (point de pourcent)



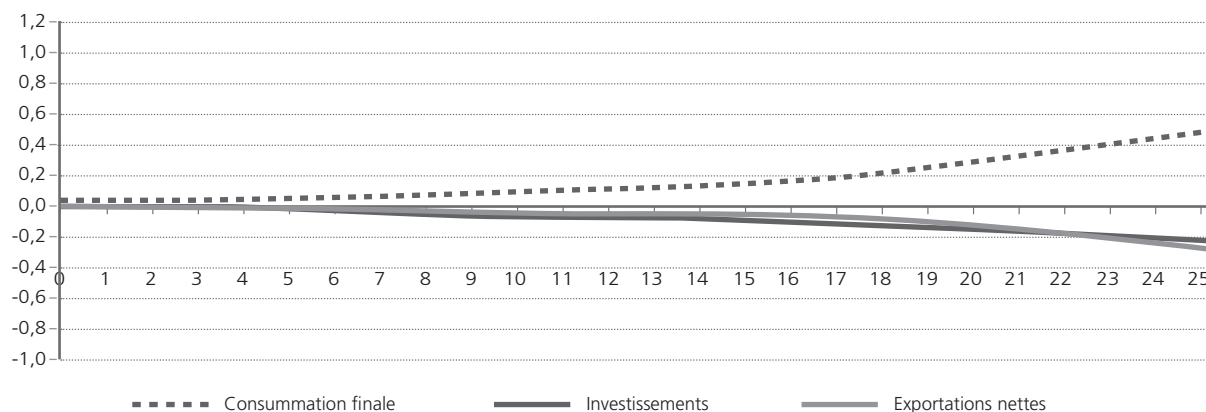
Source : Résultats de simulations

Graphique 4 : Composantes du PIB, variation des ratios par rapport au PIB dans le scénario 2 par rapport à la continuité (point de pourcent)



Source : Résultats de simulations

Graphique 5 : Composantes du PIB, variation des ratios par rapport au PIB dans le scénario 3 par rapport à la continuité (point de pourcent)



Source : Résultats de simulations

5.2. Echanges commerciaux

Enseignement 5 : L'augmentation des importations suite à une plus grande ouverture du marché sous-régional aux produits européens, en particulier ceux du groupe C, engendrerait un accroissement de la compétition avec la production locale, et très peu avec les importations non européennes.

Une plus grande ouverture du marché sous-régional aux produits européens, en particulier ceux du groupe C, entraîne une augmentation significative des importations en provenance de l'Union européenne. L'accroissement des importations européennes par rapport à leur niveau de continuité atteint environ 9% en fin de période dans les scénarios d'ouverture à 70% (scénarios 1 et 2) ; soit une augmentation de 3% de l'ensemble des importations. Les graphiques 6 et 7 montrent que l'accroissement des importations s'accélère plus tôt dans le scénario 2, c'est-à-dire 5 ans après le début de la libéralisation, alors que ce processus commence bien plus tard dans les scénarios 2 et 3, c'est-à-dire 15 années après le début de la libéralisation.

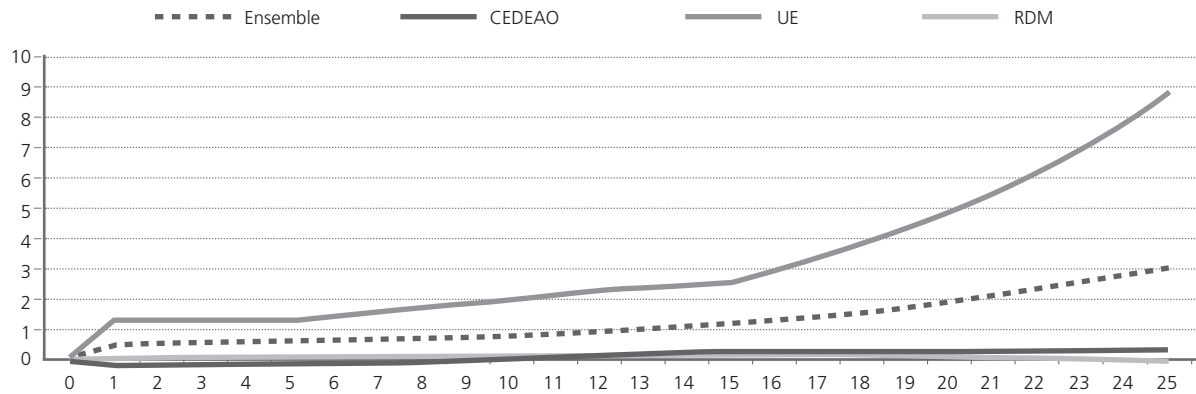
En revanche, en optant pour une ouverture relativement moins importante de 65%, l'accroissement des importations européennes par rapport au scénario de continuité n'atteint que 6% en fin de période, soit une différence de près de 3 points de pourcentage par rapport aux scénarios de libéralisation à 70%. L'accroissement des importations totales est de 1 point de pourcentage moins important dans le scénario 3 comparé aux scénarios 1 et 2.

En outre, les graphiques 6, 7 et 8 ressortent que les importations non européennes – CEDEAO et reste du monde – demeurent relativement constantes dans tous les scénarios considérés. Par conséquent, l'augmentation des importations européennes, surtout celles du groupe C, a pour principal impact l'accroissement de la compétition avec la production locale, et très peu avec les importations non européennes.¹⁰

10. Une analyse de sensibilité aux élasticités de commerce utilisées dans l'étude sera réalisée pour confirmer la robustesse des résultats.

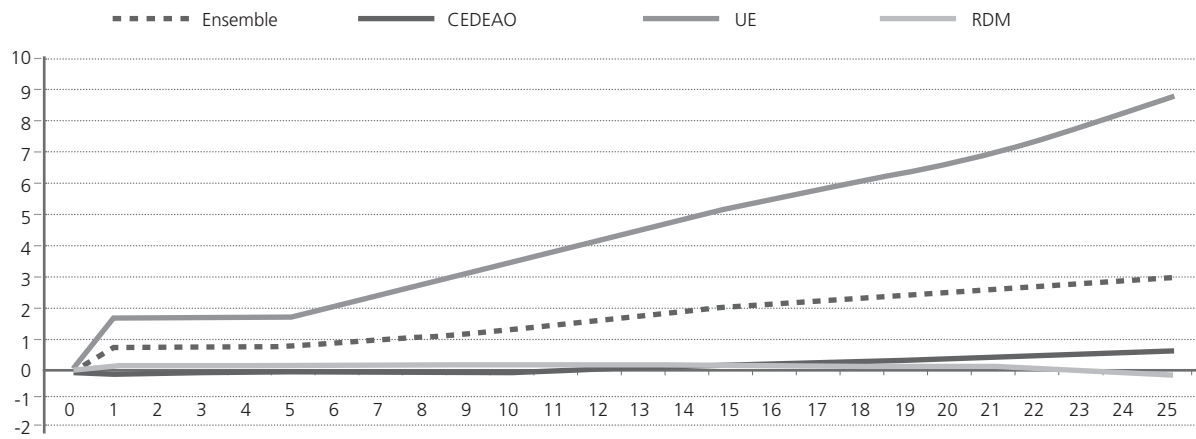


Graphique 6 : Importations sous-régionales, variation par rapport à la continuité dans le scénario 1 (%)



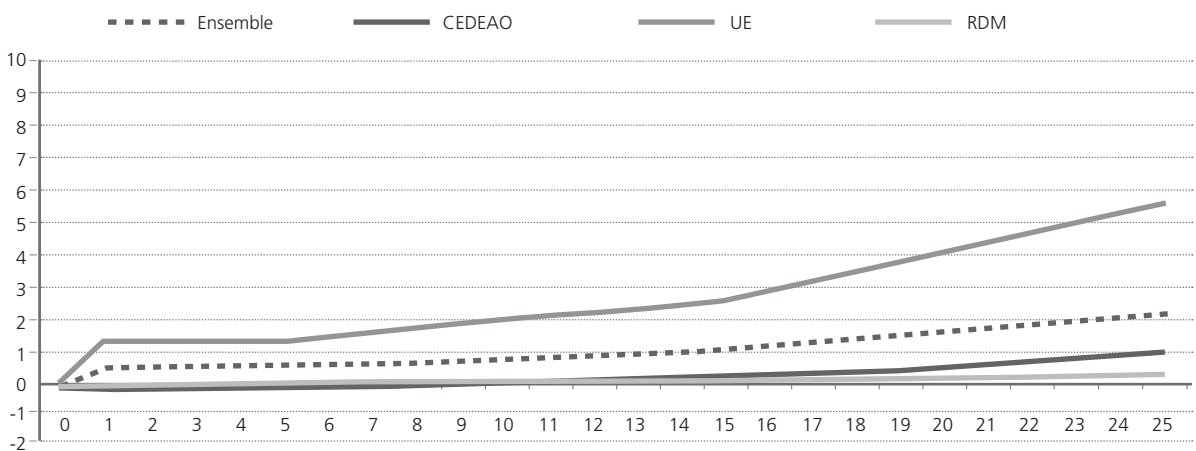
Source : Résultats de simulations

Graphique 7 : Importations sous-régionales, variation par rapport à la continuité dans le scénario 2 (%)



Source : Résultats de simulations

Graphique 8 : Importations sous-régionales, variation par rapport à la continuité dans le scénario 3 (%)

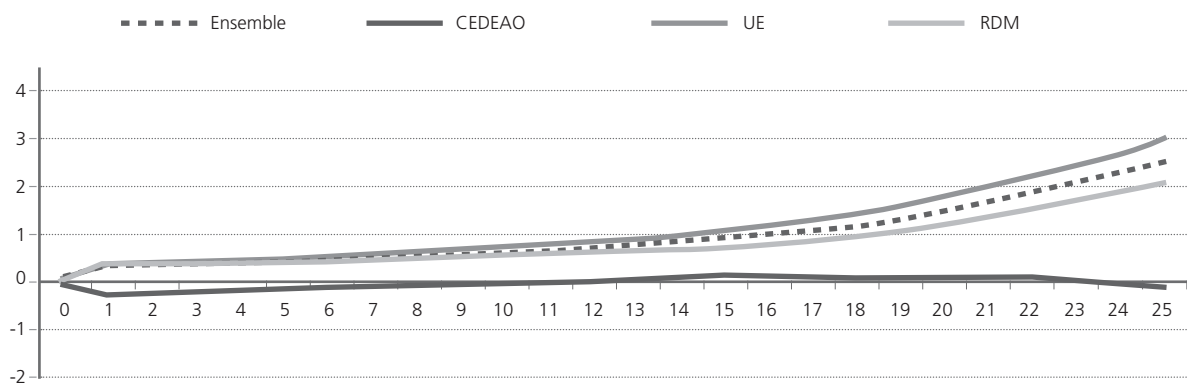


Source : Résultats de simulations

L'augmentation des importations, en particulier au cours de la phase 3 correspondant à la libéralisation des produits du groupe C, accroît la pression sur le taux de change réel des économies de la sous-région – c'est-à-dire le rapport des prix intérieurs et extérieurs. La baisse de ce dernier améliore la compétitivité-prix de l'économie sous-régionale et encourage les exportations. Ces dernières augmentent dans tous les scénarios considérés (Graphiques 9 à 11).

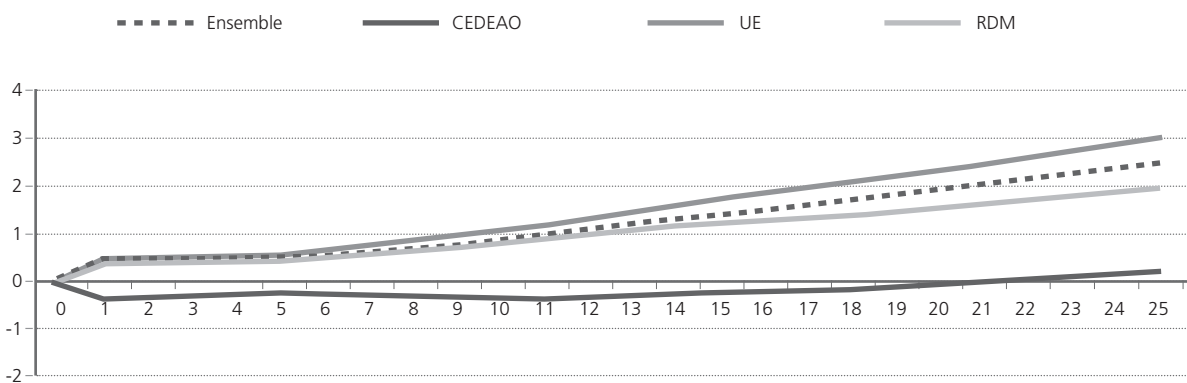
Si la baisse des taux de tarifs douaniers sur les importations de produits européens devrait être à l'origine d'une perte importante de recette fiscale, l'augmentation des importations et des exportations devrait plutôt contribuer à les accroître en élargissant l'assiette fiscale. Cet aspect, en rapport avec la fiscalité, est abordé dans la section prochaine.

Graphique 9 : Exportations sous-régionales, variation par rapport à la continuité dans le scénario 1 (%)



Source : Résultats de simulations

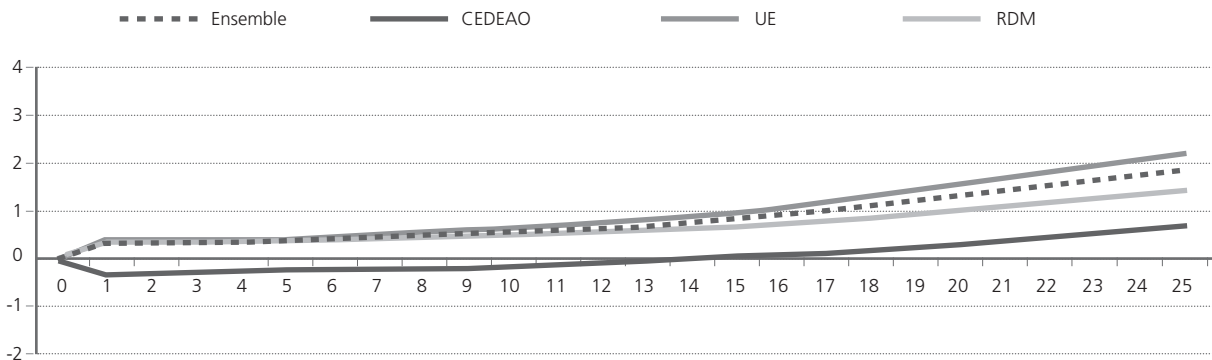
Graphique 10 : Exportations sous-régionales, variation par rapport à la continuité dans le scénario 2 (%)



Source : Résultats de simulations



Graphique 11 : Exportations sous-régionales, variation par rapport à la continuité dans le scénario 3 (%)



Source : Résultats de simulations

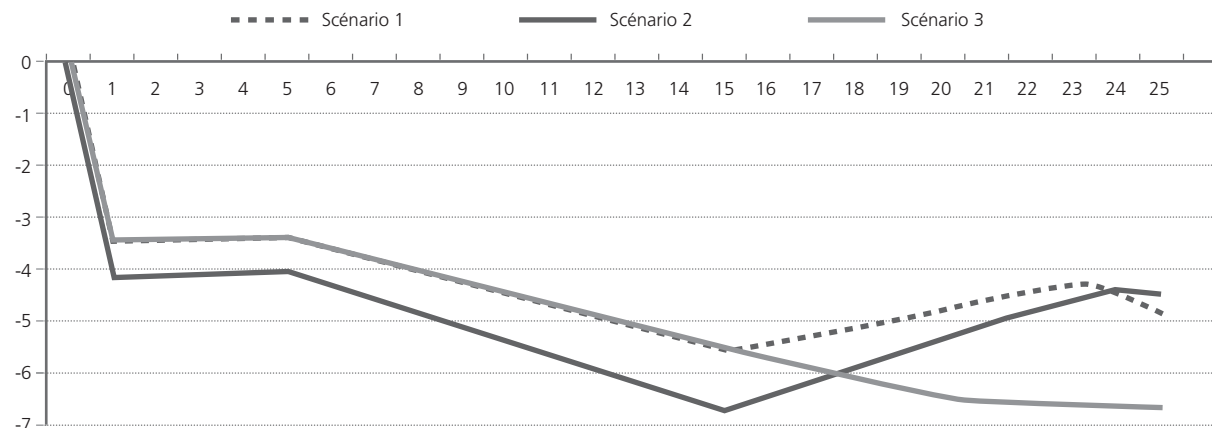
5.3. Fiscalité, revenus et épargnes des Etats : Analyse sous-régional

Enseignement 6 : En cas de ralentissement important de la croissance économique, la perte de revenu de l'Etat engendrée par les autres formes de fiscalité (taxe directe, taxe de consommation, taxe de production, etc.) pourrait être tout aussi importante que celle causée par les recettes douanières.

L'ouverture du marché sous-régional aux produits européens engendre une perte de recettes douanières dans les trois scénarios considérés (Graphique 12). Au cours

des cinq premières années de libéralisation, la perte annuelle de recettes douanières par rapport au scénario de continuité s'élève à près de 3,5% dans les scénarios 1 et 3, et à plus de 4,0% dans le scénario 2. Au delà de cette période, elle augmente rapidement pour atteindre plus de 5,5 et 6,5% respectivement dans les scénarios 1 et 3, et le scénario 2. A partir de la 15^e année, l'accroissement substantielle des importations dans les scénarios 1 et 2 atténue la perte fiscale importante enregistrée au cours des années précédentes pour se situer entre 4,0 et 5,0%. En revanche, la perte fiscale de l'Etat continue à augmenter dans le scénario 3 dans lequel la hausse des importations est moins prononcée.

Graphique 12 : Recettes douanières, variation par rapport à la continuité (%)

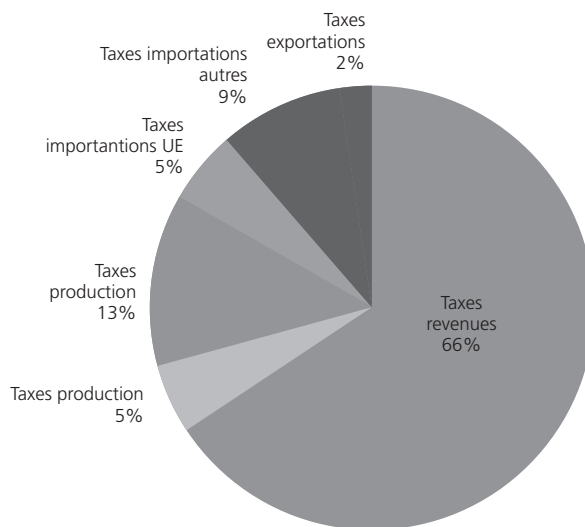


Source : Résultats de simulations

La contribution des recettes douanières sur les importations de produits européens représente 5% des recettes fiscales des Etats de la sous-région (Graphique 13). Par conséquent, les implications fiscales des différents scénarios d'offre d'accès des produits européens au marché de l'Afrique de l'Ouest ne devraient pas être importantes. Les recettes publiques baissent d'un peu

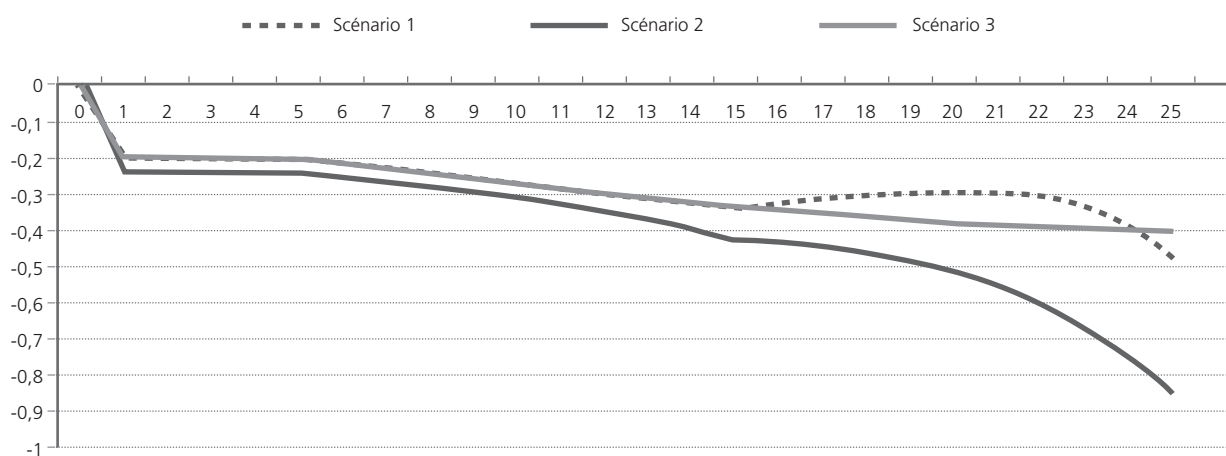
plus de 0,4% dans les scénarios 1 et 3 ; la baisse se situe à plus de 0,8% dans le scénario 2, soit plus du double des scénarios précédents. Le ralentissement de la croissance économique et, par conséquent, la baisse des autres revenus fiscaux, semble avoir un impact important sur le revenu de l'Etat (Graphiques 12 et 13).

Graphique 13 : Structure des recettes publiques, ensemble des pays de la CEDEAO



Source : Matrices de comptabilité sociale des pays de la CEDEAO.

Graphique 14 : Revenus de l'ensemble des Etats de la CEDEAO, variation par rapport à la continuité (%)



Source : Résultats de simulations



Rappelons que l'étude postule que les dépenses publiques per capita sont fixes. Par conséquent, leur montant global augmente annuellement selon le rythme de la croissance démographique sous-régionale. Avec la baisse du revenu des Etats par rapport au scénario de continuité, l'épargne publique primaire qui représentait initialement 7,3% du PIB, baisse dans les trois

scénarios (Tableau 10). La baisse est deux fois plus importante dans le scénario d'accélération du rythme de démantèlement des tarifs douaniers (scénario 2). La baisse du solde budgétaire primaire de l'Etat est la cause principale du recul de l'épargne globale et, par conséquent, de l'investissement globale dans la sous-région.

Tableau 10 : Epargne (%)

	Ratio PIB	Variation in relation to continuity (end of period)		
		(début période)	Variation par rapport à la continuité (fin période)	Scénario 3
		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Ensemble	8.4	-1.3	-1.9	-0.5
Epargne privée	11.2	12.5	12.6	12.7
Epargne publique	7.3	-0.8	-1.4	-0.7
Compte extérieur	-10.1	0.2*	0.1*	0.0

Source : MCS et résultats de simulations.
Note: * Accroissement du déficit

5.4. Revenus, prix et consommation réelle des ménages

Enseignement 7: Une libéralisation d'au plus 65% des importations de la sous-région devrait profiter aux consommateurs à travers un accroissement de leur pouvoir d'achat. En revanche, cet impact positif devient négatif lorsque la pression concurrentielle des importations européennes s'accroît en passant à une libéralisation à 70%.

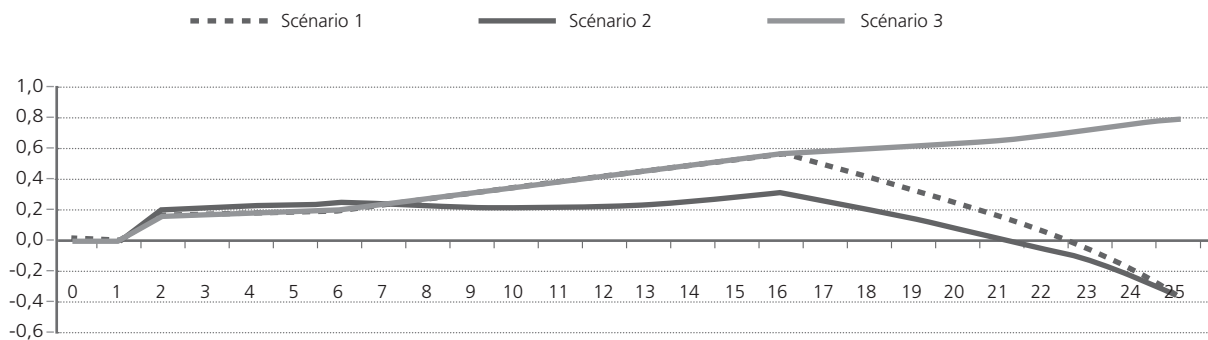
Le revenu des ménages augmente légèrement grâce à l'accélération de la croissance économique au cours des 15 premières années de libéralisation. Il continue sa progression dans le scénario 3 pour atteindre 0,8% en fin de période de libéralisation par rapport au scénario de continuité. En revanche, le revenu des ménages chute au delà de la 15^e année dans les scénarios 1 et 2. La chute se poursuit pour être légèrement négative à 0,4% en fin de période.

L'effet-prix des scénarios d'offre d'accès au marché est favorable aux consommateurs de la sous-région. La baisse des prix par rapport au scénario sans offre d'accès au

marché se situe entre 0,3 et 0,7% selon le scénario (Graphique 16). La baisse de prix est également deux fois plus importante dans les scénarios d'ouverture à 70% comparé à celui à 65%.

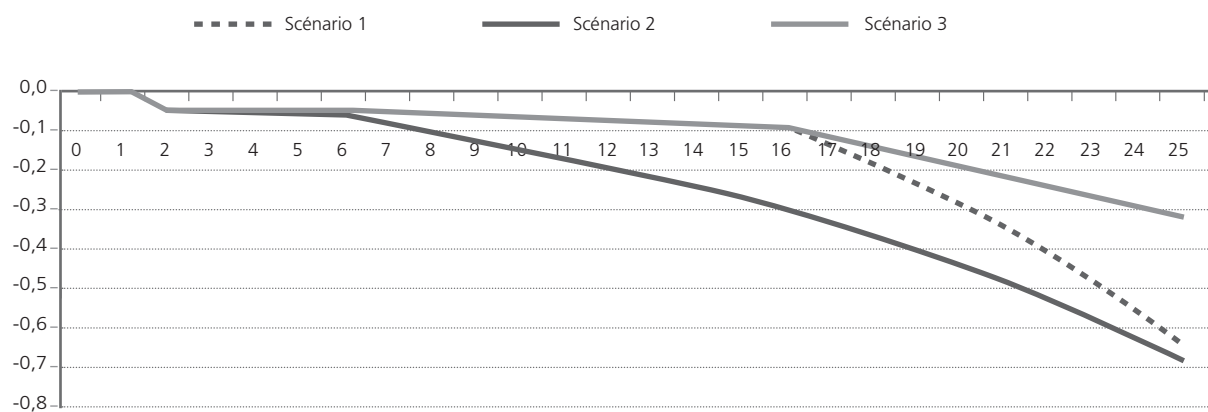
Par conséquent, la consommation réelle des ménages progresse pour se situer entre 0,3 et 0,6% à la 15^e année de libéralisation (Graphique 17). Elle continue sa progression pour atteindre 1,2% dans le scénario 3 par rapport à la continuité. En revanche, elle baisse à 0,2% dans les scénarios 1 et 2.

Graphique 15 : Revenu brut des ménages, variation par rapport à la continuité (%)



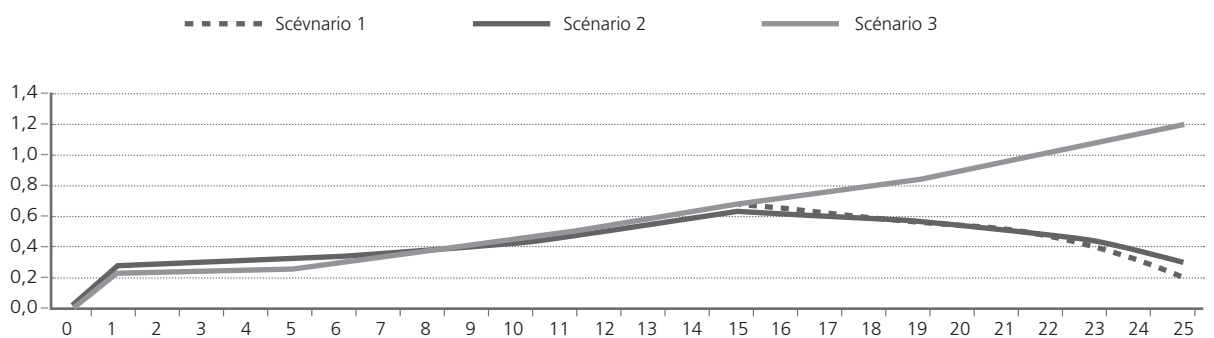
Source : Résultats de simulations

Graphique 16 : Indice des prix à la consommation, variation par rapport à la continuité (%)



Source : Résultats de simulations

Graphique 17 : Consommation finale des ménages, variation par rapport à la continuité (%)



Source : Résultats de simulations



5.5. Impact sur la pauvreté

L'analyse des effets sur la pauvreté a porté sur 12 pays¹¹ de la sous-région pour lesquels nous disposons des informations sur les enquêtes ménages. L'ensemble de la population de ces pays est estimé 234,951,220.00 indi-

vidus, soit 90% de la population totale des pays de la CEDEAO. En considérant un seuil de pauvreté national officiel, nous avons, pour chaque pays, reproduit le taux de pauvreté de l'année de base. Les effets sur la pauvreté de l'OAM sont analysés en comparant le nombre d'individus pauvres dans le scénario de référence avec celui de la simulation. Le tableau 11 présente, pour chaque pays, les seuils et incidences de la pauvreté ainsi que et la population à l'année de base.

11. Il s'agit du Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cap-Vert, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Togo.

Tableau 11 : Seuil et incidence de la pauvreté des pays membres de la CEDEAO.

Pays	Taux de pauvreté national (en %) (niveau individus)	Seuil national de pauvreté (en fcfa)	Population (en milliers)	Part dans
Burkina Faso	la population du groupe	82,672	11,400,000	4.85
Bénin		82,224	6,488,423	2.76
Côte d'Ivoire	48.94	241,150	15,400,000	6.55
Cap Vert	36.69	257,024	470,687	0.20
Guinée-Bissau	64.68	216,000	1,181,641	0.50
Ghana	37.47	222,217	22,600,000	9.62
Guinée	50.04	387,692	8,510,468	3.62
Mali	47.8	149,037	12,300,000	5.24
Nigéria	56.68	81,073	126,000,000	53.63
Niger	59.53	150,933	13,400,000	5.70
Sénégal	50.76	261,181	12,000,000	5.11
Togo	61,7	242094*	5,200,000	2.21
Ensemble des 12 pays			234,951,219	100.00

Source : Rapports nationaux d'enquêtes ménages

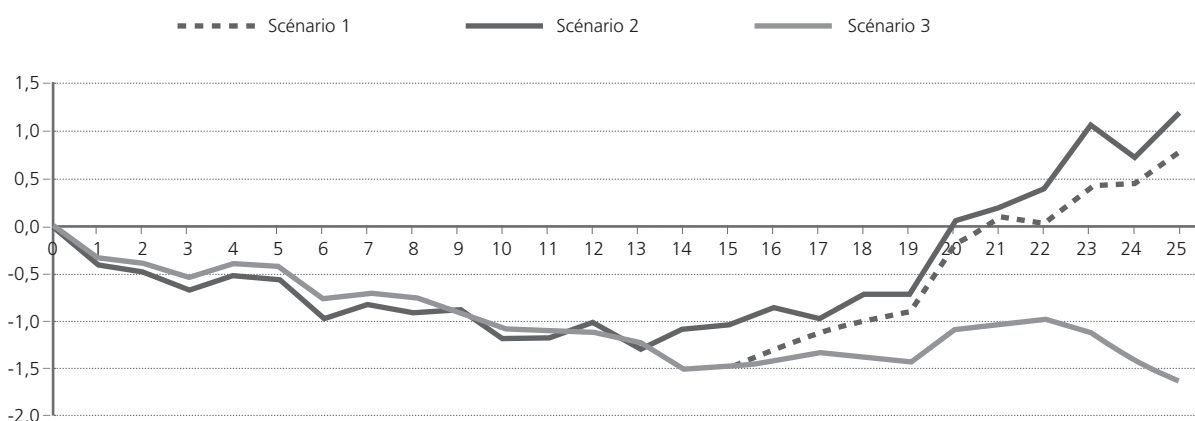
Enseignement 8 : La libéralisation des produits des groupes A et B serait profitable à la réduction de la pauvreté dans la sous-région au cours des 15 premières années et cela dans les trois scénarios d'offre d'accès aux marchés ; en revanche, celle des produits du groupe C

pourrait entraîner une hausse de la pauvreté à partir de la 20^e année dans le scénario de libéralisation de 70% des importations européennes. Cette augmentation de la pauvreté est plus importante lorsque le rythme de libéralisation est plus soutenu (scénario 2).

L'impact conjugué des effets revenus, prix et consommation réelle détermine les effets ultimes sur la pauvreté. Le nombre d'individus vivant en dessous des seuils de pauvreté nationaux diminue au cours des 15 premières années de libéralisation (Graphique 18). Cette tendance se poursuit dans le scénario 3 pour atteindre

une baisse de 1,6% en fin de période par rapport au scénario de continuité. En revanche, dans les scénarios 2 et 1, le nombre de pauvres diminue à un rythme plus faible au delà de la 13^e et 15^e année respectivement pour ensuite augmenter à partir de l'année 20 jusqu'en fin de période.

Graphique 18 : Evolution de la pauvreté, variation par rapport à la continuité (%)



Source : Résultats de simulations

5.6. Effets distributifs des scénarios d'offre d'accès au marché régional

Enseignement 9 : La libéralisation des produits du groupe A contribuerait à accélérer légèrement la croissance économique dans la sous-région sans ressort une disparité importante entre les pays. La libéralisation des produits du groupe B reste globalement favorable à la sous-région mais crée une disparité entre les économies. La libéralisation des produits du groupe C entraîne un ralentissement de la croissance économique dans la sous-région et amplifie les disparités entre les économies.

Les résultats présentés par le tableau 12 montrent que les scénarios d'offre d'accès au marché simulés ont des impacts assez disparates entre les pays de la sous région en terme de création de richesse.

Il ressort que la libéralisation des produits du groupe A contribue à accélérer la création de richesse comparée à la continuité dans les pays couverts par cette étude. Pour tous les scénarios simulés, la croissance économique

augmente légèrement pour la plupart des pays, voire de manière importante pour la Côte d'Ivoire et le Niger.

La libéralisation des produits du groupe B, bien que globalement favorable à la sous-région, commence à créer une disparité entre les économies. Elle est principalement favorable à la Côte d'Ivoire, au Ghana et au Niger et défavorable au Sénégal et au Nigeria selon les scénarios.

La libéralisation des produits du groupe C amplifie les disparités en terme de création de richesse. Les économies profitant du choc à travers une accélération de la croissance du PIB sont la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Niger et, dans une moindre mesure, le Bénin. Les économies enregistrant un ralentissement important de la croissance sont le Nigeria et le Sénégal et, dans une moindre mesure, le Togo, le Cap Vert et la Guinée-Bissau. La croissance économique reste quasi-stagnante au Burkina Faso, au Mali et en Guinée vu la faible réduction de leur PIB par rapport à la continuité.¹²

12. Ces changements pourraient s'avérer statistiquement non significatives.



Les prochaines sections apportent une analyse plus détaillée des causes de la disparité des performances économiques entre pays suite à une plus grande libéralisation des échanges commerciaux avec l'UE. L'analyse se limite à six économies choisies selon leur poids éco-

nomique et l'importance des conséquences de l'OAM sur les performances économiques et le bien-être de la population : le Nigéria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Niger et le Togo.

Tableau 12 : PIB par pays, variation par rapport à la continuité (%)

Pays	Scénario 1			Scénario 2			Scénario 3		
	An 5	An 15	An 25	An 5	An 15	An 25	An 5	An 15	An 25
Nigéria	0.0	-0.1	-2.8	0.0	-0.8	-3.2	0.0	-0.1	-0.9
Ghana	0.3	1.0	3.2	0.4	2.2	3.5	0.3	1.0	3.1
Côte d'Ivoire	1.2	2.9	8.0	1.6	4.6	8.8	1.2	2.9	7.7
Sénégal	0.1	-0.8	-2.8	0.1	-1.0	-3.6	0.1	-0.8	-2.7
Burkina Faso	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	-0.3	0.0	0.0	-0.3
Mali	0.0	-0.1	-0.3	0.0	-0.1	-0.4	0.0	-0.1	-0.2
Bénin	0.2	0.3	2.1	0.2	0.4	2.1	0.2	0.3	1.7
Guinée	0.0	-0.1	-0.3	0.0	-0.1	-0.5	0.0	-0.1	-0.3
Niger	2.6	10.8	35.8	3.0	13.8	43.5	2.6	10.8	35.3
Togo	0.1	-0.2	-1.0	0.1	-0.2	-1.6	0.1	-0.2	-1.1
Cap Vert	0.2	-0.2	-0.9	0.2	-0.1	-1.6	0.2	-0.2	-0.9
Guinée-Bissau	0.1	-0.3	-1.1	0.1	-0.3	-1.6	0.1	-0.3	-1.1
Ensemble	0.2	0.4	-1.0	0.2	0.1	-1.1	0.2	0.4	0.4

Source : Résultats de simulations.

■ Nigéria

Enseignement 10: L'économie nigériane paie le lourd tribut d'une plus grande libéralisation des échanges commerciaux avec l'UE, en particulier dans le scénario d'une OAM de 70%. Elle est affectée principalement par une concurrence accrue des importations en provenance de l'EU entraînant une baisse des recettes fiscales, des revenus et du pouvoir d'achat. Par conséquent, la pauvreté augmente dans ce pays par rapport au scénario sans OAM. Toutefois, l'impact négatif est nettement moins important dans le scénario de libéralisation à 65% comparé à celui à 70%.

Le taux spécifique de tarif douanier appliqué aux importations en provenance de l'UE et des autres régions du

monde s'élevait à 4,9% en moyenne en début de période (Annexe 1, Graphique 22). Ce taux est inférieur à la moyenne de 7,3% de la sous-région. La libéralisation des échanges commerciaux avec l'UE se traduit par une baisse de 0,5 et 1,7 point de pourcentage du taux appliqué aux produits européens en fin de période dans les scénarios à 65% et 70% de libéralisation. Ainsi, le passage du scénario à 65% de libéralisation à celui à 70% devrait avoir des conséquences importantes sur les échanges commerciaux entre le Nigéria et l'UE.

La simulation des scénarios d'offre d'accès au marché régional se traduit par une baisse du PIB selon la tendance décrite antérieurement pour l'ensemble de la CEDEAO (Annexe 1, Graphique 28). Le PIB baisse légèrement jusqu'à l'année 15 et s'amplifie au delà pour les scénarios

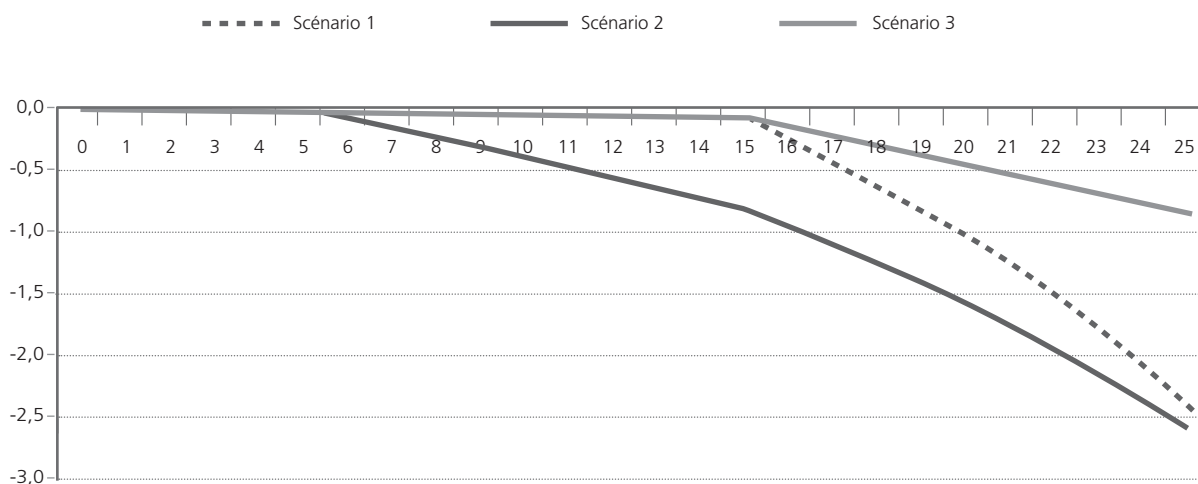
rios 1 et 3. La baisse du PIB commence à se faire sentir plus tôt dans le scénario 2.

Le recul du PIB est causé par une détérioration de la balance commerciale et, par conséquent, la forte concurrence des produits européens sur le marché nigérian. La contribution des exportations nettes initialement à 14% du PIB, une des plus importantes de la sous-région (Annexe 1, Graphique 27), est affectée par l'accroissement des importations européennes qui atteignent 7% dans les scénarios 1 et 2. En revanche, les importations en provenance des autres régions du monde reculent légèrement. En somme, les importations européennes représentant un peu plus de 30% des importations totales (Annexe 1, Graphique 23) augmentent légèrement de 1,5% par rapport à la continuité. Les exportations

vers l'Europe et le reste du monde augmentent également de 1,0% par rapport à la continuité. En revanche, les exportations vers la CEDEAO baissent avec le recul de la demande d'importations des produits de la sous-région.

L'accroissement des importations concurrence principalement la production locale, entraînant une réduction des revenus de près de 3,0% par rapport à la continuité dans les scénarios 1 et 2 (Annexe 1, Graphique 29). Leur baisse est d'environ 1,0% dans le scénario 3. La baisse des prix est moins importante, 0,7% dans les scénarios 1 et 2, et 0,2% dans le scénario 3 (Annexe 1, Graphique 30). Par conséquent, le pouvoir d'achat des ménages recule de près de 2,5% dans les scénarios 1 et 2, et de près de 1,0% dans le scénario 3 (Graphique 19).

Graphique 19 : Consommation réelle des ménages au Nigéria, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)



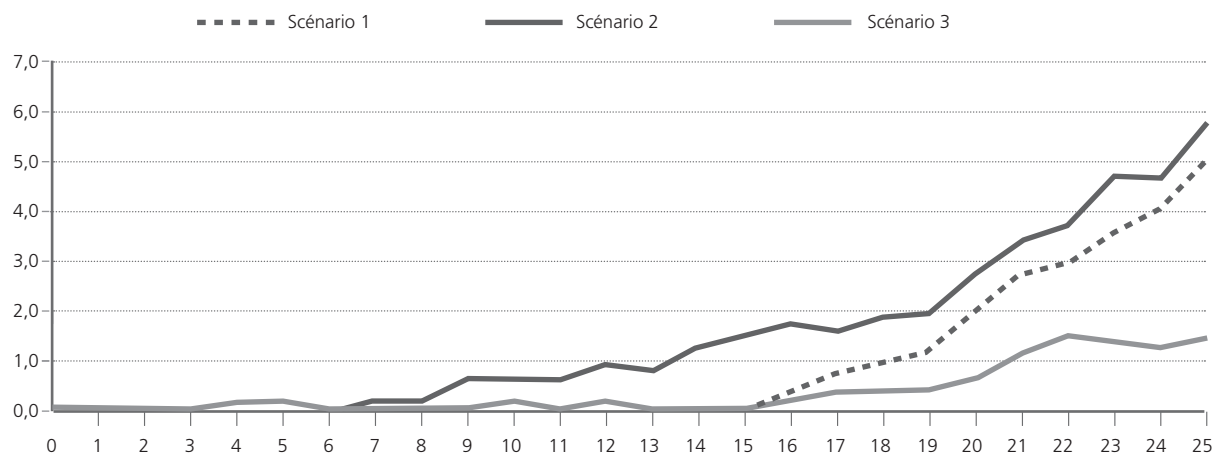
Source : Résultats de la simulation.

Le nombre d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté augmente dans les trois scénarios considérés (Graphique 20). Au cours des quinze premières années de libéralisation, les effets sur la pauvreté par rapport au scénario de continuité sont quasiment nuls dans

les scénarios 1 et 3, alors que l'accroissement annuel du nombre de pauvres est à 0,4% dans le scénario 2. Au delà de cette période, la pauvreté augmente rapidement pour atteindre en moyenne 2,3, 3,2 et 0,9% respectivement dans les scénarios 1, 2 et 3.



Graphique 20 : Evolution de la pauvreté au Nigéria, variation par rapport à la continuité (%)



Source : Résultats de la simulation.

■ Ghana

Enseignement 11 : La simulation d'une plus grande ouverture des échanges commerciaux avec l'UE est profitable à la création de richesse, à l'amélioration du pouvoir d'achat et la réduction de la pauvreté au Ghana. L'accélération de la croissance économique est impulsée par la grande ouverture de l'économie ghanéenne aux échanges commerciaux internationaux, en particulier aux produits européens. Le pays profite d'une baisse importante des prix domestiques et, par conséquent, de l'amélioration de la compétitivité-prix de son économie entraînant une progression importante de ses exportations. L'amélioration des recettes fiscales sur les exportations qui en résulte permet au pays de compenser une large partie de la perte fiscale sur les importations. Par opposition au Nigéria, une ouverture plus importante aux produits de l'EU, c'est-à-dire le passage de 65 à 70% de libéralisation, n'engendre pas une différence significative d'impact de l'OAM.

Le taux spécifique de tarif douanier initialement à 4,9% (Annexe 1, Graphique 22) baisse dans le même ordre de grandeur que la moyenne régionale, 2,5 points de pourcentage. Par opposition au Nigéria, il n'existe pas de différence significative dans la variation des taux spécifiques de tarif douanier entre les scénarios 1, 2 et 3.

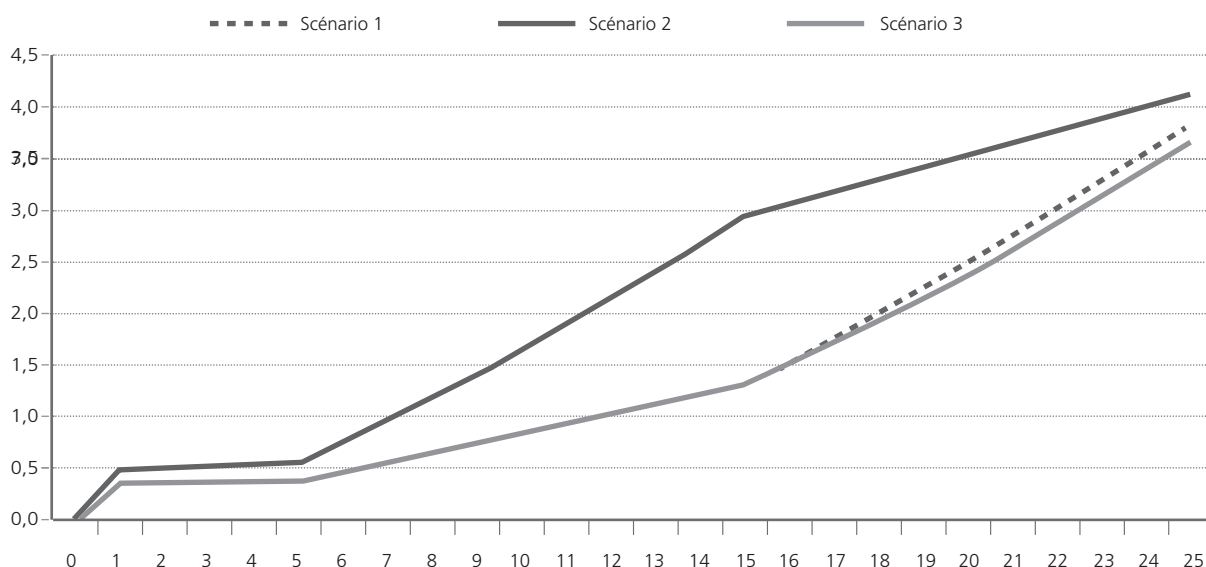
Le PIB est en hausse entre 3,0% et 3,5% par rapport à la continuité selon les scénarios (Annexe 1, Graphique 31). Cette performance est imputable à une amélioration de la

consommation finale et dans une moins mesure celle du déficit de la balance commerciale initialement de 24%.

Le taux d'ouverture et la propension à consommer des produits européens étant relativement importants (Annexe 1, Graphiques 24 et 25), la baisse des prix largement favorable à la consommation finale surpasse la pression concurrentielle additionnelle engendrée par une plus grande ouverture aux produits européens. En revanche, la compétitivité de l'économie s'améliore considérablement et impulse les exportations, entre 4% et 7% de hausse à l'exception de celles destinées aux autres pays de la CEDEAO. Les exportations à destination de cette dernière région ne représentent que près de 4% de la valeur totale des exportations du pays. Par conséquent, les exportations globales augmentent de manière significative pour se situer entre 5% et 6% ; les importations représentant initialement près de 44% des importations totales du pays (Annexe 1, Graphique 23). Une amélioration significative des importations européennes, entre 10% et 11% est également observée. Toutefois la hausse des importations totales est moins importante, environ 5%.

La hausse des exportations contribue à améliorer de manière importante la production nationale et les revenus (Annexe 1, Graphique 32). Malgré, une quasi-stagnation des prix (Annexe 1, Graphique 33), le pouvoir d'achat des consommateurs augmente d'environ 4,0% en fin de période (Graphique 21).

Graphique 21 : Consommation réelle des ménages au Ghana, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)

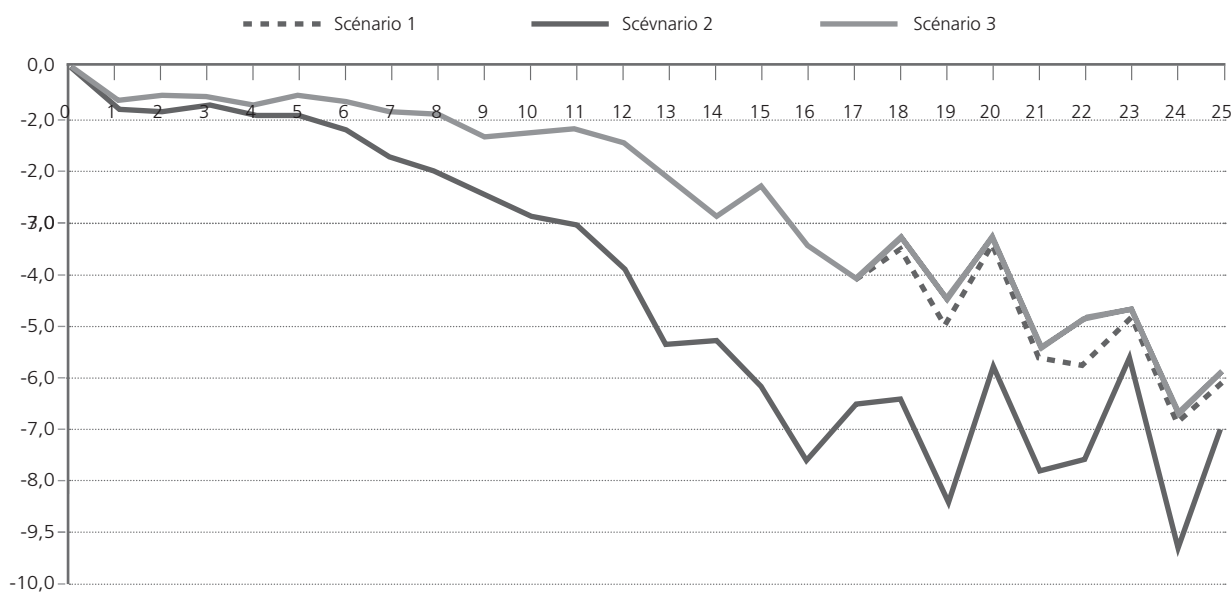


Source : Résultats de la simulation.

L'amélioration des revenus et du pouvoir d'achat des ménages favorisent une baisse de la pauvreté dans les trois scénarios d'offre d'accès aux marchés (Graphique 22). La

baisse du nombre de pauvres est plus importante dans le scénario 3 que les scénarios 1 et 2. Ces deux derniers ont d'ailleurs des effets identiques sur toute la période.

Graphique 22 : Evolution de la pauvreté au Ghana, variation par rapport à la continuité (%)



Source : Résultats de la simulation.



■ Côte d'Ivoire

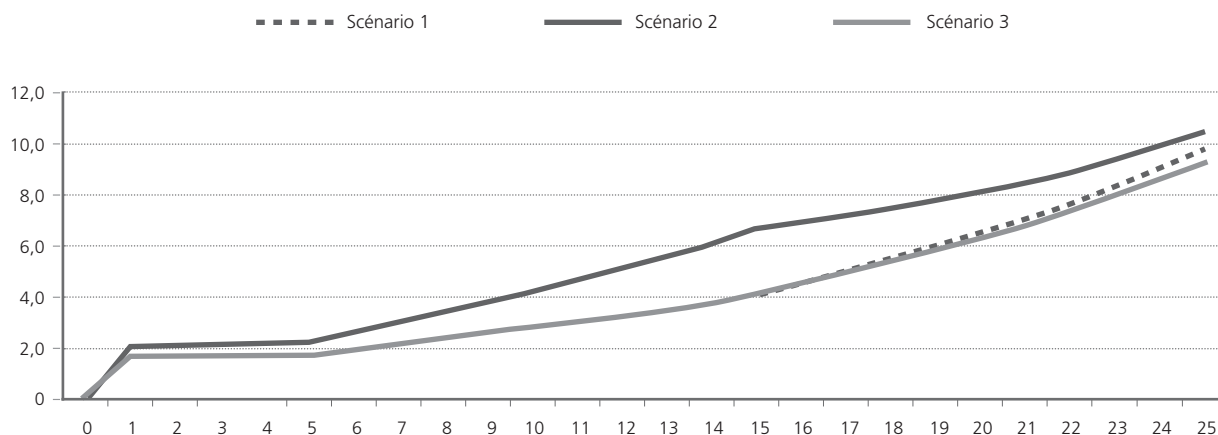
Enseignement 12 : A l'instar du Ghana, une ouverture plus importante aux produits de l'EU contribue à la création de richesse, l'amélioration du pouvoir d'achat de la population et la réduction de la pauvreté. La croissance économique y est également impulsée par la baisse des prix induite par une plus grande ouverture aux produits européens et, par conséquent, l'amélioration de la compétitivité-prix entraînant une progression importante de ses exportations. A l'instar du Ghana la perte des recettes douanières est atténuée par la taxation des exportations. L'amélioration des revenus découlant d'une meilleure compétitivité de l'économie génère plus de revenu et d'épargne pour l'Etat, les ménages et les entreprises, contribuant ainsi à accroître l'épargne et l'investissement. Enfin, le passage de 65 à 70% de libéralisation n'engendre pas une différence significative d'impact de l'OAM.

Le taux spécifique de tarif douanier baisse d'environ 6 points de pourcent sans dégager une différence significative entre les trois scénarios. Le taux spécifique de tarif et la propension à importer les produits européens sont

relativement importants en Côte d'Ivoire (Annexe 1, Graphiques 22 et 25). La croissance du PIB atteint 8 à 9% par rapport à la continuité en fin de période selon le scénario (Annexe 1, Graphique 34). La forte croissance du PIB est attribuable à la progression de la consommation finale au cours des 15 premières années de libéralisation ; au-delà, l'accroissement des investissements prend le relais. Notons que la Côte d'Ivoire, à l'instar du Ghana à un taux d'ouverture commerciale relativement important (Annexe 1, Graphique 24). Par conséquent, le recul des prix induit par le démantèlement des tarifs douaniers et un accroissement de la concurrence domestique est favorable à la consommation finale au cours des deux premières phases de libéralisation. En addition, l'amélioration des revenus découlant d'une meilleure compétitivité de l'économie génère plus de revenu et d'épargne pour les ménages et les entreprises, contribuant ainsi à accroître l'épargne et l'investissement en fin de période.

On note un accroissement significatif de près de 8% des revenus (Annexe 1, Graphique 35), une légère baisse de 1% des prix (Annexe 1, Graphique 36) et une hausse de la consommation réelle de 9 à 10% (Graphique 23)¹³.

Graphique 23 : Consommation réelle des ménages en Côte d'Ivoire, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)

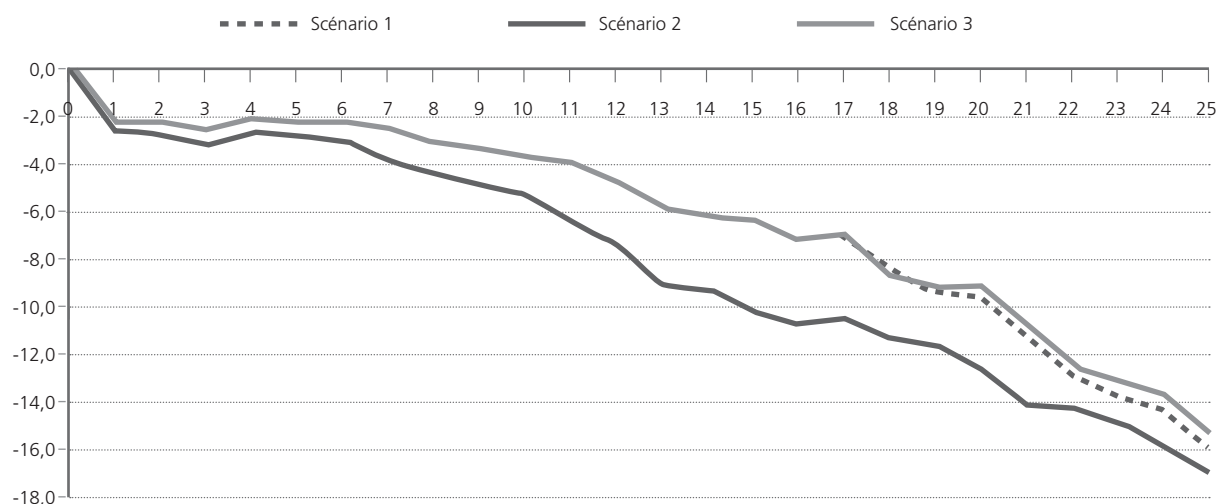


Source : Résultats de la simulation.

Ces effets positifs sur les revenus et la consommation favorisent une baisse de la pauvreté dans les différents scénarios d'offre d'accès aux marchés simulés (Graphique 24).

13. Grace également à la baisse du coût des transferts

Graphique 24 : Evolution de la pauvreté en Côte d'Ivoire, variation par rapport à la continuité (%)



Source : Résultats de la simulation.

Par opposition au Nigéria, une ouverture plus importante aux produits de l'EU – passage de 65 à 70% de libéralisation – n'engendre pas une différence significative d'impact de l'OAM. Ainsi, l'accélération du rythme de libéralisation (Scénario 2) ressort être relativement plus intéressante pour la création de richesse et l'amélioration du pouvoir d'achat de la population en Côte d'Ivoire.

■ Sénégal

Enseignement 13 : La simulation d'une ouverture plus importante du marché aux produits de l'EU réduit la création de richesse, le pouvoir d'achat des populations et les efforts de lutte contre la pauvreté au Sénégal. Le ralentissement de la croissance économique est causé principalement par la perte de recettes douanières et ses effets indésirables sur l'épargne et l'investissement. Par opposition à la Côte d'Ivoire et au Ghana, le Sénégal ne taxe pas ses exportations et, par conséquent, l'amélioration de ses dernières suite ne devrait procurer à l'Etat actuel des revenus additionnels à l'Etat. Egalement, le passage de 65 à 70% de libéralisation n'engendre pas une différence significative d'impact de l'OAM au Sénégal.

La baisse du taux spécifique de tarif douanier est particulièrement importante au Sénégal, soit entre 8 et 9 points de pourcent en fin de période de libéralisation, tandis que la moyenne régionale s'établit à moins de 3

points de pourcent. Le taux spécifique de tarif douanier est plus important au Sénégal comparé aux principales économies de la sous région – Nigéria, Ghana et Côte d'Ivoire – et à la moyenne de la CEDEAO (Annexe 1, Graphique 22).

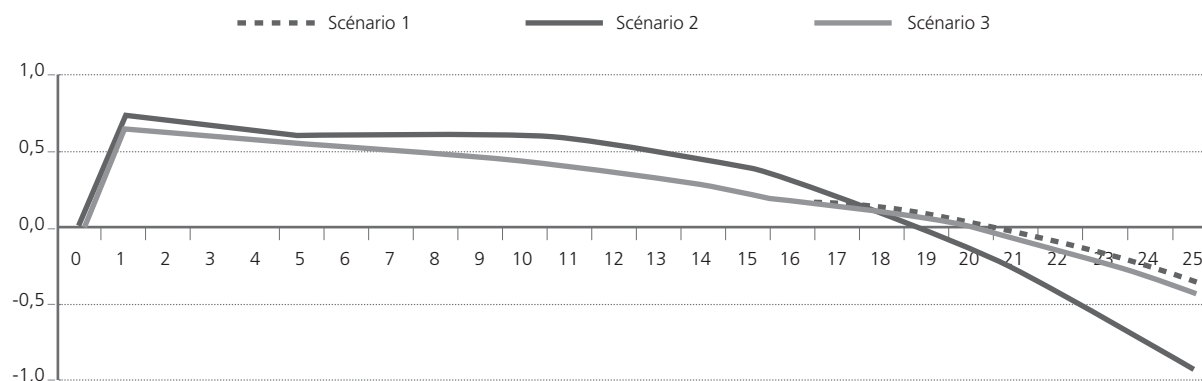
L'économie sénégalaise enregistre un ralentissement de la croissance économique à partir de la deuxième phase de libéralisation. La baisse du PIB par rapport au scénario de continuité se situe entre 2,5 et 3,5% en fin de période (Annexe 1, Graphique 37). Le ralentissement de la croissance économique est attribuable à la baisse de l'épargne et, par conséquent, de l'investissement.

Les recettes douanières, en particulier celles collectées sur les importations de l'UE constituent une importante source de revenu pour l'Etat (Annexe 1, Graphique 26). Leur baisse contribue principalement à creuser le déficit primaire de l'Etat et à réduire substantiellement l'épargne privée destinée à l'investissement (effet d'éviction).

La production nationale et la distribution commencent par augmenter, pour ensuite reculer à mesure que le processus de libéralisation s'amplifie (Annexe 1, Graphique 38). Avec la baisse des prix (Annexe 1, Graphique 39), le pouvoir d'achat des ménages s'améliore au cours des deux premières phases de libéralisation, pour ensuite baisser lors de la troisième phase avec le ralentissement important de la croissance par rapport à la continuité (Graphique 25).



Graphique 25 : Consommation réelle des ménages au Sénégal, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)

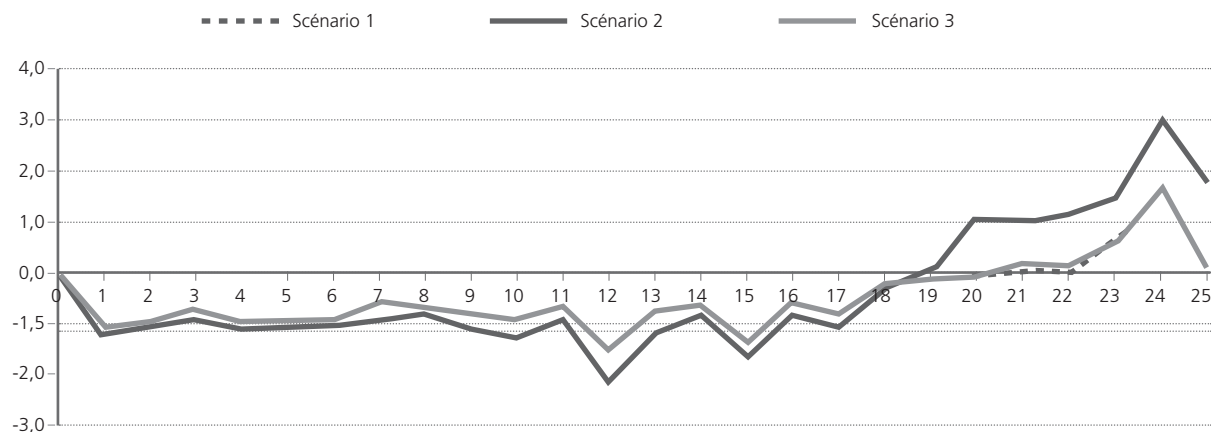


Source : Résultats de la simulation.

Les effets sur la pauvreté diffèrent selon la période de libéralisation. Les résultats du modèle indiquent un effet positif par rapport au scénario de continuité au cours des deux premières phases de libéralisation (Graphique 26). Cette tendance se poursuit jusqu'à la 19^e année à partir de laquelle, la pauvreté augmente pour atteindre 0,2 % de hausse en

fin de période pour scénarios 1 et 3, et 1,8% pour le scénario 2. Ainsi, ailleurs, une ouverture plus importante aux produits de l'EU n'engendre pas une différence significative dans les résultats de simulation. En revanche, l'accélération du rythme de libéralisation amplifie les impacts négatifs sur la pauvreté de l'offre d'accès au marché régional.

Graphique 26 : Evolution de la pauvreté au Sénégal, variation par rapport à la continuité (%)



Source : Résultats de la simulation.

■ Le Niger

Enseignement 14 : L'économie nigérienne enregistre un accroissement continu et important du taux de croissance de son PIB. L'élimination des tarifs douaniers pourrait bien

accroître la pression concurrentielle sur le marché intérieur, avec pour conséquence une chute des prix et une amélioration du taux de change réel. Ses implications positives sur les exportations et, par conséquent, les recettes fiscales sur les exportations sont importants avec des répercussions

favorables sur le déficit de l'Etat et l'amélioration de l'épargne domestique et des investissements.

Le rythme de démantèlement des tarifs douaniers et assez identique dans les scénarios 1 et 3. En revanche, celui du scénario 2 se démarque des deux autres simulations, c'est à dire une accélération dans les première et deuxième phases et un ralentissement dans la troisième phase de libéralisation. Le taux de tarif initial de 12,4% du Niger est nettement plus important que la moyenne de 7,3% de la sous-région (Annexe 1, Graphique 22). Celui-ci baisse de 3,5 points de pourcent en fin de période libéralisation des échanges commerciaux avec l'EU.

L'économie nigérienne enregistre un accroissement continu et important du taux de croissance de son PIB, autour de 35% par rapport à la continuité (scénario sans AOM) en fin de période. Ce taux est encore plus important, un peu moins de 45%, avec l'accélération du rythme de démantèlement des tarifs douaniers sur les produits européens.

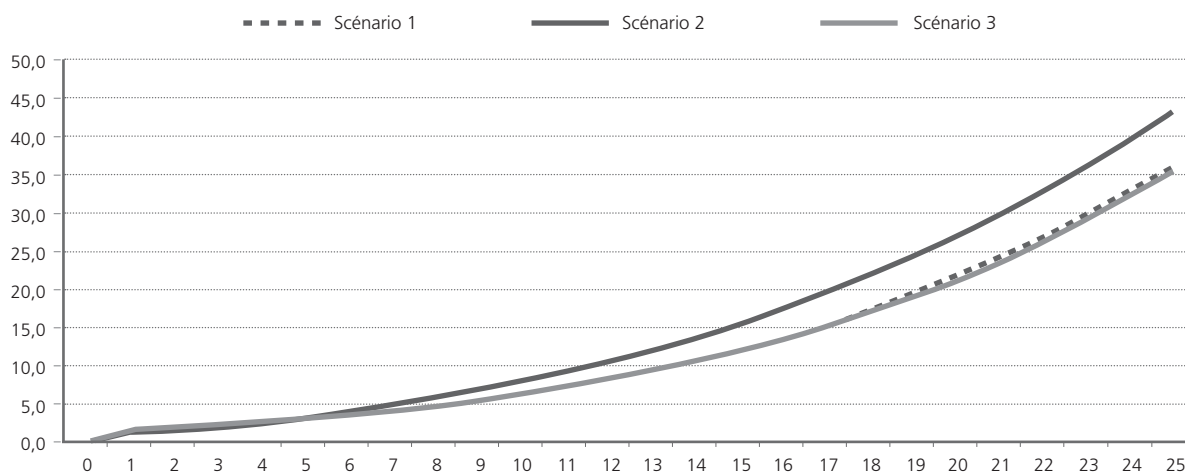
La performance de l'économie nigérienne est surtout expliquée par l'amélioration des exportations nettes et des investissements, dont les parts relatives dans le PIB augmentent au détriment de la consommation finale. Toutefois, il faut mentionner que toutes les composantes du PIB augmentent en terme absolu, avec une évolution plus marquée pour les exportations nettes et les investissements.

Rappelons que le taux spécifique de tarif douanier et la part des produits européens dans les importations totales se situent respectivement à 12,4% et 29,2% pour le Niger. La moyenne des pays de la sous-région est respectivement de 7,3% et 36,3%. Par conséquent, l'élimination des tarifs douaniers pourrait bien accroître la pression concurrentielle sur le marché intérieur, avec pour conséquence une chute des prix et une amélioration du taux de change réel. Ses implications positives sur les exportations et, par conséquent, les recettes fiscales sur les exportations sont importants. Il faut rappeler que le Niger est l'un des rares pays de la sous-région (avec la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali) à taxer ses exportations.¹⁴ Cette fiscalité a eu pour effet de contrebalancer la perte de revenu engendrée par le recul des recettes d'importation et d'améliorer les recettes de l'Etat. L'amélioration de ce dernier avec des dépenses exogènes s'est répercutée favorablement sur le déficit de l'Etat et l'amélioration de l'épargne et des investissements dans le pays.

Alors que l'indice des prix à la consommation reste relativement stagnant (Annexe 1, Graphique 42), l'accroissement substantiel des revenus (Annexe 1, Graphique 41) améliore la consommation réelle et le bien-être des populations (Graphique 27).

14. En se référant aux années de base représentées par les MCS.

Graphique 27 : Consommation réelle des ménages au Niger, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)



Source : Résultats de la simulation.



■ Le Togo

Enseignement 15 : A l'instar du Nigéria et du Sénégal, le Togo est un des pays qui enregistre une baisse de performance économique suite à la simulation de l'OAM. L'économie togolaise enregistre un ralentissement de la croissance économique consécutive à la baisse des recettes fiscales et, par conséquent, du revenu et de l'épargne de l'Etat.

La réduction du taux spécifique de tarif douanier de 2,7 points de pourcent en fin de période de libéralisation tourne autour de la moyenne régionale. Le taux spécifique de tarif douanier est relativement faible 5,4% comparé à la moyenne de la sous-région qui se situe à 7,3% (Annexe 1, Graphique 22).

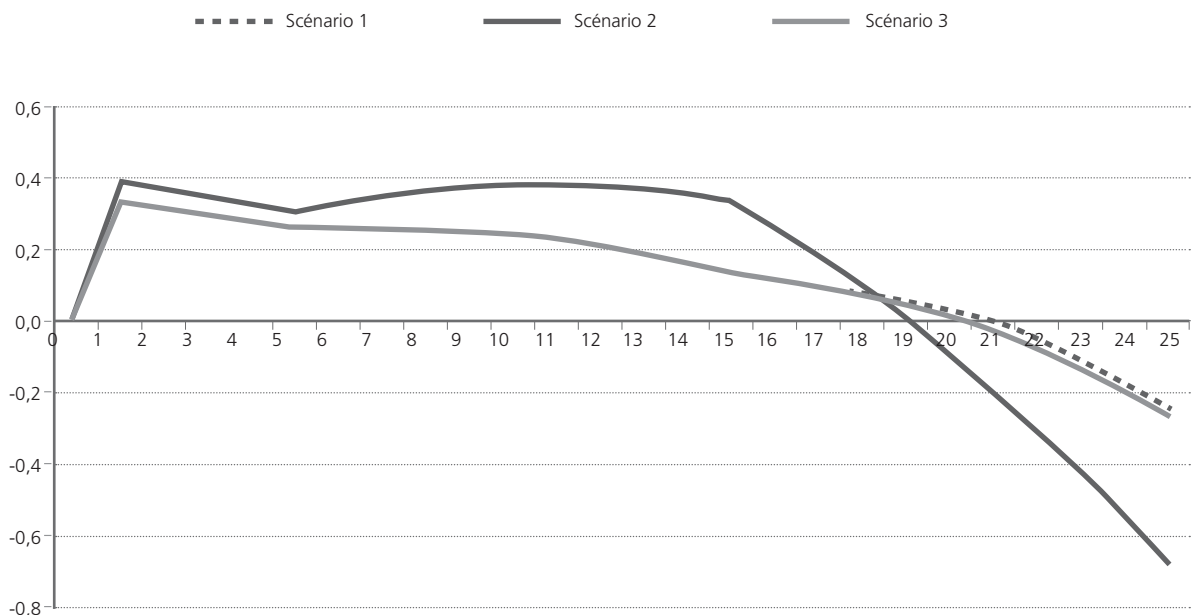
A l'instar de l'économie sénégalaise, celle togolaise enregistre un ralentissement de la croissance économique à partir de la deuxième phase de libéralisation. En fin de période, le PIB recule d'environ 1,0 à 1,5% par rapport au scénario de continuité (Annexe 1, Graphique 43). Une fois encore, le ralentissement de la croissance éco-

nomique est principalement attribuable à la baisse de l'investissement.

Alors que la part des recettes douanières collectées sur les importations de l'UE dans la fiscalité des l'Etats de la sous-région représente en moyenne 5%, celle du Togo se situe à 14%, constituant une importante source de revenu pour l'Etat (Annexe 1, Graphique 26). La baisse de 6 à 7% des recettes publiques qui en découle, contribue à creuser le déficit primaire de l'Etat et à réduire substantiellement l'épargne privée destinée à l'investissement (effet d'éviction).

Le revenu des ménages progresse lors des deux premières phases pour baisser à partir de l'année 15 (Annexe 1, Graphique 44). Avec la faible chute des prix (Annexe 1, Graphique 45), la variation du pouvoir d'achat des ménages est surtout dictée par ces effets-revenu. Par conséquent, la consommation réelle des ménages s'améliore au cours des deux premières phases de libéralisation, pour ensuite baisser lors de la troisième phase avec le ralentissement important de la croissance par rapport à la continuité (Graphique 28).

Graphique 28 : Consommation réelle des ménages au Togo, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)



Source : Résultats de la simulation.

Conclusion

L'impact économique et social de l'ouverture du marché de la CEDEAO aux produits de l'Union européenne (UE) a été analysé à l'aide de la modélisation économique. Plus particulièrement, les conséquences sur la croissance économique, les échanges commerciaux, les recettes fiscales et la distribution des revenus et la pauvreté de trois scénarios de libéralisation des échanges commerciaux avec l'UE ont été explorées dans cette étude.

Un modèle d'équilibre général calculable (EGC) multi-pays en dynamique séquentielle a été construit dans le but de capter les interrelations entre les secteurs économiques et les agents économiques de plusieurs entités géographiques. Les économies de la sous-région sont répliquées sur un horizon de 25 années afin de prendre en compte le schéma de libéralisation dans le cadre des APE.

La modélisation en EGC présente des atouts qui font d'elle un outil approprié pour analyser l'offre d'accès au marché, entre autres : la prise en compte des interrelations entre plusieurs secteurs économiques d'une part, et entre ces derniers et plusieurs agents économiques de l'autre ; l'évaluation aussi bien des effets directs qu'indirects d'une politique économique ; et la spécification des contraintes économiques structurelles à l'intérieur desquels les agents économiques opèrent.

La première particularité de l'étude réside dans la prise en compte de 12 économies de l'espace CEDEAO pour lesquelles des informations macroéconomiques étaient disponibles. À ces économies, se sont ajoutées trois régions ou partenaires économiques qui sont : les trois autres pays de la CEDEAO, l'UE et le reste du monde (RDM). Un modèle d'EGC a été élaboré pour chacun des 12 économies de la CEDEAO. Celui-ci a répliqué de manière détaillée les activités de production, d'échange et de consommation à l'intérieur de chaque économie et les interrelations avec les autres entités économiques à travers les flux commerciaux, la mobilité des facteurs productifs (travail et capital) et les transferts privés.

Une seconde particularité de l'étude est l'analyse des conséquences sur la pauvreté grâce à l'intégration de modules microéconomiques aux modèles d'EGC pour 10 pays dont nous disposons d'informations microéconomiques. Les modules microéconomiques qui présentent les informations économiques de plusieurs milliers

de ménages réels issus d'enquêtes représentatives des populations des pays concernés ont servi à évaluer les conséquences sur la pauvreté.

La troisième particularité de l'étude porte sur la simulation de trois scénarios réalistes d'offre d'accès au marché de la CEDEAO. Le premier scénario consiste en une libéralisation de 70% des importations en provenance de l'UE sur une période de 25 ans, dont 45% au cours des 15 premières années. Le deuxième scénario suppose la libéralisation de 70% des importations en provenance de l'UE sur une période de 25 ans, dont 64% au cours des 15 premières années. Enfin, le troisième scénario porte sur une libéralisation de 65% des importations en provenance de l'Union Européenne sur une période de 25 ans, dont 45% au cours des 15 premières années.

À l'instar des autres modèles, la modélisation en EGC se fonde sur des hypothèses dont la mise en relief permet de faciliter la lecture des résultats auxquels elle parvient. Parmi ces hypothèses, la compétitivité des marchés de produits, inhérente à ce type de modèle, aboutit à des résultats et des conclusions optimistes. L'analyse assume que la marge commerciale des intermédiaires ne change pas avec une plus grande ouverture des frontières de la CEDEAO aux produits de l'UE ; dans le cas échéant les conclusions de l'étude sur la distribution des revenus et la réduction de la pauvreté pourraient s'avérer optimistes. En revanche, il faut noter qu'une plus grande libéralisation des échanges contribue à l'accélération de l'adoption de technologies plus efficaces avec pour conséquence une amélioration de la productivité des facteurs. Avec l'omission des effets de l'offre d'accès au marché sur la productivité des facteurs, l'étude parvient à des résultats et conclusions plutôt pessimistes.

Fondés sur ces hypothèses, les principaux enseignements auxquels parvient l'étude sont résumés en ces différents points :

1. La libéralisation d'au plus 65% des importations de la sous-région devrait contribuer à accélérer la croissance économique de la sous-région. Au-delà de ce seuil, il y a un risque de ralentissement de la croissance économique globale de la sous-région.
2. Toutefois, cet impact positif global de l'offre d'accès au marché sous-régional cache d'importantes



disparités entre les économies : Quatre pays dont la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Niger et le Bénin ressortent être les gagnants ; cinq pays dont le Nigéria, le Sénégal, le Togo, le Cap-Vert et la Guinée-Bissau ressortent être les perdants ; tandis que l'effet est quasi-neutre dans les trois autres pays qui ont été couverts par l'analyse, à savoir le Burkina Faso, le Mali et la Guinée.

3. L'économie nigériane paierait le lourd tribut d'une ouverture plus importante aux produits de l'EU, c'est-à-dire le passage de 65% à 70% de libéralisation. Une accélération du rythme de démantèlement de 45% à 65% au cours des 15 premières années de libéralisation sous le scénario d'ouverture à 70% creuserait les disparités entre les économies gagnantes et celles perdantes.
4. La libéralisation des produits du groupe A contribuerait à accélérer légèrement la croissance économique dans la sous-région. La libéralisation des produits du groupe B reste globalement favorable à la sous-région mais crée une disparité entre les économies. La libéralisation des produits du groupe C entraîne un ralentissement de la croissance économique dans la sous-région et amplifie les disparités entre économies.
5. La libéralisation des produits des groupes A et B serait profitable à la réduction de la pauvreté dans la sous-région dans les 15 premières années et cela dans les trois scénarios de l'offre d'accès aux marchés ; en revanche, celle des produits du groupe C pourrait entraîner une hausse de la pauvreté à partir de la 20^e année en cas de la libéralisation de 70% des importations. Cette augmentation de la pauvreté est plus importante lorsque le rythme de libéralisation est plus soutenu.
6. L'analyse montre que la détérioration de la balance commerciale serait la principale cause de ralentissement du PIB dans la sous-région. L'amélioration de la balance commerciale par un renforcement de la compétitivité de l'économie sous-régionale devrait être un enjeu majeur du programme de compensation de la sous-régionale. L'augmentation des importations suite à une plus grande ouverture du marché sous-régional aux produits européens, en particulier ceux du groupe C, engendrerait un accroissement de

la compétition avec la production locale, et très peu avec les importations non européennes.

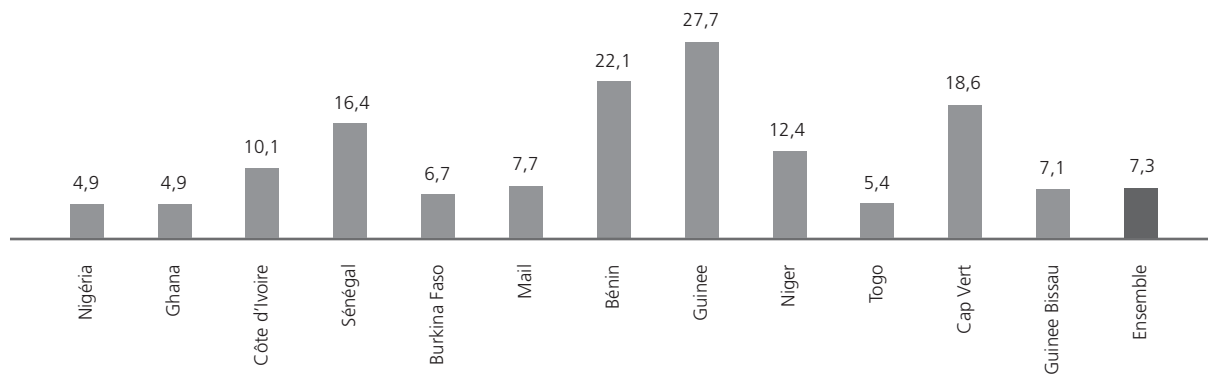
7. En cas de ralentissement important de la croissance économique, la perte de revenu de l'Etat engendrée par les autres formes de fiscalité (taxe directe, taxe de consommation, taxe de production, etc.) pourrait être tout aussi importante que celle causée par les recettes douanières. Une libéralisation d'au plus 65% des importations de la sous-région devrait profiter aux consommateurs à travers un accroissement de leur pouvoir d'achat. En revanche, cet impact positif devient quasi-nul lorsque la pression concurrentielle des importations européennes croît en passant à une libéralisation à 70%.

Au regard des enseignements résumés ci-dessus, les principaux recommandations auxquelles le travail parvient sont :

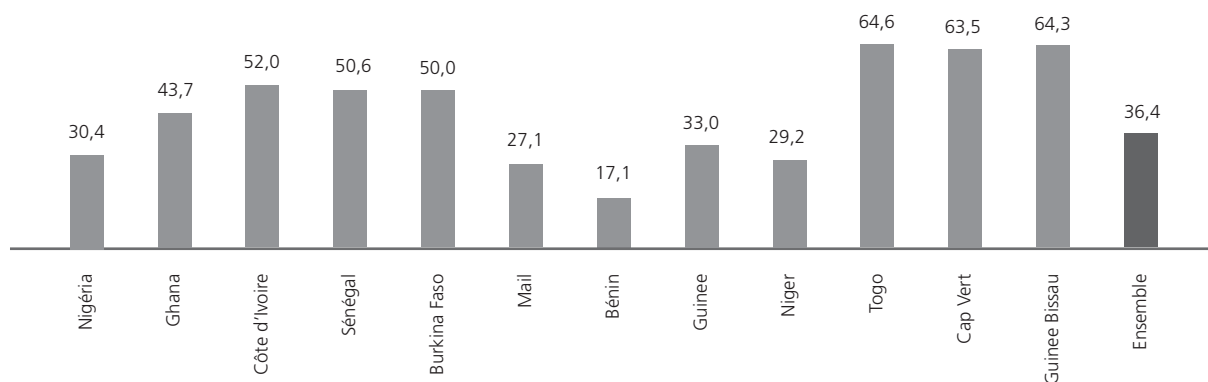
1. L'offre d'accès au marché qui serait favorable à la sous-région ne devrait pas dépasser 65% des importations.
2. Dans le cas où l'OAM devrait porter sur un seuil de 70%, l'option d'une accélération du rythme de démantèlement doit être évitée.
3. L'offre d'accès au marché serait favorable à la sous-région Ouest africaine si la libéralisation se limitait aux produits des groupes A et B et ceux aussi bien sur une période de 15 que 25 ans.
4. Dans le cas où les produits du groupe C doivent faire l'objet d'une libéralisation, une mise à niveau des industries concernées par ces produits doit être entamée le plus tôt possible afin de leur permettre de faire face à une plus grande concurrence des produits européens plus tard.
5. La mise à niveau des industries concernées par les produits du groupe C exigeant des ressources et du temps aux Etats de la sous-région, l'accélération du rythme de démantèlement des importations est un scénario fortement déconseillé.

Annexe 1 : Autres graphiques

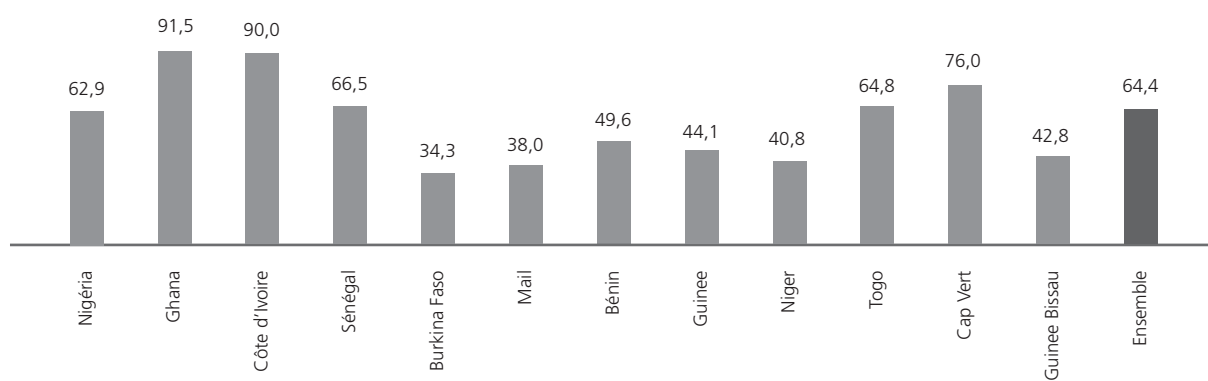
Graphique 22 : Taux spécifique de tarif douanier par pays, en début de période (%)



Graphique 23 : Part initiales des produits de l'UE dans les importations totales par pays (%)

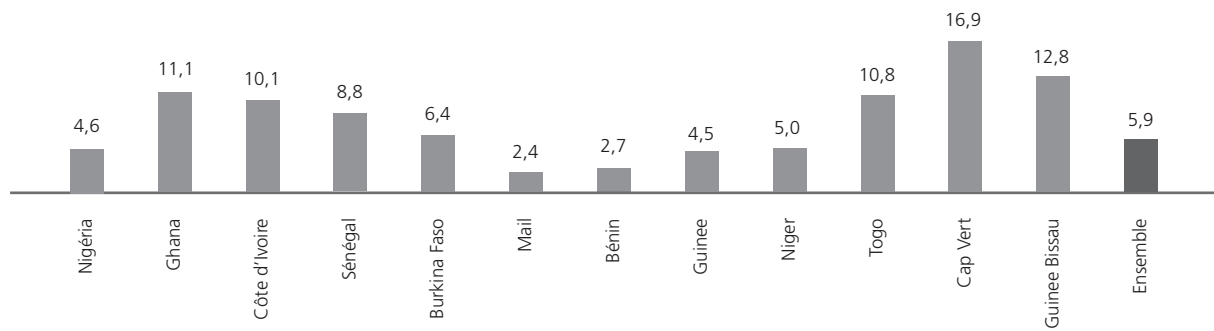


Graphique 24 : Taux d'ouverture initial par pays (%)

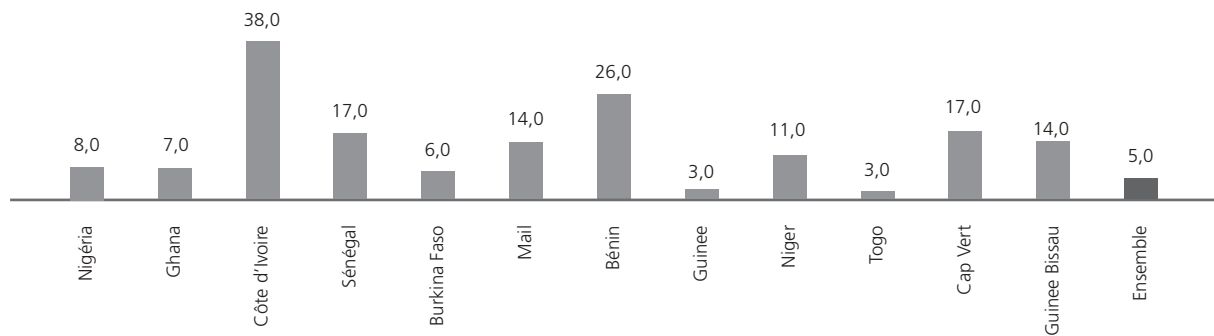




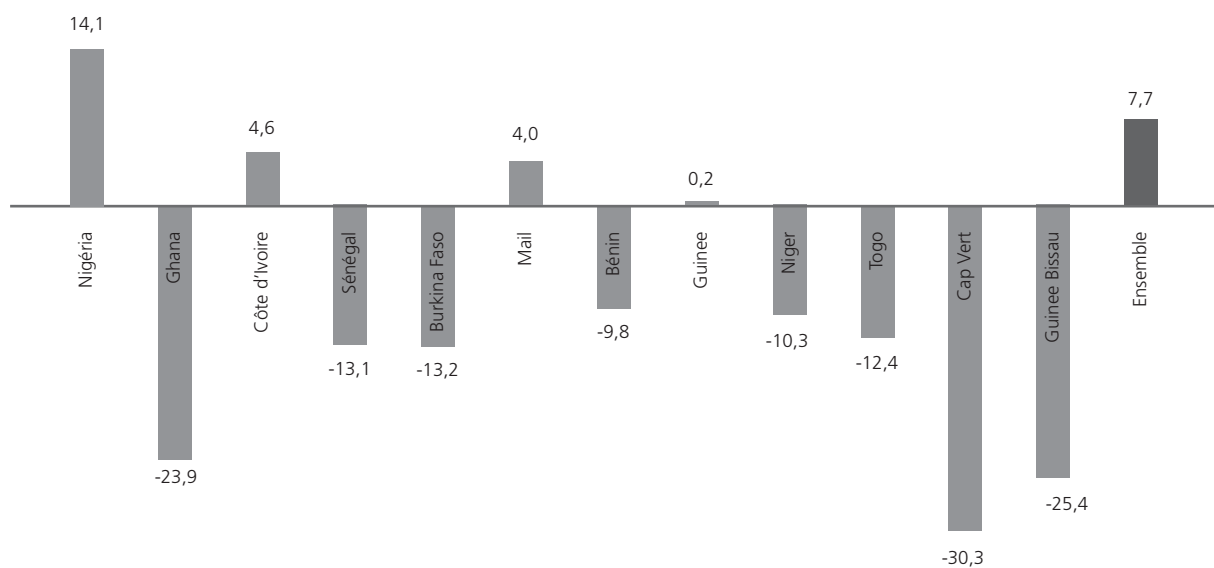
Graphique 25 : Propension à importer par pays, en début de période (%)



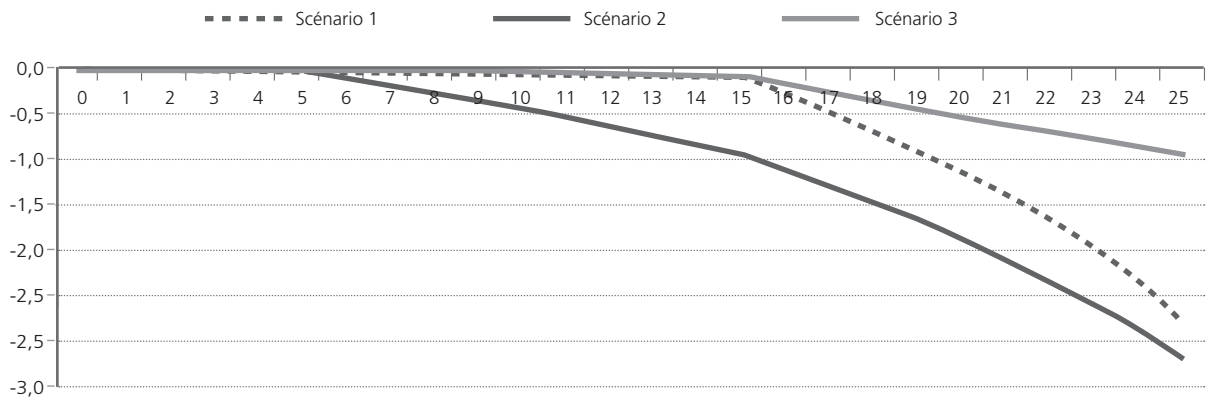
Graphique 26 : Part des recettes douanières sur les importations européennes dans les recettes fiscales des pays



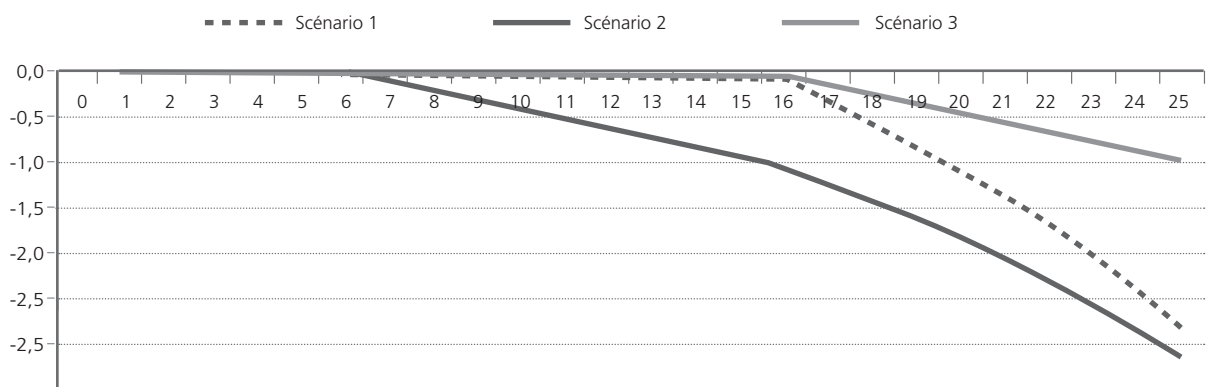
Graphique 27 : Exportations nettes en début de période par pays, ratio du PIB (%)



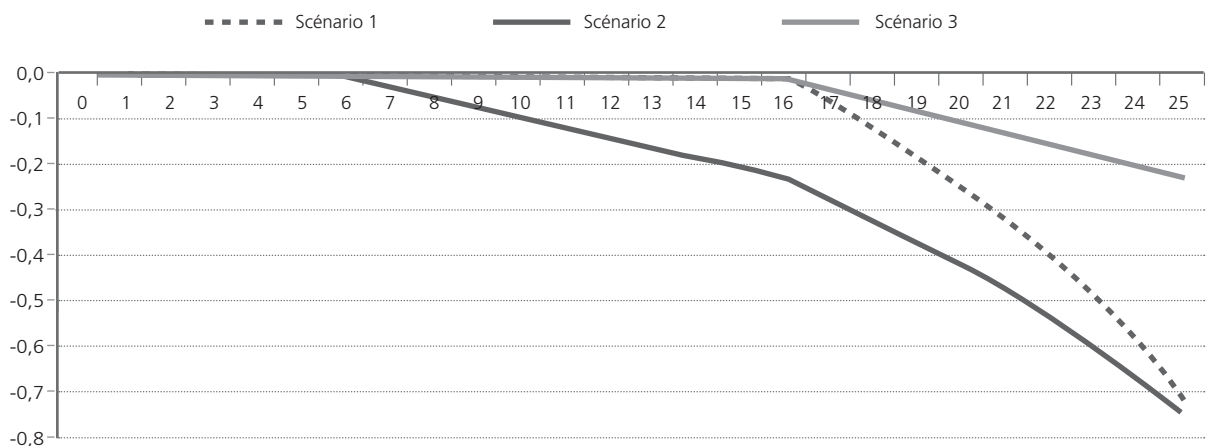
Graphique 28 : PIB du Nigéria, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)



Graphique 29 : Revenu des ménages au Nigéria, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)

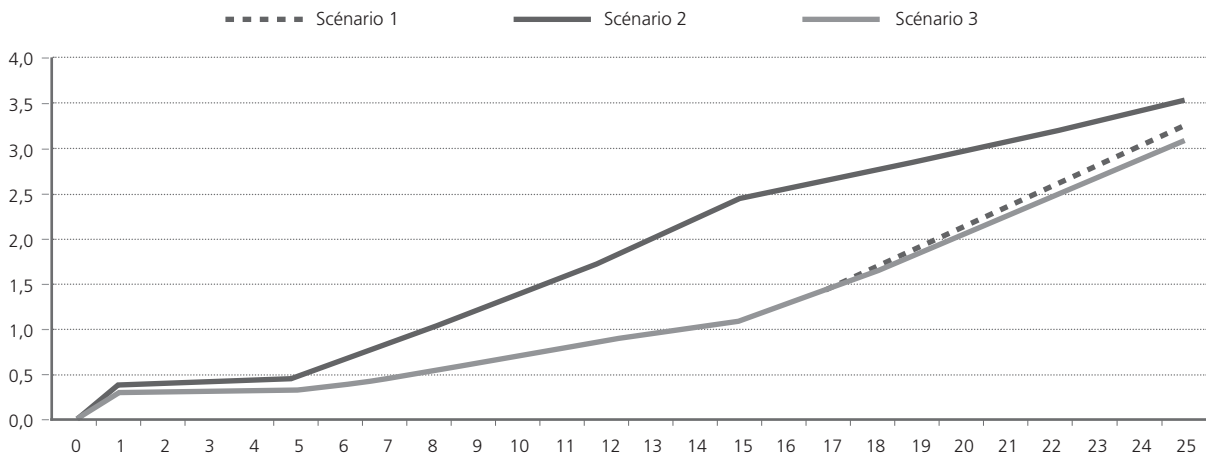


Graphique 30 : Indice des prix à la consommation au Nigéria, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)

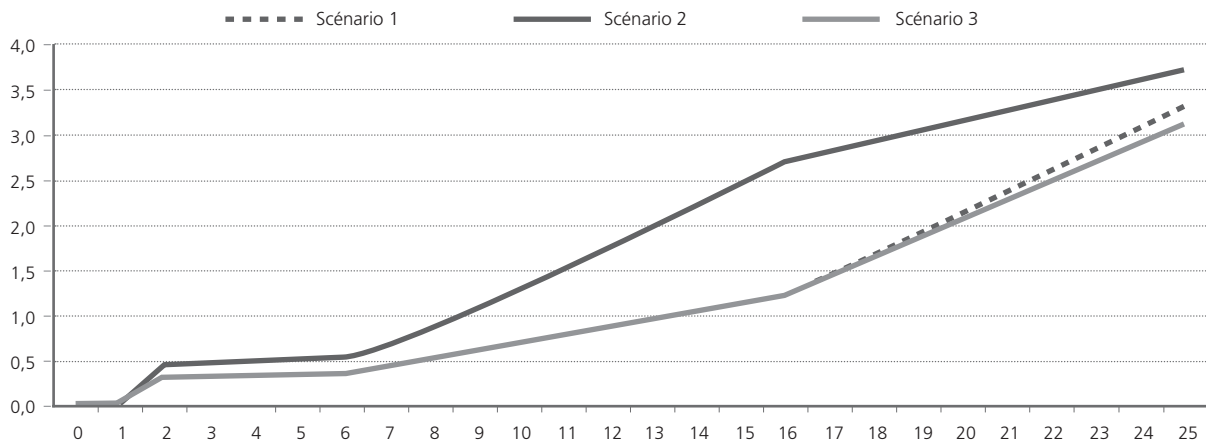




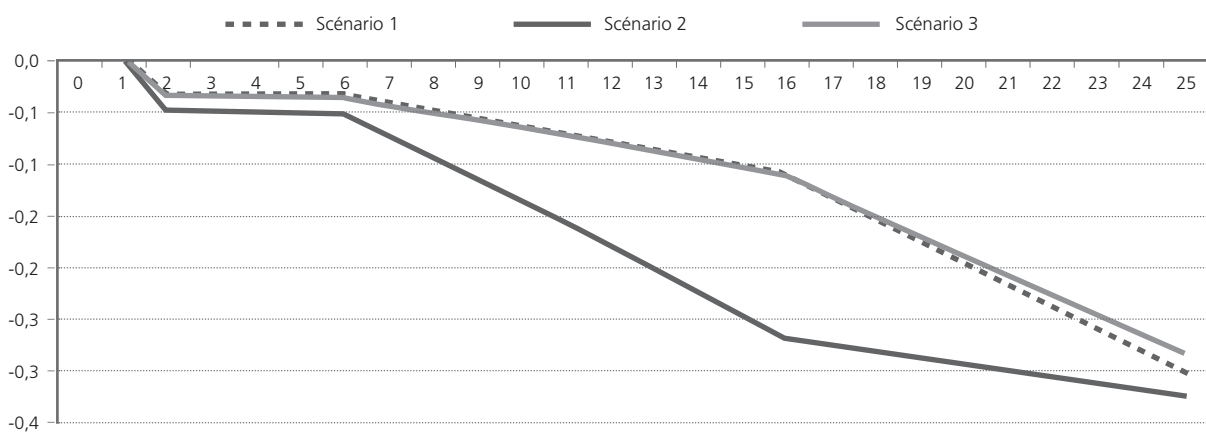
Graphique 31 : PIB du Ghana, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)



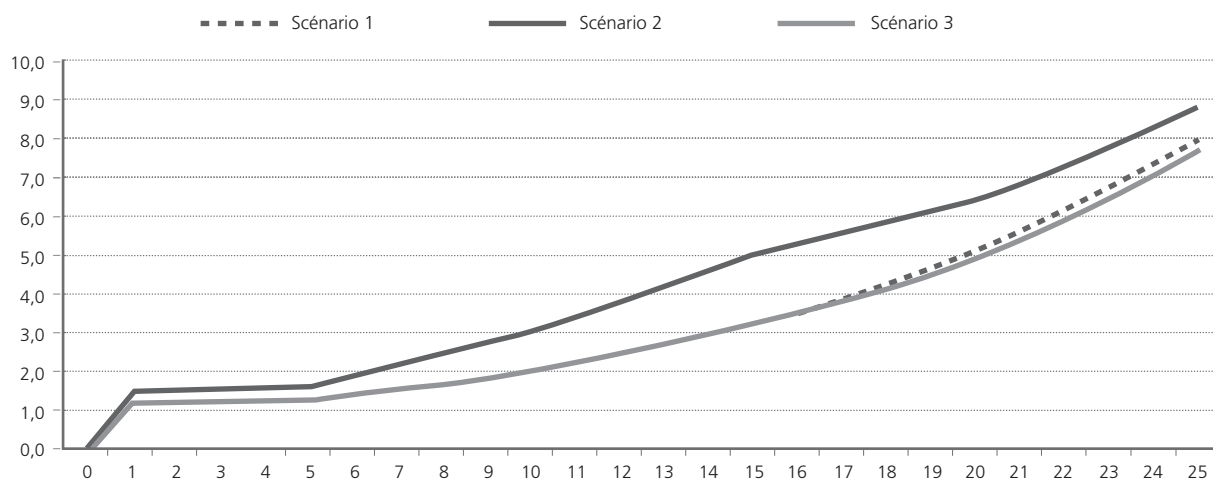
Graphique 32 : Revenu des ménages au Ghana, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)



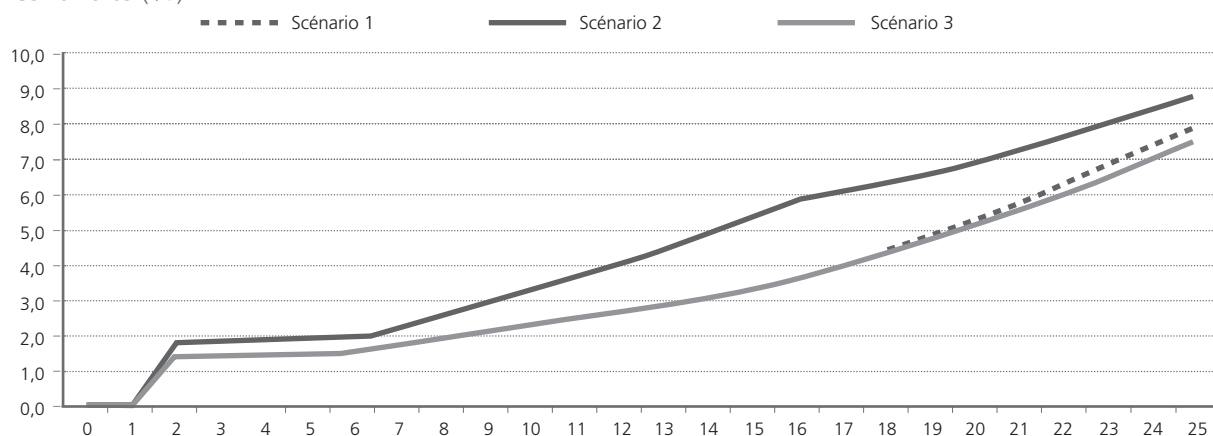
Graphique 33 : Indice des prix à la consommation au Ghana, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)



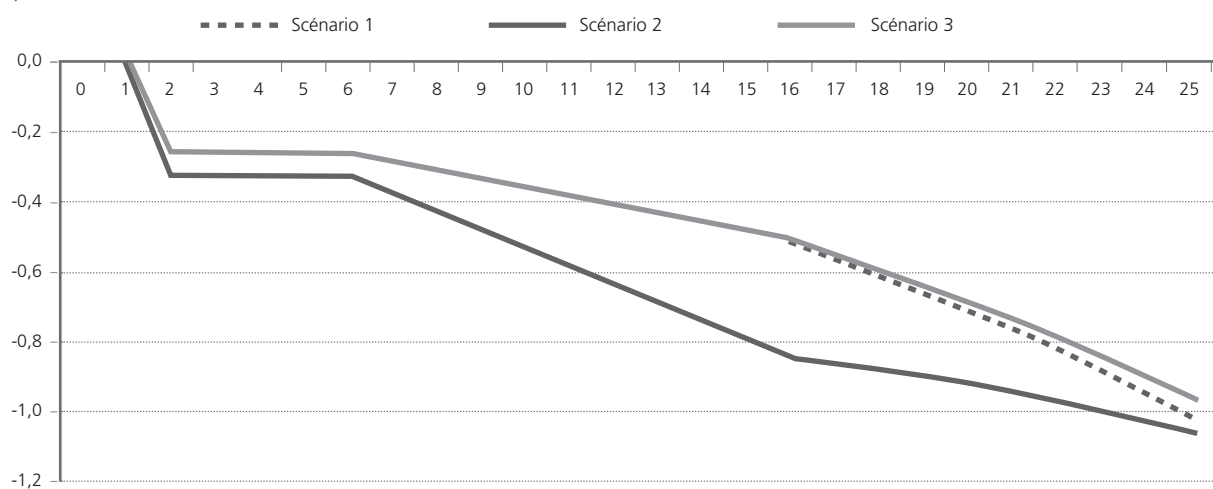
Graphique 34 : PIB en Côte d'Ivoire, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)



Graphique 35 : Revenu des ménages en Côte d'Ivoire, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)

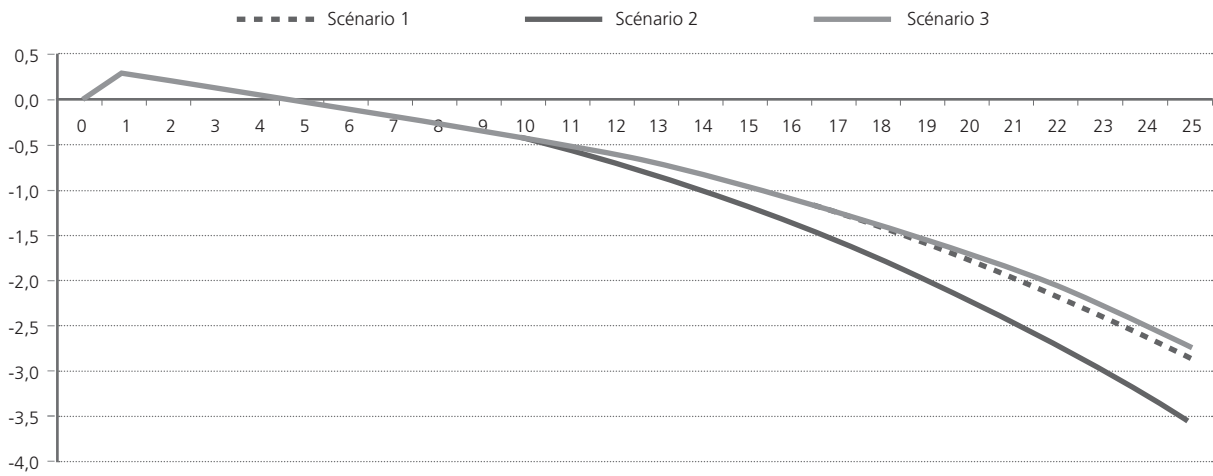


Graphique 36 : Indice des prix à la consommation en Côte d'Ivoire, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)

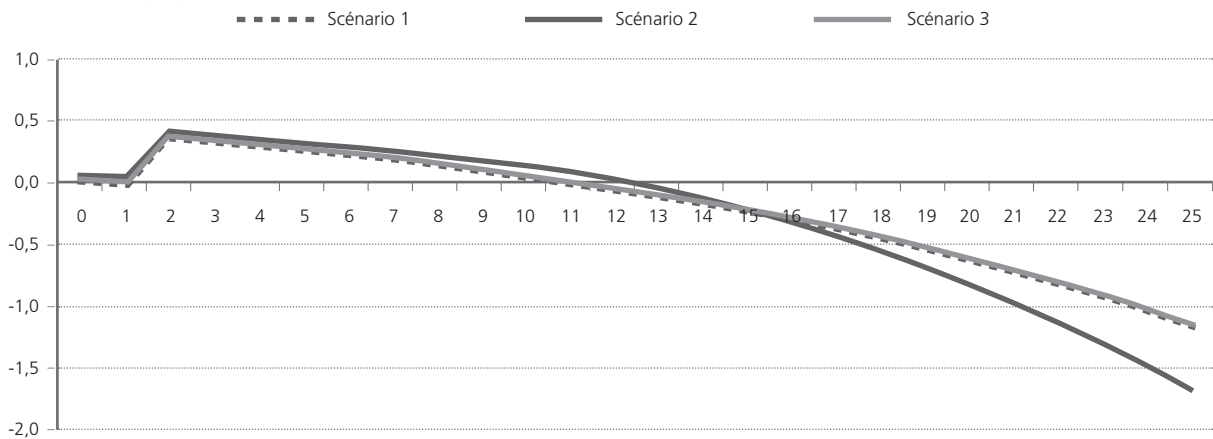




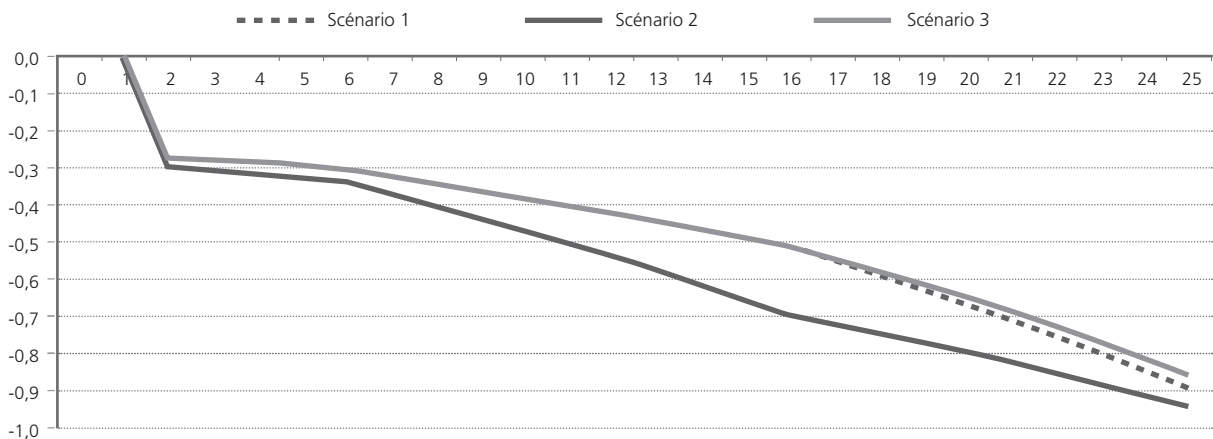
Graphique 37 : PIB du Sénégal, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)



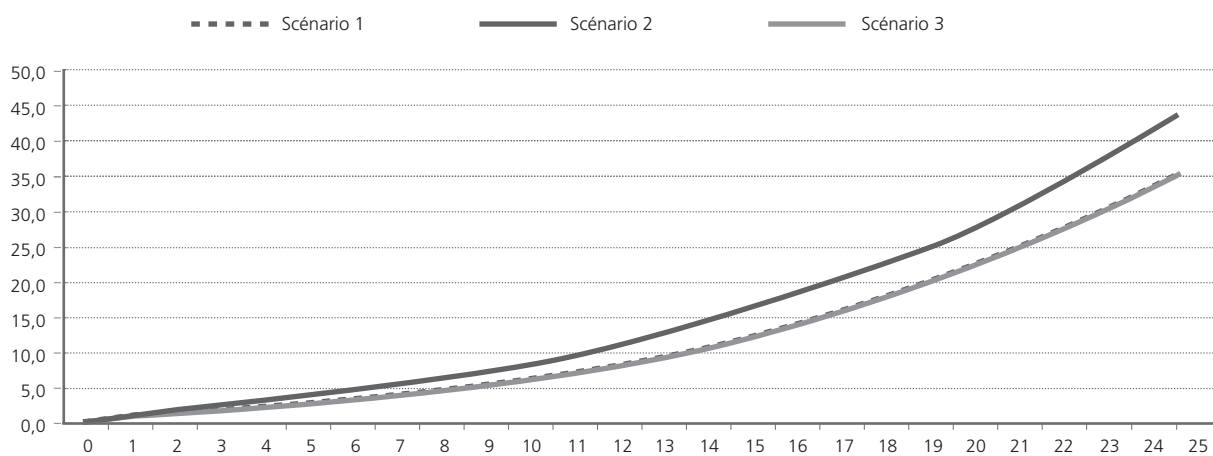
Graphique 38 : Revenu des ménages au Sénégal, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)



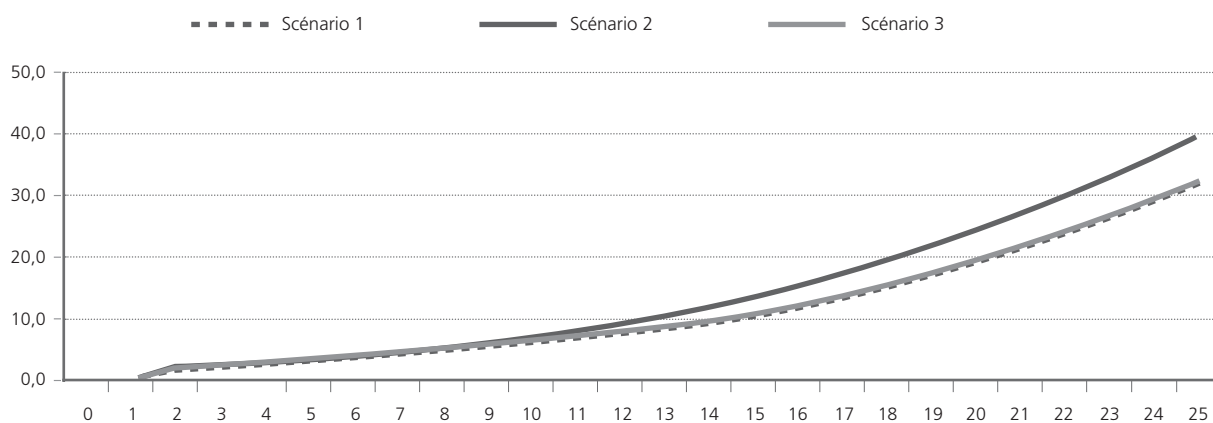
Graphique 39 : Indice des prix à la consommation du Sénégal, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)



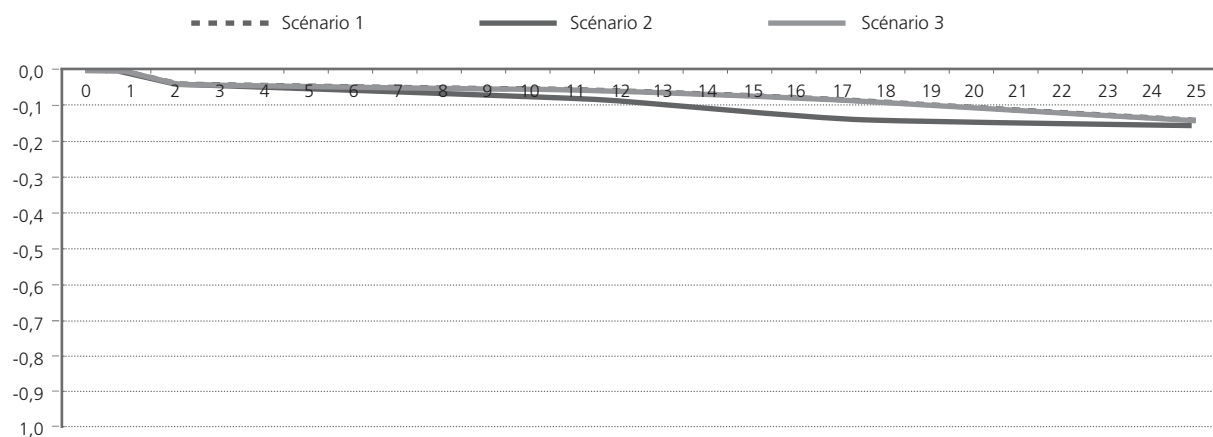
Graphique 40 : PIB du Niger, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)



Graphique 41 : Revenu des ménages au Niger, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)

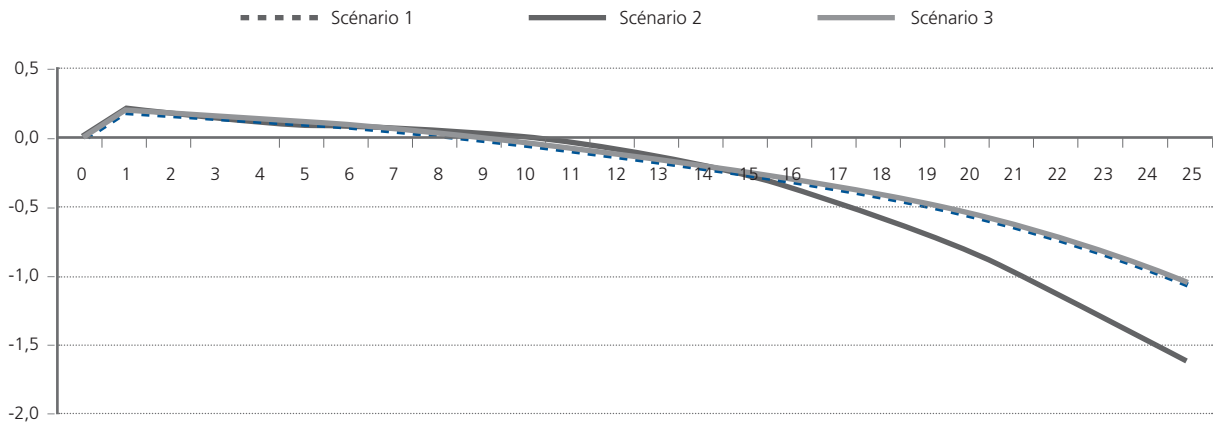


Graphique 42 : Indice des prix à la consommation du Niger, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)

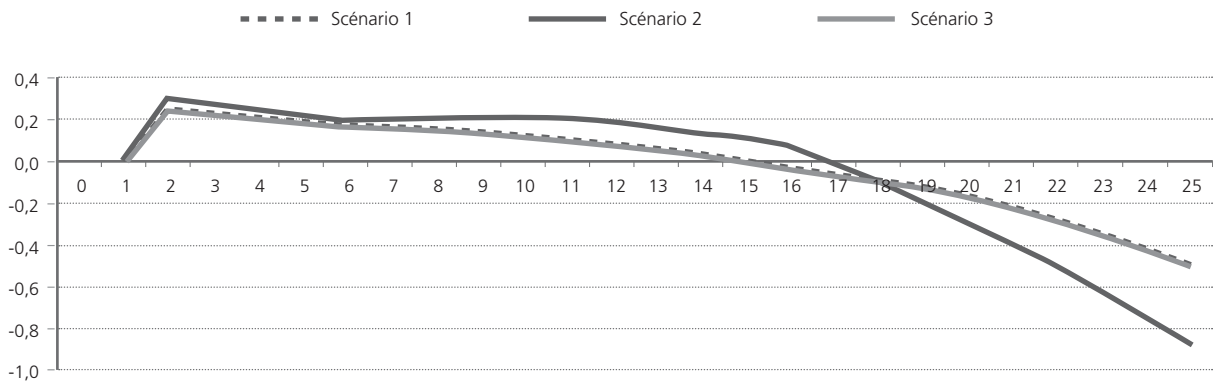




Graphique 43 : PIB du Togo, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)



Graphique 44 : Revenu des ménages au Togo, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)



Graphique 45 : Indice des prix à la consommation du Togo, variation annuelle par rapport au scénario de continuité (%)

